

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08-02-2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six janvier, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène SOUID – Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Madame Imène SOUID, Maire,

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Malikat VERA – Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA – Thierry CHAUDRON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Mylène DIBATISTA – Marilyne HERLIN – Renaud LERUDE – Ramzi HAMZA – Kheira SIONIS – Jinny BAGÉ – Houcine TROUKY – Annie RAMARIAVELO – Gilbert LACOM – Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER – Philippe BOURIACHI – Brahim MESSACI – Sylvain CAPLIER – Kathy GUERCHE – Nicole DURU BERREBI

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

- Monsieur Hamide KERMANI est excusé et représenté par Kheira SIONIS.
- Monsieur Frank Eric BAUM est excusé et représenté par Imène SOUID.
- Madame Roselyne CHARLES ELIE NELSON est excusée et représentée par Alain GIRARD.
- Monsieur Yann GILBERT est excusé et représenté par Malikat VERA.
- Monsieur Seydi BA est excusé et représenté par Ramzy HAMZA.
- Madame Josiane DAUTRY est excusée et représentée par Marilyne HERLIN.
- Monsieur Christophe DI CICCO est excusé et représenté par Philippe BOURIACHI.
- Madame Noëline TANFOURI est excusée et représentée par Brahim MESSACI.

- Monsieur Jean-François CHAZOTTES quitte la séance à 23h39 (point n° 9-1) et donne pouvoir à Thierry CHAUDRON.
- Monsieur Farid RADJOUH quitte la séance à 00h00 (questions diverses) et donne pouvoir à Mylène DIBATISTA.

### **1- Désignation d'un secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Maribel AVILES CORONA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

#### **Imène SOUID**

Vous avez sur table un vœu déposé par Florence AÏT-SALAH et le groupe Agir pour Orly pour la reprise en 2024 du versement à l'UNWRA de la subvention de l'Etat Français, pour lequel nous devons voter l'urgence.

*L'urgence est votée à la majorité absolue*

*1 vote contre : Nicole DURU BERREBI*

### **2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 Novembre 2023.**

*Adopté à l'unanimité*

*4 abstentions : 3 du groupe Ensemble Construisons Notre Avenir et Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER*

### **3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 11 mars 2023 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.**

#### **Imène SOUID**

Y a-t-il des demandes ? Madame DURU BERREBI.

#### **Nicole DURU BERREBI**

Bonsoir. Concernant la décision numéro 497, qu'entendez-vous par « diagnostic structurel » ? Qu'est-ce que cela veut dire, s'il vous plaît ?

#### **Imène SOUID**

Il s'agit d'un suivi de l'entretien de plusieurs bâtiments municipaux, concernant les fissures localisées sur certains planchers, sur les parois en béton, sur la stabilité et la solidité de la structure métallique. Nous vérifions que tout est bien toujours adapté, donc nous avons besoin de ce diagnostic pour être sûrs que tout va bien.

Concernant la décision numéro 500, l'initiation des enfants est payée par les parents ? Comment cela se passe-t-il, s'il vous plaît ?

**Imène SOUID**

Non, il s'agit d'une convention qui est signée entre la ville et l'IME, et donc cela est pris en charge par l'IME, avec un forfait. Les enfants ne payent rien.

**Nicole DURU BERREBI**

Bien. Concernant la décision numéro 502 relative à la résiliation du marché pour faute du titulaire : qu'est-ce que cela veut dire ?

**Imène SOUID**

L'abandon du chantier et l'incapacité de la société à respecter les délais contractuels expliquent cette résiliation aux frais et risques. Le titulaire de ce lot est l'Atelier Des Compagnons, qui est aujourd'hui en liquidation judiciaire. Cette entreprise en liquidation judiciaire n'est plus sur le chantier, et une procédure est en cours.

**Nicole DURU BERREBI**

Je ne comprends pas quelque chose. Lorsqu'on veut solliciter une entreprise, on va sur Infogreffe qui permet de se renseigner sur une entreprise, savoir si elle est saine ou pas. Pourquoi ne le faites-vous pas ?

**Imène SOUID**

Oui, bien sûr, elle est très saine. Il s'agit d'une entreprise importante qui, à l'époque où elle a eu le marché, avait un très gros chiffre d'affaires. Cela a été une grande surprise. Les attributions ont été faites avant le COVID, je vous le rappelle. Depuis, il y a eu quelques changements, quelques conséquences de toutes ces crises qui ont eu un impact sur certaines entreprises, dont celle-ci malheureusement.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 504 relative à l'approbation d'une convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une journée de sensibilisation des assistantes maternelles. La sensibilisation ne devrait-elle pas se faire auprès des écoles et populations concernant les TSA sous forme de conférences ? Il existe de plus en plus de cas. Avons-nous sur Orly une structure spécifique pour ces enfants ?

**Imène SOUID**

Une structure spécifique, non. Le CMPP effectue un suivi médico-éducatif sur l'ensemble des enfants en situation de handicap, présentant différents troubles, avec la possibilité de pouvoir les accueillir. Concernant les démarches au niveau de l'Éducation nationale et des enseignants, je vous rappelle qu'il existe des AESH, des personnels qui devraient avoir normalement une formation spécifique, portée et attribuée par l'Éducation nationale (ce qui n'est pas toujours le cas, ça je vous l'accorde). La ville d'Orly mène des initiatives à plusieurs niveaux. Au niveau des parents avec des formations sur le handicap en général, pas forcément sur l'autisme en particulier. Des formations ont lieu régulièrement, par exemple lors de la journée pédagogique. Dans le cadre de cette journée pédagogique, il y a quelques années (ou l'année dernière), la thématique des enfants porteurs de handicaps a été abordée : comment accompagner nos agents aussi pour pouvoir

accueillir, en tout cas, avoir quelques clés pour pouvoir accueillir ces enfants dans de bonnes conditions.

**Nicole DURU BERREBI**

Il ne serait pas envisageable de créer une section ?

**Imène SOUID**

Je vous rappelle que nous sommes en train de créer une école qui va pouvoir accueillir, au sein même de l'établissement scolaire, des élèves présentant un trouble autistique. Cela donnera lieu à un partenariat avec l'Éducation nationale et l'ARS pour envisager comment intégrer ces enfants en milieu scolaire classique, si l'on peut dire, avec des moyens et des professionnels dédiés. La volonté est là, les investissements sont là, maintenant, il n'y a plus qu'à ; en espérant que tout cela arrive le plus rapidement possible.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 509, à quoi correspond le défraiement ? S'agit-il d'un remboursement ?

**Imène SOUID**

C'est cela.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 514, qu'est-ce que le « service FAST » ?

**Imène SOUID**

Les services FAST correspondent à l'envoi dématérialisé des actes administratifs au contrôle de légalité. Il s'agit du lien qui permet d'envoyer les documents de manière dématérialisée à la Préfecture.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 515, je souhaiterais avoir plus d'explications.

**Imène SOUID**

Il s'agit de l'accompagnement de la ville dans le cadre du chantier IME et du centre social, groupe scolaire Rosa Parks. Nous avons des difficultés avec plusieurs entreprises, nous avons donc enclenché une procédure avec le groupement qui est en charge du chantier aujourd'hui. Nous nous faisons accompagner par le cabinet Seban pour faire en sorte que tout se passe dans les règles.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 520 relative à l'approbation d'un avenant au contrat de service couvrant l'envoi de SMS, je ne comprends pas : nous payons l'envoi de SMS ?

**Imène SOUID**

Oui, ce n'est pas gratuit quand nous faisons des diffusions, des rappels. Quand vous recevez des messages sur vos téléphones portables, les collectivités payent.

**Nicole DURU BERREBI**

Il n'y a pas de contrat ?

**Imène SOUID**

Justement, il s'agit de contrats. Il y a quand même des règles de sécurité, aussi, concernant les données personnelles de chaque personne. Ce sont des conventions et des prestations qui sont payantes.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 522 relative à l'approbation de la convention relative à la réalisation d'un clip vidéo avec des élèves de l'école municipale des arts. Ils font un clip vidéo, d'accord, mais qu'est-ce que nous en faisons ? Que cela devient-il ?

**Imène SOUID**

Ce sont 18 élèves de cycles II et III de danse contemporaine avec une préparation de la chorégraphie en amont avec le professeur Dounia-Marie JABBORI. Après montage de la vidéo, présentation à venir aux familles lors d'un événement spécifique à l'école des arts. C'est *a priori* annuel, mis en place chaque année.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 525 relative à l'approbation d'une convention relative à l'organisation de cinq séances d'enregistrement et de mixage musical. Même question concernant le mixage musical et les séances d'enregistrement.

**Imène SOUID**

Cela s'inscrit dans le cadre du projet « Développe Ta Fibre Sound of Orly », visant à ouvrir le champ de vision du jeune en lui permettant d'acquérir une connaissance culturelle et d'avoir une pratique artistique. Cela concerne deux à quatre jeunes par enregistrement, qui ont eu lieu à plusieurs dates, dont le vendredi 10 novembre de 14h à 20h.

**Nicole DURU BERREBI**

Ce n'est pas de l'apprentissage.

**Imène SOUID**

C'est cela.

**Nicole DURU BERREBI**

Ensuite, concernant la décision numéro 528 relative à l'approbation de la signature de la convention de formation professionnelle portant sur la prestation de formation suivi gynécologique, cela concerne la contraception ? La formation professionnelle ? Ou est-ce utilisé pour la ville ? Ce sujet est vaste. Je ne comprends pas trop.

**Imène SOUID**

Il s'agit d'une formation de suivi gynécologique et contraception pour un agent de la Ville pour accompagner un agent dans le développement de ses compétences professionnelles.

**Nicole DURU BERREBI**

D'accord. Il s'agit d'un agent de la Ville.

**Imène SOUID**

Oui, l'infirmière.

**Nicole DURU BERREBI**

A-t-elle déjà des compétences médicales pour faire cela ? Ou en psychologie ?

**Imène SOUID**

Il s'agit de l'infirmière du CMS.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 531, il n'y a pas de montant. Est-ce normal ?

**Imène SOUID**

Cela concerne l'approbation d'une convention de partenariat. Il s'agit d'un dispositif qui s'inscrit dans le cadre de la Cité éducative : la Biblionef met à disposition une liste d'ouvrages, à destination des familles, des écoles. Nous sommes l'intermédiaire. Cela ne coûte rien à la Ville.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 542 relative à la convention portant sur la mission de conseil en recrutement pour le poste de directeur cadre de vie ville d'Orly : nous n'avons pas déjà vu cela la dernière fois ?

**Imène SOUID**

Non. Le poste de cadre vie est un poste qui est vacant depuis maintenant près de deux ans.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 544 relative à l'approbation d'une convention relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du dispositif Jeunes 16-30 ans : combien de jeunes sont concernés entre 16 et 30 ans ? Est-ce qu'à 16 ans, vous faites des études supérieures ? Je ne crois pas, ou alors ces élèves sont des surdoués.

**Imène SOUID**

Il existe plusieurs dispositifs et celui-ci fait partie des dispositifs proposés pour cette tranche d'âge. Il en existe plusieurs sur cette tranche d'âge.

**Nicole DURU BERREBI**

Un dispositif dans un dispositif ?

**Imène SOUID**

Non, c'est l'intitulé. Nous avons des dispositifs qui s'adressent aux jeunes de 16 à 24 ans ou 30 ans, et dans cette marge-là — c'est le nom, l'intitulé général —, nous avons cette aide particulière, qui est dédiée aux jeunes ayant bac +4. Mais je vous l'accorde, l'intitulé n'est pas forcément clair.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 596 relative à la demande de co-financement et approbation de la charte d'engagement du programme Génération vélo porté par la Fédération française des usagers de la bicyclette : pourrions-nous avoir plus de renseignements sur ce point ?

**Imène SOUID**

Il s'agit d'obtenir une subvention pour favoriser l'usage du vélo au quotidien dès le plus jeune âge, et ainsi l'acquisition durable de bonnes pratiques de mobilité. La direction Enfance a retenu les candidatures de l'école élémentaire Joliot-Curie et de l'accueil de loisirs élémentaires Irène Joliot-Curie pour la mise en œuvre, avec une phase test du projet « Savoir rouler à vélo » entre octobre 2023 et avril 2024. La ville d'Orly est éligible à une subvention à hauteur de 50 % de la dépense totale. Dans le cadre de « Apprendre à rouler », nous avons été chercher des subventions.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 597 relative à l'approbation de l'avenant n° 1 marché 21A00 d'exploitation des installations thermiques société Dalkia : il s'agit du forage et de l'entretien ? Ou uniquement de l'entretien ? Je ne comprends pas.

**Imène SOUID**

Il s'est agi de passer un avenant afin de prendre en compte les modifications découlant de la prise en charge de nouveaux sites. Nous avons ajouté de nouveaux sites, comme les salles de convivialité Gilbert Bécaud et le Centre médical Halimi, et donc, définit la prestation de la Halle aux talents aussi, de l'école Joliot-Curie B, de la piscine, etc. Nous avons donc élargi le champ d'action.

**Nicole DURU BERREBI**

Quelle est la plus-value ?

**Imène SOUID**

Il s'agit d'une obligation. Ils vérifient que nos installations sont en bon état, conformes, et en cas de problème, ils se déplacent. Comme nous avons rajouté des équipements, nous faisons un avenant pour élargir le contrat.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 601. La loi EGAlim, appelée aussi Loi Agriculture et Alimentation, a pour objectif de rééquilibrer les relations commerciales dans le secteur agricole et des approvisionnements plus durables et de qualité. L'objectif est de garantir au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits biologiques dans les repas servis en restauration collective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Tous les secteurs sont concernés. L'ensemble des cantines scolaires — crèches, primaire, secondaire, supérieur —, l'ensemble des cantines relevant du secteur médical — hôpitaux, cliniques, EHPAD, etc. —, l'ensemble des cantines du personnel. Des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire, une diversification des sources de protéines, la fin de l'utilisation des contenants et ustensiles plastiques, l'information des convives. Qu'en est-il, en réalité, sur Orly ? Nous pourrions proposer de créer un potager pour les cantines scolaires, non ?

**Imène SOUID**

Nous sommes bien positionnés sur cette thématique et j'en suis plutôt fière. Nous avons bien avancé sur la loi EGAlim et sur les pourcentages. Nous pourrions vous le transmettre parce que je sais que les services les ont.

**Nicole DURU BERREBI**

Je veux bien, merci.

**Imène SOUID**

Sur la répartition et le respect de la loi EGAlim et sur le taux où nous nous situons, nous sommes plutôt fiers de ce qui est réalisé à la cuisine centrale et du travail mené, avec justement de nouveaux marchés qui ont été passés l'année dernière et qui nous permettent de réaliser tous ces bons résultats.

**Nicole DURU BERREBI**

Merci. Concernant la décision numéro 611 relative à l'approbation d'un marché avec la société SAS Fonbonne, marché de substitution CVC Plomberie. Cela représente une somme importante.

**Imène SOUID**

Il s'agit d'un marché de substitution lié à la résiliation pour faute du titulaire du marché initial relatif aux travaux de plomberie et CVC dans le cadre de l'opération du groupe scolaire, de l'IME et du centre social d'Orly. Nous avons encore des problématiques et donc, dans ce cadre, nous avons cette procédure.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 615 relative à l'approbation de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un plan Mercredi, avec la Caisse d'allocations familiales : que signifie le plan Mercredi ?

**Imène SOUID**

Il s'agit d'un dispositif de l'État qui permet d'obtenir des subventions sur des projets et sur ce qui est proposé sur la journée du mercredi dans les accueils.

**Nicole DURU BERREBI**

Mais par qui sont données les subventions ?

**Imène SOUID**

Elles sont attribuées sur projets, donc nous n'avons pas le montant aujourd'hui.

**Nicole DURU BERREBI**

Mais qui donne cette subvention ?

**Imène SOUID**

L'État. La CAF.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 619 relative à l'approbation de la proposition financière relative à la maintenance des bornes tactiles Evolu Pupitre par la société Borne Concept : où sont ces bornes ?

**Imène SOUID**

Il s'agit des bornes qui sont à l'accueil de la ville d'Orly, au guichet unique, pour les démarches administratives.

**Nicole DURU BERREBI**

Je vois. 622, « Défraiement repas » : il s'agit de la même chose que tout à l'heure ?

**Imène SQUID**

Oui.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 623 : suivons-nous bien les normes de la loi EGAlim ?

**Imène SQUID**

Là, nous nous situons aussi dedans. Je n'ai pas tous les chiffres parce qu'il s'agit d'un marché qui a été attribué récemment.

**Nicole DURU BERREBI**

Pourrions-nous avoir un dossier, ou quelque chose ?

**Imène SQUID**

Nous pourrions vous communiquer quelques éléments. Est-ce possible, Madame la DGS ? Pourrions-nous avoir quelques éléments sur le marché, sur les types d'aliments et le respect de la loi EGAlim dans ce cadre ? Nous vous transmettrons cela.

**Nicole DURU BERREBI**

Merci beaucoup. Concernant la décision numéro 626 relative à la demande de subventions au titre du dispositif régional Soutien à l'équipement en vidéoprotection pour le projet communal : cela n'est pas prévu dans le budget de la ville ?

**Imène SQUID**

Si, et nous allons chercher des subventions pour financer aussi.

**Nicole DURU BERREBI**

En plus ?

**Imène SQUID**

Tout à fait. Pour que tout ne soit pas pris en charge par la collectivité.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 629 relative au séjour linguistique en Espagne : apprend-on l'espagnol ou l'anglais ?

**Imène SQUID**

Il s'agit d'un dispositif qui permet de voyager en Europe et donc d'acquérir des compétences en espagnol sûrement. Si le séjour a lieu en Espagne, je pense que c'est pour pratiquer l'espagnol.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 641 relative à l'approbation d'un accord-cadre avec la société Bouygues Énergies et Services : cet éclairage s'allume au passage des piétons ? Ou bien s'agit-il juste de faire une économie d'énergie ? Ce serait bien de faire comme dans certaines villes.

**Imène SQUID**

Il s'agit de l'éclairage public, pour les plus anciens, que nous avons commencé à changer pour avoir des LEDs, et donc faire des économies.

**Nicole DURU BERREBI**

D'accord, mais est-ce que cela s'allume ou s'éteint au passage des personnes ?

**Imène SOUID**

Non, c'est encore un autre dispositif. Il s'agit là de l'éclairage public actuel mais nous changeons les ampoules et mettons des LEDs.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 642, relative à la requalification de l'ancien centre municipal de santé.

**Imène SOUID**

Nous requalifions l'ancien centre médical Calmette en pôle associatif. Il s'agit de la société qui travaille sur ce dossier.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 643 : même chose ?

**Imène SOUID**

Tout à fait.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 644, l'isolation.

**Imène SOUID**

Idem, c'est toujours le même équipement que nous réhabilitons.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 645 aussi, alors ?

**Imène SOUID**

Oui. Pour toutes ces opérations, ce sont les entreprises qui vont intervenir pour faire les travaux et réaménager cet ancien centre médical en pôle associatif.

**Nicole DURU BERREBI**

Concernant la décision numéro 13. Il y a encore un contentieux. S'agit-il du même ?

**Imène SOUID**

Non, là c'est avec un agent de la ville.

**Nicole DURU BERREBI**

Merci beaucoup.

**Imène SOUID**

Je vous en prie. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Bonsoir, merci Madame la Maire, merci chers collègues de cette honorable assemblée. Tout d'abord, je dois vous présenter officiellement et publiquement mes excuses, Madame la Maire, parce que j'ai mis votre parole en doute

concernant la fin du Conseil municipal du 6 juillet 2023, quant au moment où vous avez mis fin aux missions de Madame la directrice générale adjointe en charge de la culture. J'avais affirmé à deux reprises, me semble-t-il, que selon moi — et c'est vrai que cela m'avait tellement troublé — cela était intervenu après la levée de la séance. Et merci à Madame la Directrice de cabinet, qui m'a fait entendre les bandes. J'ai douté de votre parole alors qu'elle reflétait la vérité : vous avez bien annoncé cette information, mais vous avez bien dit : « avant de lever la séance », et c'est pour cela que j'ai fait cette confusion. Je vous présente donc, officiellement et publiquement, devant cette honorable assemblée, devant l'assistance du public, mes plus sincères excuses.

**Imène SOUID**

Merci.

**Philippe BOURIACHI**

Concernant la décision 508 relative à l'approbation de l'avenant n° 5 Construction du groupe scolaire de l'Institut médico-éducatif d'un dépassement de 9 945 euros. Encore un dépassement. Peut-on avoir le montant total des dépassements depuis le début ? Parce que nous étions bien partis sur un montant que la loi autorise lorsqu'il y a des appels d'offres, à plus ou moins dix points, et au vu des retards qui sont pris, au vu des entreprises qui ont flanché et des nouvelles entreprises qui reprennent le relais, j'ai peur que nous ayons dépassé les dix points.

**Imène SOUID**

J'ai les chiffres sous les yeux parce que j'ai eu exactement la même analyse et la même demande. Les services m'ont donné tous les éléments. Actuellement, nous sommes pour la partie travaux à une augmentation en pourcentage de 3,29 % par rapport au marché initial. Concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage, nous sommes à 1,40 %. S'agissant de l'assurance, nous sommes à zéro. Concernant les conventions d'indemnisation, nous n'avons rien. Ce qui nous fait un total de 3,94 % d'augmentation à ce jour.

**Philippe BOURIACHI**

Sur le montant total ?

**Imène SOUID**

Sur le montant global : 3,94 au total. Donc nous sommes bien en deçà des 10.

**Philippe BOURIACHI**

OK. Parce qu'il s'agit d'un marché total de 25.

**Imène SOUID**

Initialement. Il a été promu à 25, mais avec une ouverture des plis à 30, et aujourd'hui, nous sommes à 35. Il était estimé, au moment de l'élaboration du marché, à hauteur de 25 millions. Les entreprises ont répondu. À l'ouverture des plis des entreprises, l'entreprise qui a remporté le marché a estimé les travaux à 30 millions. C'est sur cette base que les travaux sont lancés. Donc, depuis la réalisation, le début, nous sommes montés jusqu'à 35 millions aujourd'hui.

**Philippe BOURIACHI**

Mais alors, nous avons dépassé les 10. Parce que 10 % de 30 millions...

**Imène SOUID**

C'est par rapport à l'ouverture des plis. L'attribution du marché qui démarre n'est pas l'estimation qui a été faite, parce que cette dernière a été faite bien avant.

**Philippe BOURIACHI**

Si je comprends bien, l'ouverture est à 30.

**Imène SOUID**

Oui.

**Philippe BOURIACHI**

Vous me dites que nous sommes à 35.

**Imène SOUID**

5 millions supplémentaires.

**Philippe BOURIACHI**

10 % de 30 millions, je vous assure, cela fait 3 millions. Vous pouvez me faire confiance là-dessus.

**Imène SOUID**

Le tableau est erroné alors, quelque chose cloche.

**Philippe BOURIACHI**

D'accord, nous vérifierons et regarderons cela plus tard, tranquillement.

**Imène SOUID**

Mais en tout cas, nous sommes en deçà du cadre réglementaire et nous ne dépassons pas du tout les obligations. Nous sommes dans les clous là-dessus, il n'y a pas de sujet.

**Philippe BOURIACHI**

Concernant la décision numéro 513 relative à l'approbation d'une convention relative à la gestion du centre médico-psychologique, avec un montant de 6 039,79 euros ; sachant qu'en septembre, une décision de la DSI numéro 2023-326 mentionnait un montant de 5 797,45 euros, soit 241 euros supplémentaires. Qu'est-ce qui explique cette différence ? Est-ce peut-être le *prorata temporis* ?

**Imène SOUID**

Nous apporterons la réponse, parce que je n'ai pas la réponse. C'est peut-être cela, mais je ne veux pas dire de bêtises.

**Philippe BOURIACHI**

J'ai juste supposé que c'était ce delta, parce que 240 euros, ce n'est pas très important.

**Imène SOUID**

Oui, ce n'est pas le montant qui trouble.

**Philippe BOURIACHI**

Concernant la décision numéro 515, vous avez répondu tout à l'heure, mais avec tous ces retards, vous pensez que l'inauguration pourra toujours se faire en septembre 2025 ?

**Imène SOUID**

Je ne suis certaine de rien.

**Philippe BOURIACHI**

OK. Alors, la décision 522, vous avez répondu tout à l'heure, mais, excusez-moi, j'ai vraiment du mal à comprendre que nous ayons fait appel à Madame AUBREE, qui habite dans le XIV<sup>e</sup>, pour faire un reportage vidéo qui est diffusé à l'école Méliès.

**Imène SOUID**

C'est l'école municipale des arts.

**Philippe BOURIACHI**

Pardon, mais nous n'avions personne sur Orly pour faire cela ? Bien, concernant la décision numéro 523 relative à l'approbation d'un contrat de cession pour l'installation d'une ferme dans le cadre du marché de Noël par une société du 79, Saint-Maurice-Étisson, les 9 et 10 décembre. Félicitations pour ce marché de Noël. J'ai été très peu présent, mais on m'en a dit du bien, sauf que le premier jour, nous avons été un peu embêtés par la pluie. Le montant est de 3 181 euros TTC, en ces temps de restrictions budgétaires, je me demande si — je ne suis pas spécialiste en fermes — Karine LE MARCHAND aurait peut-être fait appel à ce que nous avons juste à côté de chez nous. Nous avons quelque chose qui s'appelle la Maison de l'enfance, où nous avons plein de petits animaux, et après, à Villeneuve-le-Roi, il y a la ferme Meunier, par exemple. Pour les réductions des gaz à effet de serre, des transports, etc.

**Imène SOUID**

Je ne sais pas pourquoi cette personne plus qu'une autre. Il y a eu une candidature, et nous l'avons sollicitée, et après, ce sont eux qui nous apporté une réponse, je pense.

**Philippe BOURIACHI**

Nous avons des animaux à la Maison de l'enfance.

**Imène SOUID**

Oui, mais les animaux de la Maison de l'enfance, c'est autre chose. Là, nous avons une animation, avec la prise de lait. C'est toute une organisation, il y a des éléments pédagogiques, il y a une animation qui a été proposée pour favoriser tout cela.

**Philippe BOURIACHI**

Nathalie, je posais la question innocemment. Parce qu'il y avait les gondoles à Choisy-le-Roi. Je ne sais pas.

**Imène SOUID**

Les animaux ne sortent pas forcément, ils ne les font pas sortir forcément, ni les gondoles. Je ne pense pas qu'ils aillent à Créteil.

**Philippe BOURIACHI**

C'est Choisy-le-Roi, les gondoles.

**Imène SOUID**

Oui, Choisy, mais parc de Créteil, à côté.

**Philippe BOURIACHI**

Oui, enfin à côté...

**Imène SOUID**

Oui, tout est à côté. L'essentiel des Orlysiens était ravi, ils ont adoré, et c'est très bien.

**Philippe BOURIACHI**

Oui, certainement, mais si nous pouvions réduire et faire micro-local.

**Imène SOUID**

Suivant.

**Philippe BOURIACHI**

Concernant la décision numéro 525 relative à l'approbation d'une convention relative à l'organisation de cinq séances d'enregistrement, de mixtapes musicales. Il s'agit d'une association de Villejuif. D'ailleurs, dans ses statuts, l'association ne fait pas du tout cela. Je suis surpris, parce que je me dis qu'il n'y a plus de studio d'enregistrement à Neruda. Cela avait coûté très cher et doit prendre la poussière. Et pourquoi ne pas avoir fait appel à BUSSITUP ? Pour rappel, il s'agit du GEU 2023-340 de septembre 2023 pour l'approbation d'une convention relative à l'organisation d'une prestation de studio d'enregistrement mobile et de DJ par l'association que j'ai citée juste avant – qui est basée à Orly, d'ailleurs –, le samedi 9 septembre, de 10h à 17h, au parc départemental du Grand Godet, dans le cadre du Forum du temps libre et des loisirs de la ville d'Orly. Et cela nous avait coûté à l'époque. Certes, nous faisons une économie de 400 euros, mais je ne sais pas si le montant porte sur cinq ateliers, combien de temps cela dure, ou si au prorata, nous aurions été...

**Imène SOUID**

Je pense que la prestation n'est pas tout à fait la même. Si nous avons fait travailler cette association au Grand Godet, c'est que nous n'y sommes pas opposés, vous l'avez bien vu. En l'occurrence, la demande faite par les services ne correspondait pas forcément à ce que pouvait proposer l'association. De plus, nous faisons une économie en l'espèce.

**Philippe BOURIACHI**

D'accord, mais comme nous n'avons pas le nombre. Cela a lieu du 10 au 17. S'agit-il de vacations d'une heure ou deux heures ? Nous aurions pu faire un ratio, une règle de trois, pour voir au taux horaire si nous étions gagnants.

**Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, avançons.

**Philippe BOURIACHI**

Bon. Priorité aux Orlysiens.

**Imène SOUID**

Nous essayons mais il n'y a pas que les Orlysiens, je vous l'ai déjà dit la dernière fois, et je ne vais pas vous le redire à chaque fois. Et heureusement, parce que si les Orlysiens ne devaient travailler qu'à Orly, ils ne gagneraient pas grand-chose. Heureusement que les autres villes les font travailler aussi.

**Philippe BOURIACHI**

Avec tout ce que vous donnez, je vous assure...

**Imène SOUID**

Oui, mais je vous peux vous assurer que nous donnons à tout le monde, et que beaucoup d'autres villes font participer aussi nos Orlysiens, et heureusement.

**Philippe BOURIACHI**

D'accord. C'est à vérifier. Concernant la décision numéro 542. La question a été posée tout à l'heure, sur le cabinet, etc. Les honoraires représentent 10 000 euros TTC, mais nous voudrions connaître la rémunération du futur directeur de cadre de vie, parce que les tarifs qui sont impliqués se situent entre 18 et 20 % de la rémunération annuelle. Juste pour savoir si nous sommes bien... Parce que s'il n'est pas à 50 K€, nous payons cher.

**Imène SOUID**

Tout dépendra aussi de la catégorie, puisqu'il doit s'agir d'un cadre de catégorie A. Plusieurs choses (son ancienneté, sa rémunération fixe) seront définies en fonction du profil retenu. C'est une estimation indicative mais nous ne connaissons le montant réel de la rémunération que lorsque nous aurons le candidat.

**Philippe BOURIACHI**

Donc vous appliquez un forfait sans connaître...

**Imène SOUID**

Nous faisons une estimation du prix par rapport au type d'emploi, mais chaque profil est différent. En fonction de son ancienneté, nous ne connaissons la rémunération réelle que quand nous aurons le profil concerné. Madame GUERCHE.

**Kathy GUERCHE**

À quel montant se situe votre fourchette de recrutement ? Parce que si c'est 50K minimum sur le poste, le cabinet est correct. Si vous êtes à moins de 50K sur ce poste-là, le cabinet vous vole, concrètement.

**Imène SOUID**

Je n'ai pas exactement la rémunération, nous vérifierons par rapport à cette donnée.

**Philippe BOURIACHI**

Petite précision de notre part, le montant est TTC, et nous parlions en hors taxe, il peut donc y avoir un delta, donc nous nous situerions à 8 200 HT.

**Imène SOUID**

Avec 30 % de charges à peu près, entre 25 et 30.

**Philippe BOURIACHI**

Bien. Concernant la décision numéro 543, l'approbation d'une convention relative à l'organisation d'une prestation de père Noël par l'autoentrepreneur Christophe LEPAGE, à Pavillons-sous-Bois, de 14h à 17h : 500 euros TTC. Premièrement, s'il s'agit d'un autoentrepreneur, cela ne doit pas être en TTC mais en net, pour de la prestation. Sauf s'il est à plus de 32 000 euros de chiffre d'affaires, et donc à ce moment-là, il peut facturer avec TVA. Normalement, c'est en net. Cela représente 500 euros pour trois heures. C'est un bon père Noël. C'est important, d'avoir un bon père Noël.

**Imène SOUID**

Pour tous les bons souvenirs.

**Philippe BOURIACHI**

J'ai vu les photos, et je vous l'ai dit, vous savez je sais reconnaître...

**Imène SOUID**

Ensuite ?

**Philippe BOURIACHI**

Concernant la décision numéro 550 : une entreprise, enfin, une auto-entrepreneuse, je suppose, de Athis-Mons, pour du yoga à hauteur de 200 euros hors taxe. Donc il ne doit pas s'agir d'une auto-entrepreneuse, si la facturation est hors taxe. Nous ignorons s'il s'agit d'une société, nous avons le nom d'une animatrice à Athis-Mons pour les 5, 12 et 18 décembre 2023. Encore une fois, je renouvelle l'information : Akli HALLAF est professeur de yoga, il est orlyzien, et il peut recevoir.

**Imène SOUID**

Monsieur peut tout à fait prendre attache auprès des services pour proposer ses services.

**Philippe BOURIACHI**

Très juste. Concernant la décision numéro 600 relative à l'approbation d'un accord-cadre concernant les travaux de remplacement de la centrale de traitement d'air de la piscine municipale, pour un montant de 97 780 euros ». Cinq mois, dont trois mois de travaux. Je n'ai pas compris. L'ordre de service pour une durée initiale de cinq mois, dont trois mois de travaux ? Doit-il y avoir des tests ? Des études ?

**Imène SOUID**

Tout à fait, des études préalables, pour faire le diagnostic, l'état des lieux, etc.

**Philippe BOURIACHI**

D'accord. Concernant la décision numéro 608. Là, c'est le pompon sur la Garonne : « Convention relative à l'organisation d'un spectacle de double Dutch par l'association Kids création, à Clichy, le vendredi 8 décembre de 19h à 21h30 dans l'enceinte de la mairie ». Je suppose qu'il s'agissait de l'événement à destination des étudiants ?

**Imène SOUID**

Des bacheliers.

**Philippe BOURIACHI**

Des bacheliers. Les bacheliers n'étudient pas ?

**Imène SOUID**

Plus exactement.

**Philippe BOURIACHI**

D'accord. Mais nous n'avions pas été conviés, donc nous avons un peu du mal à nous en rappeler.

**Imène SOUID**

Ce n'est pas grave. Vous ne nous avez pas manqué, je ne vais pas vous mentir. Avançons.

**Philippe BOURIACHI**

C'est bien dommage, j'aurais bien aimé les fêter avec vous. Mais je n'étais pas là à titre personnel. Mais nous viendrons l'année prochaine. Alors là, c'est fou, parce que nous avons une association de double Dutch à Orly, et nous la connaissons bien en plus, qui s'en occupe. Il est dommage que vous n'ayez pas fait appel à des Orlysiens, pour des Orlysiens.

**Imène SOUID**

Vous nous auriez reproché, encore, d'avoir fait autre chose. Tout va bien, Monsieur BOURIACHI. Avançons.

**Philippe BOURIACHI**

Tant qu'il s'agit d'Orlysiens, jamais vous ne m'entendrez critiquer. Concernant la décision numéro 611 relative à l'approbation d'un marché avec la société SS Fonbonne de Villepinte. Nous revenons à la même chose. En l'occurrence, il est certain que nous dépassons le plafond. Il s'agit d'un montant de 3 681 822,16 euros. Peut-être est-ce la reprise du marché initial qui n'a pas été amputée ? Dans ce cas, je ne dis rien. Mais si c'est en plus, nous dépassons largement les dix points. Si j'étais vous, je parlerais qu'en présence de mon avocat.

**Imène SOUID**

Au temps pour moi, j'avais une mauvaise lecture du tableau qui m'a été transmis. En termes de travaux, nous sommes passés — l'enveloppe à l'ouverture des plis était à plus de 30 millions d'euros —, et nous sommes aujourd'hui à 1 034 000 euros de montant d'avenant total sur les travaux ; ce qui représente une augmentation de 3,39 %, donc en dessous des 10 %, sur les travaux. Le montant aujourd'hui pour les travaux sur lequel nous nous situons est de 31 millions d'euros.

**Philippe BOURIACHI**

Très bien. Donc nous sommes à 3,33 %, si c'est un million.

**Imène SOUID**

3,39%. Parce qu'il y a les arrondis, je ne vous ai pas donné les centaines.

**Philippe BOURIACHI**

Oui, mais rien que là, nous sommes à 3 681 822 millions d'euros.

**Imène SOUID**

Une partie des travaux a été faite, et non la totalité. Nous avons réestimé. Ici, nous estimons la fin des travaux à ce montant, dans le nouvel avenant. Une grosse partie qui était déjà réalisée. Est-ce clair pour vous ?

**Philippe BOURIACHI**

Presque. Concernant la décision numéro 616, qui est cocasse, parce que nous revenons toujours à la centrale de traitement d'air, mais la décision 616 est datée du 14 novembre 2023. Elle annule donc et remplace. Il faut m'expliquer comment une décision de novembre peut annuler une décision de décembre.

**Imène SOUID**

Il s'agit d'une erreur d'écriture. Cela peut arriver.

**Philippe BOURIACHI**

Oui. Mais la différence de somme peut s'expliquer.

**Imène SOUID**

Il s'agit d'une erreur d'écriture.

**Philippe BOURIACHI**

Très bien, merci. Je vous fais confiance.

**Imène SOUID**

Faites-nous confiance, nous vous l'avons démontré, Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Je suis un peu paranoïaque. Concernant la décision numéro 620. Nous avons l'approbation de l'offre de cession d'un véhicule Renault Captur Intense, avec la société LeasePlan France ; approbation de la décision du 15 décembre 2023, pour un montant de 14 500 euros. Toutefois, un changement de propriétaire est intervenu. Pourquoi ? Le premier s'est-il désisté ?

**Imène SOUID**

Ici, il s'agit d'une erreur de désignation. La décision du 15 décembre 2023 a dû être annulée, une nouvelle décision a été prise pour le même montant de cession. Il s'agit de la décision 620, nous sommes d'accord ?

**Philippe BOURIACHI**

La décision 620 renvoie à la 617. La décision 617, concernait la société Please Atmosphère, et en fin de compte, dans la décision 620, cela devient LeasePlan France, toujours à Rueil-Malmaison.

**Imène SOUID**

Il s'agit d'une erreur d'écriture.

**Philippe BOURIACHI**

Je veux bien vous croire. Je vous fais confiance, mais les montants sont identiques, donc je ne suis pas surpris.

**Imène SOUID**

Oui, les montants sont les mêmes, ce qui est le plus important.

**Philippe BOURIACHI**

Concernant la décision numéro 626. Il s'agit de la subvention. J'ai bon espoir que vous l'obteniez, mais en tout cas il s'agit d'une décision politique, et de droite assumée. Elle concerne la demande de subvention pour le projet communal d'extension du dispositif d'installation de caméras de vidéosurveillance sur le domaine public, pour 73 875 euros. Si nous pouvions éviter le futur — sans vouloir vous commander — pour une lecture plus simple, en inversant la chose, et ensuite nous irons chercher les subventions. À la lecture, le décryptage est étrange. Concernant la décision numéro 641 relative à l'approbation d'un accord-cadre avec la société Bouygues Énergies et Services, d'un montant maximum de 550 000 euros hors taxe. Je m'insurge, messieurs les directeurs techniques et directeurs financiers. Vous n'ignorez pas les fiches, les C2E. Cela rentre complètement dans ce cadre. Donc, hormis le fait de venir changer l'ampoule, en payant la main-d'œuvre, cela peut être compris dans un contrat que nous avons déjà avec une entreprise censée intervenir pour remplacer les ampoules. Je ne connais pas l'ensemble du marché, mais cela doit être forcément ponctuel dans l'année, non pas de manière régulière. Dans le cadre des C2E, vous avez le principe du pollueur-payeur, donc ce sont des entreprises qui payent les économies d'énergie que nous faisons, et cela, c'est totalement gratuit. Je me rends compte que nous n'avons pas appliqué la fiche concernant ces C2E. Nous aurions pu faire une économie non négligeable, puisqu'il faut payer la main-d'œuvre, bien que nous ayons les techniciens et que nous ayons acheté une nacelle de 75 000 euros neuve qui prend la poussière.

**Imène SOUID**

Non, elle est utilisée, je vous rassure. Elle a même été au garage il n'y a pas longtemps.

**Philippe BOURIACHI**

Très peu. À l'allumage de la Hanoucca, certes, mais vraiment nous l'utilisons très peu. Mais un véhicule qui coûte aussi cher et qui ne fonctionne pas est un gouffre financier. Nous perdons de l'argent. Donc, vigilance. Si vous avez besoin d'informations ou de conseils, je suis à votre entière disposition. Il s'agit d'un sujet que je maîtrise un petit peu. D'ailleurs l'année dernière, nous avons voté une délibération pour faire intervenir un cabinet externe. J'avais soulevé le lièvre en disant : « C'est bizarre, parce que leur statut, c'est une SA à 2 000 euros », etc. Vous vous en rappelez ? Nous avons payé 95 000 euros pour faire un audit et nous n'avons toujours pas le résultat de cet audit. En tout cas, dans les fiches cadres CSE LEDs, on nous fournit les LEDs, les modèles, etc. Nous les fournissons, et nous payons juste la main-d'œuvre. Donc, là, je m'insurge réellement.

Je vais traiter globalement les décisions 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648. Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Le montant total, cumulé, est de 2 176 912,58 euros hors taxe. Et donc je ne m'y retrouve pas avec le chiffre que vous avez donné tout à l'heure.

**Imène SOUID**

Ce sont les montants maximums. Mais cela, c'est le pôle associatif, non pas l'IME, c'est une autre structure. Vous savez, l'ancien centre de santé Calmette, en face de Neruda. C'est le pôle associatif.

**Philippe BOURIACHI**

Au temps pour moi, excusez-moi. Donc, nous retransformons le centre Calmette pour 2 176 912 euros. Nous n'avons pas le détail du lot 3, nous avons tous les lots sauf le lot 3.

**Imène SOUID**

Le lot 3 est relancé.

**Philippe BOURIACHI**

D'accord. Nous sommes bien d'accord que nous sommes en investissement ?

**Imène SOUID**

Oui.

**BOURIACHI**

Donc je m'insurge à nouveau, toujours sur le centre médical Gisèle Halimi. Nous allons nous retrouver, au bout de douze ans, à avoir payé un loyer de sept millions d'euros, sans en être propriétaire. Et quand Madame JANODET, de manière ironique, dit : « Vous confondez avec l'investissement », je dis : « Madame JANODET, je ne confonds rien du tout, à la fin, nous avons les moyens, nous pouvons le faire et nous le démontrons. »

**Imène SOUID**

Ce n'est pas le même montant.

**Philippe BOURIACHI**

Ce n'est clairement pas le même montant. Là, nous sommes à deux millions d'euros.

**Imène SOUID**

Ce n'est pas du tout le même investissement pour la ville d'Orly, entre le centre Gisèle Halimi et la rénovation de l'ancien centre médical Calmette.

**Philippe BOURIACHI**

1 800 mètres carrés.

**Imène SOUID**

Mais ce n'est pas du tout le même.

**Philippe BOURIACHI**

Le directeur de centre technique et le DAF vont me dire si je me trompe. Une construction neuve, hors foncier (nous étions propriétaires du foncier) représente 1 000 euros du mètre carré. La rénovation coûte entre 700 et 800 euros hors taxe du mètre carré. Le centre Gisèle Halimi, sans l'ameublement et l'agencement intérieur, c'est 1,8 million d'euros.

**Imène SOUID**

C'est votre estimation. Ce n'est pas la mienne.

**Philippe BOURIACHI**

Madame la Maire, il y a des professionnels derrière, je vous assure que si je disais une bêtise, ils me l'auraient signalé.

**Imène SOUID**

Très bien.

**Philippe BOURIACHI**

Non, mais c'est pour vous.

**Imène SOUID**

Ne revenons pas sur le passé, avançons.

**Philippe BOURIACHI**

Oui, avançons, mais cela coûte au contribuable 7 millions d'euros au bout de douze ans, sans en être propriétaire.

**Imène SOUID**

Non, ne vous inquiétez pas. C'est un choix qui a été fait.

**Philippe BOURIACHI**

Oui, nous aimerions bien savoir qui est propriétaire d'Office santé, comme cela nous regarderons d'un petit peu plus près ce choix. Nous arrivons à deux millions, mais nous sommes toujours propriétaires, et nous mettons à disposition des associations. Très bien. Nous abondons dans ce sens. Concernant la décision numéro 4 relative à l'approbation d'un contrat avec la société Fountains Concept à la destination le gardiennage en entrepôt de deux fontaines à kiosque îlot pour un montant de 10 857,60 euros TTC : il s'agit des fontaines, je suppose, des brumisateurs que nous avons. Nous avons un centre technique municipal avec une certaine superficie. Nous payons 10 000 euros à l'année pour nous gardienner.

**Imène SOUID**

Pas uniquement. Le gardiennage et l'entretien. Ils remettent à neuf, ils changent, refont tous les fils, etc. Ce que ne font pas nos agents. Et dans le même temps, ils les gardent pour pouvoir le faire avec tous les équipements. Ils ont d'autres collectivités aussi.

**Philippe BOURIACHI**

Je retrouverai les décisions des entreprises qui interviennent sur nos fontaines à eau. Les filtres coûtent, de mémoire, entre 4 000 et 5 000 euros l'année pour toutes les structures. Là, nous sommes à 10 000 euros pour deux fontaines mobiles que nous pouvons mettre en place et enlever, nous avons les techniciens pour cela ; ils sont valorisés, ils sont formés. Vous avez raison de faire entretenir ces fontaines par l'entreprise qui a déjà le contrat des fontaines : il y a des histoires de légionellose. Je n'ai pas de souci là-dessus. Je vous donne des points d'accès d'économies qui sont non négligeables.

Concernant la décision numéro 5 relative à l'approbation du contrat location Quartix pour le déploiement des balises géolocalisées sur une première tranche de cinquante véhicules des services municipaux à compter du 1<sup>er</sup> février ». Je n'ai pas de problème avec cela. Il faut assumer. C'est un choix politique. Je peux vous le

dire, mon demi-frère Axel fait partie de la société Digicom : nous installons des *trackers* dans la ville.

**Imène SOUID**

Je ne veux pas être impolie, mais on s'en moque un peu.

**Philippe BOURIACHI**

Si, là vous êtes impolie.

**Imène SOUID**

Votre beau-frère ne nous intéresse pas.

**Philippe BOURIACHI**

Non, ce n'est pas mon beau-frère, c'est mon demi-frère. C'est différent.

**Imène SOUID**

Avançons.

**Philippe BOURIACHI**

Par conséquent, vous assumez de fliquer nos agents communaux.

**Imène SOUID**

Nous assumons de protéger nos véhicules, oui. Avançons.

**Philippe BOURIACHI**

D'accord. Ils doivent souvent se balader. Mais nous en parlerons dans une question diverse sur la protection.

Concernant la décision numéro 7 relative à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public pour un local situé à la halle des Talents, redevance annuelle de 438,42 euros » : donc à l'année, c'est bien cela, plus 30 euros de charges mensuelles. Pour quel artiste ?

**Imène SOUID**

Une artiste vitrailliste orlysienne.

**Philippe BOURIACHI**

D'accord. Très bien. Concernant la décision numéro 13 relative à l'approbation de la proposition financière de maître Stéphanie JUFFROY pour l'accompagnement et l'assistance de la commune d'Orly dans le cadre du contentieux engagé par un agent de la ville, pour un montant de 4 200 euros hors taxe. Je ne vais pas vous demander le pourquoi du comment, mais cela fait quand même beaucoup de contentieux avec beaucoup d'agents. En une année, c'est énorme. Et je vais m'arrêter là. Merci pour tous les renseignements que vous m'avez donnés.

**Imène SOUID**

D'autres demandes d'intervention ? Non ? Nous allons passer à la suite de l'ordre du jour.

#### **4 - Communications de la Municipalité.**

## **Imène SOUID**

Depuis notre dernier conseil, nous avons passé deux mois de fêtes.

Au programme de manière non exhaustive en décembre : la fête de Noël des enfants du personnel communal, la fête de fin d'année de l'association Oxygem's, celle de l'association de la Sablière, notre marché de Noël qui malgré la pluie a réuni de très nombreux Orlysiens dans un esprit convivial, les repas de Noël des seniors à Neruda et à la Résidence Méliès, la distribution de jouets aux Restos du Cœur.

En janvier, les vœux au personnel communal, la galette des rois du Comité de jumelage, les 4 journées magnifiques des vœux aux seniors dans les salons de la mairie et à l'abbaye de Cercanceaux. Près de 900 seniors ont pu profiter de ces journées de fête et à ma grande satisfaction, tous ceux qui ont voulu l'un ou l'autre choix, l'ont obtenu. Un grand coup de chapeau aux équipes du CCAS mais aussi à Karine BETTAYEB, Jinny BAGÉ et Kheira SIONIS. Enfin, pour clôturer ces deux mois festifs, j'ai réuni les associations Orlysiennes lors d'une cérémonie de vœux qui leur était dédiée afin d'accroître encore plus les partenariats entre la ville et ses associations, mais aussi entre les associations elles-mêmes au bénéfice des Orlysiens.

En janvier, nous avons connu un épisode de froid et de neige. Les agents des services techniques ont été mobilisés très tôt le matin, pour saler et sabler les rues et les trottoirs, pour faciliter les déplacements de tous. Je veux ici les remercier de leur engagement pour le service public.

Côté calendrier, le 1<sup>er</sup> janvier aura marqué la mise en service concrète, pour les usagers, de la régie de l'eau. Les premières factures sous le sigle de la régie de l'eau arriveront à Orly en juin 2024. La facturation restera modérée alors que les usagers du SEDIF connaîtront une augmentation de leur facture. En plus d'un enjeu de maintien d'un service public de l'eau, nous portons également une facturation maîtrisée. Le 1<sup>er</sup> janvier, c'est aussi la date de l'obligation faite aux collectivités de proposer une solution de tri des bio-déchets. Pour nous, c'est l'Etablissement territorial qui a la compétence de cette mise en œuvre. Là aussi, les particuliers devront attendre juin pour les premières actions concrètes. Les écoles élémentaires sont déjà dotées de leurs composteurs. J'ai inauguré les composteurs de la Résidence Méliès aux côtés des élus du secteur mercredi 24 janvier. A noter qu'en matière de développement durable, 22 enfants de l'école Joliot Curie ont bénéficié vendredi 2 février de l'opération savoir rouler à vélo.

Côté culture, je voudrais mettre en lumière la hausse de la fréquentation du centre culturel grâce à une programmation variée et adaptée au public Orlyisien et à l'apport du conseil de la culture. A titre d'exemple, Djal a fait salle comble le 17 octobre, OperaLocos a accueilli 270 spectateurs le 10 novembre et tout dernièrement, le 7 janvier, Josephine Baker a également rempli la salle.

Côté urbain, comme je m'y étais engagée, j'ai mis en place des concertations sur deux projets phares du centre ancien. Le projet Pasteur, qui fera l'objet d'un rapport lors de cette séance, a été modifié après écoute des riverains. Mercredi 24 janvier, j'ai présenté, devant une salle bien remplie, le projet Aérodrome Charmilles. Là encore, nous avons pris en considération les remarques des riverains sur le stationnement et la nécessité d'avoir une architecture adaptée au

quartier pavillonnaire. Chacun des projets d'importance de notre ville fera l'objet d'une concertation.

Sur le volet développement économique et emploi, j'ai inauguré le nouvel Airbus Neo de la compagnie Transavia. Moins polluant, moins bruyant, cet avion remplacera à terme l'ensemble de la flotte de Transavia, soit 80 avions. La compagnie Transavia continue sa progression et développe ainsi de nouveaux emplois sur la plate-forme. Elle aura à terme 3 000 salariés dont 95 % sur Orly. De notre côté, nous avons organisé hier un forum des formations pour accompagner les jeunes de notre ville dans leurs choix d'orientation et un forum emploi aura lieu le 13 mars avec un nombre conséquent d'entreprises.

Avant notre prochain conseil, à noter notamment dans vos agendas, le concert d'Ibrahim Maalouf demain soir, 9 février, les trois conseils de quartier le 7 mars pour l'ouest, le 14 mars pour le centre et le 21 mars pour l'est, la journée internationale des droits des femmes le 8 mars avec le spectacle « Les Vilaines » au centre culturel.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais tout d'abord exprimer toute ma solidarité avec la communauté chilienne Orlytienne et tout particulièrement avec Maribel AVILES CORONA suite aux incendies qui ont ravagé le Chili et qui ont déjà causé la mort de plus de 130 personnes. La ville d'Orly a accueilli, vous le savez, un grand nombre de réfugiés chiliens suite au coup d'Etat du Général Pinochet et à la dictature qu'il a installée pendant de longues années. Je leur renouvelle toute ma solidarité.

Le dernier point que je voulais évoquer : la situation du chantier Rosa Parks. Aujourd'hui, ce chantier fait face à de nombreuses difficultés en raison de la défaillance de certaines entreprises (nous avons lancé des procédures judiciaires), de révisions de prix liées à l'inflation qui touchent les matériaux. Prévues à l'origine en 2024, comme je vous l'ai annoncé lors du dernier conseil, la livraison devait intervenir en septembre 2025. Aujourd'hui, je ne suis plus certaine que ce délai pourra être tenu. Les services techniques sont à pied d'œuvre, soutenus par la directrice générale des services, pour tenter de minimiser au mieux l'impact financier de ce chantier et de rétablir un calendrier conforme à nos besoins. Je voulais également préciser que chaque nouvel établissement scolaire doit fonctionner une année scolaire afin d'être classé ou pas en REP ou en REP+. Ce ne sont pas nos règles mais celles de l'Education nationale. J'entends les alertes des enseignants et des parents d'élèves mais on ne peut que se réjouir d'avoir un établissement moderne et adapté aux apprentissages même si pendant un an, il faudra accepter de patienter pour avoir la labellisation correspondante et nous veillerons bien sûr à ce que les moyens alloués par l'Education nationale ne soient pas réduits dans l'entre-deux. L'intérêt premier est la mixité sociale et la réussite de nos enfants.

## **5-1. Orientations budgétaires 2024.**

### **Imène SOUID**

Depuis plusieurs années, des crises s'enchaînent, et les conséquences pour les collectivités locales sont de plus en plus lourdes à supporter. Inflation, hausse des coûts de l'énergie, hausse des taux d'intérêt, hausse des prix des matières

premières et des denrées alimentaires, et j'en passe. Les décisions gouvernementales prises unilatéralement ces dernières années changent la donne en cours de route et contraignent de plus en plus les budgets des collectivités, comme la suppression de la taxe d'habitation — en 2024, plus aucun habitant ne versera de taxe d'habitation — ou la hausse du point d'indice, qui est une bonne chose pour les agents, bien sûr, mais pour laquelle nous n'avons perçu aucune compensation de l'État. L'objectif fixé, pour le budget 2024, est de continuer à gérer au mieux les deniers publics qui nous sont confiés, en bonne mère de famille, tout en maintenant un niveau de service public élevé pour les Orlysiens et en continuant à soutenir les publics les plus fragiles. Concernant le budget communal plus en détail, l'analyse rétrospective des exercices précédents permet de tenir compte des résultats obtenus pour fixer les objectifs budgétaires 2024. À ce jour, le dernier compte administratif clos, je vous le rappelle, est celui de l'exercice budgétaire 2022. Par conséquent, l'analyse rétrospective présentée est faite sur l'exercice 2020 à 2022.

Je ne vais pas vous faire la lecture de tous les éléments dont vous avez déjà pu prendre connaissance dans le rapport. Mais tout de même, certains sujets.

Sur les recettes réelles de fonctionnement, nous pouvons noter une progression de 3,5 millions entre 2020 et 2022. Néanmoins, cette hausse s'affiche essentiellement sur la ligne des dotations et compensations, car les dernières réformes fiscales sont venues réduire l'indépendance fiscale des collectivités et de l'État, et l'État compense à la ville davantage de fiscalité qu'elle n'en perçoit des contribuables. Le futur reste donc très incertain, puisque cela dépendra dorénavant uniquement de la bonne volonté de l'État, et engendre donc de réelles inquiétudes pour les collectivités. Sur les produits des services et du domaine, nous observons une très légère hausse suite à la reprise des activités post-crise sanitaire. Pour les dépenses réelles de fonctionnement, elles sont en augmentation de 3,7 millions d'euros entre 2021 et 2022. Cette hausse importante est liée aux premiers effets de l'inflation et à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, qui impactent la masse salariale. Avec des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes, la capacité d'autofinancement brute est en diminution en 2022, mais se maintient à un bon niveau. La capacité d'autofinancement nette est malgré tout en augmentation en 2022, grâce à l'opération de refinancement des emprunts qui a eu lieu en 2021, et qui a permis de diminuer le remboursement du capital de la dette.

Pour ce qui est de la section d'investissement, les dépenses d'équipement sont à un niveau élevé sur la période étudiée, avec une moyenne à 14,6 millions d'euros par an sur ces trois exercices. Pour financer ces investissements, entre 2021 et 2022, la ville d'Orly a eu recours à l'emprunt pour un montant total de 15,7 millions d'euros. Ce sont par ses financements propres que la ville d'Orly arrive majoritairement à financer les investissements, au travers des dotations, des subventions, des produits nets de cession et des autres recettes, pour un montant de 18,6 millions d'euros. Et son épargne et sa trésorerie pour un montant de 9,5 millions d'euros. Le résultat de clôture — qui est la trésorerie disponible en fin d'exercice — est conséquent, puisqu'il s'élève à 19,8 millions d'euros fin 2022. Sur la période étudiée, il a été augmenté de 8,8 millions d'euros. En tenant compte des restes à réaliser, le résultat est nettement inférieur, puisqu'il s'élève à 6,6 millions d'euros. Ceci montre que la ville d'Orly va bien utiliser sa trésorerie pour financer les investissements qui sont en cours.

Sur la période étudiée, les indicateurs budgétaires de la ville d'Orly restent positifs en 2022, malgré les premiers effets de l'inflation et la forte hausse des dépenses. Le taux d'épargne brute se maintient à un bon niveau, puisqu'il est toujours supérieur à 10 %. Malgré la hausse de l'encours de dette, celui-ci reste soutenable pour le budget de la ville, puisque la capacité de désendettement est de 7,7 années en 2022, nettement inférieur au seuil d'alerte des 12 ans.

Pour ce qui est des grandes orientations du budget 2024, s'agissant des recettes de fonctionnement, l'attribution de compensations versées par la Métropole du Grand Paris ne va pas augmenter. Elle sera de l'ordre de 18,6 millions d'euros. Pour ce qui est de la taxe foncière, comme chaque année, les services de l'État devraient revaloriser les bases fiscales à hauteur de l'inflation — *a priori*, 3,9 %. Concernant le taux de la taxe foncière, notre souhait est de le maintenir stable, mais cela dépendra du compte administratif 2023, et de l'impact des dernières annonces faites par le gouvernement, comme le prix de l'énergie, dont les estimations financières ne sont pas encore stabilisées aujourd'hui. Une fois ces estimations financières finalisées, il sera peut-être nécessaire d'effectuer un ajustement à la hausse. Ce qui explique donc que nous votions le budget en avril 2024. Pour ce qui est des encours de l'État, la dotation globale de fonctionnement devrait être stable, mais nous comptons sur une augmentation de 100 000 euros de la DSU (dotation de solidarité urbaine). Pour les produits de services, il est prévu un montant de 3,5 millions d'euros, soit 220 000 euros en plus par rapport à 2023.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, elles vont augmenter du fait bien sûr de l'inflation, mais également des augmentations du point d'indice pour la masse salariale, comme évoqué précédemment. Nous avons fait le choix, pour les dépenses 2024, de les baser sur les réalisés 2023, sauf pour les dépenses contraintes, comme les cotisations par exemple pour les contrats d'assurance, qui ont subi des augmentations considérables. Cela devrait engendrer un accroissement limité des charges réelles de fonctionnement, estimées à + 1,78 % par rapport au BP 2023. Cette augmentation est moins importante que sur le BP 2023. Ce qui permettra, malgré le contexte difficile, de limiter la détérioration des ratios budgétaires de la Ville. Un effort est ainsi encore réalisé, tout en permettant de maintenir une qualité de service pour les Orlysiens.

Pour ce qui est des dépenses de personnel, un focus détaillé est fait dans le rapport, avec une gestion optimisée, garantissant la qualité des services publics. Comme indiqué précédemment, les décisions gouvernementales en termes de revalorisation salariale que nous avons dû assumer à notre seule charge, ont de fait augmenté la masse salariale de la Ville — point d'indice, primes —, et de nouvelles mesures impactent de nouveau le budget de la Ville 2024 — ajout de 5 points majorés, augmentation du SMIC, etc.

Pour ce qui est de l'investissement, compte tenu du niveau de l'investissement envisagé cette année, il est prévu au BP 2024 d'augmenter le stock de dettes. En effet, il est prévu de mobiliser un volume de cinq millions d'euros d'emprunts nouveaux. Le remboursement de la dette ancienne s'élèvera à 2,3 millions d'euros, soit une hausse de 2,7 millions d'euros de l'encours de dette. En 2024, la Ville va titrer le solde de prêt avec la Caisse des dépôts pour un montant total de 13,5 millions d'euros. L'encours de dette de la Ville est maîtrisé au regard de

l'épargne structurelle dégagée par la collectivité et du nombre d'équipements déployés au service de la population. En effet, la capacité de désendettement en 2023 de la Ville d'Orly devrait s'établir au compte administratif à 7,7 années également, soit nettement en dessous, là encore, du solde d'alerte des 12 ans.

Vous avez le détail des recettes d'investissement prévues, à savoir, pour les montants les plus importants, les subventions pour le nouveau groupe scolaire Rosa Parks, IME et espace de vie sociale, pour un montant de 7,6 millions d'euros, et 2,9 millions d'euros de FCTVA. Les dépenses d'équipement prévues vous sont également détaillées. Elles vont diminuer par rapport à 2023 de 8,9 millions d'euros et sont estimées à ce jour à 16,4 millions d'euros. Vous avez le détail – et pour ne citer que les plus importants : 2,970 millions pour le nouveau groupe scolaire Rosa Parks, l'IME et l'espace de vie sociale ; 6,7 millions d'euros pour le PPI scolaire, les écoles Jean Moulin maternelle et élémentaire ; 780 000 euros pour le pôle associatif.

Vous avez également, comme le prévoient les textes, une présentation des engagements pluriannuels d'investissement, à savoir une étude pour le NPRU, les investissements prévus pour l'école élémentaire Jean Moulin, le groupe scolaire des Quinze arpents, et le plan de mobilité durable. Plusieurs financements sont déjà identifiés. La Ville d'Orly perçoit 55 875 euros par an de l'ANRU pour les études NPRU. Pour l'école Jean Moulin élémentaire et la phase 2, la Ville sollicitera en 2024 la DSIL. Pour le groupe scolaire des Quinze arpents, l'aménageur participe à hauteur de dix millions au travers d'un PUP (projet urbain partenarial).

Ces orientations budgétaires 2024 nous permettent de rester ambitieux pour les Orlysiens et nos services publics, tout en permettant de faire face à l'inflation et au contexte économique contraint. Ainsi, dans la continuité des actions réalisées en 2023, les orientations budgétaires pour 2024 ont pour objectifs principaux de favoriser l'épanouissement à chaque âge de la vie des Orlysiens — de la petite enfance à l'enfance, de la jeunesse à l'âge adulte, de l'emploi à la retraite —, avec un accès de tous au sport, à la culture, à l'emploi, aux activités associatives ; d'accompagner les familles et les plus vulnérables dans ce contexte économique difficile, dans une démarche de bouclier social ; d'offrir un cadre de vie durable, ouvert sur l'avenir et répondant aux enjeux de la ville de demain ; et bien sûr, favoriser une citoyenneté active pour chacun. Les élus de la majorité municipale pourront répondre à vos éventuelles questions et vous apporter des informations complémentaires, en plus de tout ce qui est déjà notifié dans le rapport. Le débat est ouvert. Des demandes d'intervention ? Madame DURU BERREBI.

### **Nicole DURU BERREBI**

Madame la Maire, mes chers collègues. Tracer un cap budgétaire dans un contexte international aussi incertain, marqué par la crise énergétique, l'inflation galopante, les bouleversements climatiques, les tensions sociales, mais avec également un risque sanitaire toujours bien présent est un exercice périlleux. Tout peut en effet rapidement évoluer d'un mois à l'autre et provoquer des conséquences directes sur notre budget communal. Incontestablement, l'année 2024 sera celle des défis nombreux à relever et d'économies nouvelles à rechercher. Collectivité de proximité, Orly doit assumer son rôle afin de rassurer les ménages impactés directement par ces instabilités multiples. Ce rapport d'orientation a pour ambition de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune. Vous nous avez présenté les orientations envisagées portant sur les évolutions

prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Madame la Maire, ce contexte troublé que nous traversons depuis plusieurs années maintenant n'est-il pas de nature à remettre en question la méthode de gestion qui a toujours été la vôtre ? Cette méthode devrait reposer sur votre volonté de maintenir une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Or, elle augmente de 3,7 millions d'euros entre 2021 et 2022. Une gestion saine et raisonnée des finances locales ne peut que faciliter notre capacité à répondre aux situations exogènes, sans pour autant empêcher de se projeter dans l'avenir. Cet avenir qui s'écrit forcément à Orly par la protection de notre cadre de vie, celui de notre environnement local, mais plus largement par la mise en œuvre d'une politique de développement durable et de transition écologique. Pensez-vous, Madame la Maire, que votre méthode vous permette de dégager une capacité d'autofinancement suffisamment importante, et donc de modérer les recours à l'emprunt pour réaliser vos projets d'investissement ? Quant à la maîtrise de votre niveau d'imposition, permettez-moi de m'interroger sur la hausse de 3,9 % des bases fiscales quand, dans le même temps, une augmentation est à prévoir sur les locaux professionnels et la taxe foncière. Je trouve regrettable, pour ne pas dire inquiétant, que cette hausse annoncée du bout des lèvres ne soit pas plus explicitée dans votre rapport. Cependant, je vous rejoins sur un point. Espérons que l'État n'essaie pas de résoudre ses propres difficultés budgétaires en ponctionnant encore un peu plus nos collectivités. Madame le Maire, mes chers collègues, en 2024, engageons un effort collectif de recherche d'économies et de sobriété énergétique, renforçons le nécessaire lien social, la qualité de vie et les services de proximité proposés aux habitants, tout en modernisant et en rénovant nos équipements communaux et nos espaces publics. Le rapport que vous nous avez présenté aurait dû témoigner de la capacité de votre commune à réagir face aux défis nouveaux qui se présentent cette année encore. Vous l'avez compris, je ne suis pas encore convaincue à ce jour.

### **Imène SOUID**

Merci. S'agissant des 3,9 %, ce ne sont pas les bases fiscales qui augmentent, mais l'État qui le décide. Ce n'est pas du tout la collectivité qui a la main sur les bases fiscales. En revanche, nous nous posons la question, et nous le verrons lors du vote du budget, d'augmenter ou pas la taxe foncière de notre côté. La base, c'est l'État, le taux, c'est nous. Des demandes d'intervention ? Oui, Monsieur ATLAN.

### **Thierry ATLAN**

Il y a déjà beaucoup de choses dans le rapport qui permettent de répondre à vos questions. La question fondamentale est qu'elle se précise ici, comme dans d'autres collectivités. C'est-à-dire que depuis de nombreuses années, comme cela a été dit, nous avons eu des réformes. Celle de la taxe professionnelle, il y a très longtemps (aujourd'hui la dotation de convention de la taxe professionnelle est une somme qui n'est pas négligeable quand vous regardez). Nous avons eu les transferts de fiscalité au territoire et à la métropole, nous avons eu la réforme de la taxe d'habitation. Autrement dit, aujourd'hui, les finances de la ville sont entre les mains de l'État. S'agissant de la dynamique des recettes, il n'y a qu'une seule source de recettes dynamique : la taxe foncière. Et la taxe foncière est payée par les contribuables, et la plupart des communes cherchent à tout faire, sauf l'augmenter. Si ce n'est que, dans ce contexte, d'une part cela met un point sur l'indépendance des collectivités locales, la fiscalité, où c'est un gros problème ; mais surtout, ces recettes n'augmentent pas en euros courants. J'avais fait un vœu

à ce sujet, à une heure bien tardive, lequel a été lu bien rapidement. Nous avons des dépenses qui augmentent et des recettes qui ne suivent pas. Donc, là encore, notre capacité financière est tout à fait raisonnable et permet de financer ces investissements importants pour la commune. Mais surtout, à terme, je ne sais pas combien de temps nous pourrions continuer ainsi. Enfin, le point fondamental à ne pas perdre de vue est les investissements qui sont faits dans notre commune, qui sont quand même des investissements d'avenir, qui sont des investissements porteurs, qui sont des investissements qui portent sur l'enfance et qui doivent plaire à beaucoup de nos collègues de gauche. Concernant ces problèmes de finances, la plupart des collègues des autres communes (ceux que je connais sont de l'opposition de gauche ou de droite dans des communes de gauche ou de droite) disent : « Nous ne pouvons plus baisser les dépenses, ce n'est plus trop possible. » Et effectivement, il y a cet effet de ciseaux qui est dû au fait que, finalement, toutes nos ressources ne dépendent plus que de l'État, qui ne les augmente pas et qui voudrait, selon des articles de presse que nous pouvons lire dans la *Gazette des Communes*, les réduire demain. Je pense donc que la question fondamentale est de savoir où trouver des recettes.

### **Imène SOUID**

Merci Monsieur ATLAN. Des demandes de prise de parole ? Monsieur MESSACI.

### **Brahim MESSACI**

Merci. Bonsoir à toutes et tous. Ce soir, je ne vais pas rentrer dans l'analyse chiffrée du rapport, nous allons essayer de nous cantonner à l'analyse politique et à l'ambition du rapport. Nous pouvons démarrer par des propositions, des propositions qui sont croisées dans le rapport que vous proposez, à la fin, dans l'ambition de la ville à travers ce rapport. Pour nous, il faudrait, à Orly, un plan de lutte contre la pauvreté. Puisque nous parlons de ressources nouvelles à chercher, nous disons que, oui, il y a des dépenses qui vont croissant, des recettes qui apparaissent. Cela fait quand même dix ans que nous disons que l'avenir est incertain. Orly a des bases assez solides, elle est au sein d'un tissu économique assez fort, dynamique. Il y a de la ressource. Je pense qu'il faut que nous soyons un peu plus optimistes quant à l'avenir d'Orly dans son secteur et que nous ayons une vision moins passive et plus active. Quand je dis passive, cela veut dire que nous n'attendons pas de l'État qu'il apporte toutes les solutions aux problèmes de la ville, parce qu'à la base, la ville est un groupe de personnes qui se réunissent et trouvent des solutions aux difficultés rencontrées dans leur quotidien. Cela ne doit pas toujours être vertical ni attendre que l'État nous donne des subsides supplémentaires. En tout cas, nous devons pouvoir concentrer les moyens qui sont les nôtres sur la lutte contre la pauvreté. Cela s'appuierait principalement sur deux jambes. La première : le développement des ressources au sein des foyers par l'emploi et l'éducation, pour préparer à l'emploi et aussi à l'épanouissement. Je rappelle qu'à Orly, le taux de pauvreté est de 23 %. Cette situation concerne 5 380 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté : 1 000 Orlysiens de plus qu'en 2012. 60 % d'entre eux vivent dans le parc social et 40 % sont en dehors du parc social — cela avait été présenté dans l'analyse des besoins sociaux en décembre 2023. Juin ? Pardon. Je ne sais pas, j'ai noté décembre. Donc c'était il y a longtemps, et ce qui est un peu surprenant est l'idée que nous nous faisons de la difficulté : dans le parc social, elle est connue, identifiée, mais moins en dehors du parc social, et c'est une préoccupation importante. La proposition est un plan d'accompagnement à l'emploi pour celles et ceux qui en sont les plus éloignés. Je

rappelle aussi que 22 % des 2 116 jeunes qui ont entre 18 et 24 ans sont sans emploi et/ou sans formation.

Le plan de lutte contre la délinquance. Cela a été dit, l'action dirigée contre la délinquance a été présentée, avec l'espoir de voir la délinquance baisser à travers la mise en place de la police municipale. C'est dit dans le rapport, dans vos conclusions : l'installation de vidéosurveillance, etc. Je ne reviens pas sur ce que nous en pensons, nous l'avons déjà abordé. Nous ne disons pas que c'est complètement inutile, nous disons simplement que c'est vraiment très accessoire par rapport à l'enjeu, qui est un enjeu d'éducation et un enjeu de préparation des populations, jeunes notamment, lesquelles sont particulièrement concernées par la question de la délinquance, en nombre. Donc, un plan de lutte contre la délinquance qui s'appuierait sur un plan de lutte contre la pauvreté, en agissant davantage sur l'éducation. La seule réponse répressive est, comme chacun le sait, contre-productive. C'est du moins notre point de vue.

Sur la question de l'éducation, lutter contre le décrochage scolaire et participer à l'amélioration de l'orientation des jeunes vers des métiers adaptés à leurs désirs et qualités, en promouvant les métiers en tension qui sont non seulement nobles mais offrent également des perspectives sérieuses d'évolution : BTP, hôtellerie-restauration, mais aussi des métiers d'aide à la personne, le secteur médical, les métiers de l'automobile avec son évolution vers le tout-électrique, les métiers issus des nouvelles technologies, etc.

Relancer une politique sportive ambitieuse sur la ville, de 3 à 90 ans, pour lutter contre la sédentarisation, notamment des plus jeunes. Il y a une baisse préoccupante, je ne sais pas si vous en avez entendu parler ces derniers temps, mais cela remonte à 2020 : un rapport du Sénat publié le 8 octobre disait que sur les cinq dernières décennies, nos jeunes ont vu leur condition physique baisser de 25 %, ce qui est un peu dramatique quand on connaît l'état du système de santé français aujourd'hui, et ce qui va arriver dans les générations à venir, avec des personnes de plus en plus tôt malades. Ce sont nos enfants, cela fait deux fois plus mal. Pourquoi une politique sportive ? Aussi pour lutter contre les exclusions, développer l'estime de soi, améliorer la cohésion sociale, lutter contre les différentes formes de discrimination, racismes, que ce soit le racisme social ou le racisme racial, lutter contre les maladies, notamment cardio-vasculaires, éviter l'oisiveté, l'obésité, etc. Surtout l'oisiveté des jeunes. Il y a cette fameuse maxime qui dit : « L'oisiveté est la mère de tous les vices ». Cela est vrai pour tout le monde, mais encore plus vrai pour les jeunes. Un plan ambitieux d'aide à la parentalité avec un plan orlysiens d'accompagnement prévoyant des aides particulières aux mères éduquant seules leurs enfants. Pour rappel, Orly compte 17 % de familles monoparentales actuellement, et 203 % d'augmentation des familles monoparentales depuis 2012, de mémoire. Ce n'est peut-être pas 2012, mais en tout cas, l'augmentation est significative, et cela n'est pas vrai qu'à Orly. Ce point a aussi été présenté dans le dernier rapport d'analyse des besoins sociaux : c'est très préoccupant. Nous l'avons dit, avec une recherche d'implication plus grande des pères, parce qu'il y a une désertion, des situations dramatiques que vivent certains jeunes, et souvent une absence de père dans le foyer, physique ou symbolique.

Une ambition écologique plus marquée avec des objectifs clairs. Nous l'avons dit, redit depuis longtemps : fixer à Orly aussi un objectif de neutralité carbone,

pourquoi pas. Même si nous ne l'atteignons pas, au moins nous posons l'objectif. L'idée est que, dans la tête de chacun, nous puissions aborder normalement la question de la décroissance matérielle, que nous ne soyons pas uniquement dans la folie de la croissance du PIB, avec chaque année des ressources qui sont limitées, et l'idée d'indicateurs de croissance sociale, en tout cas de qualité de vie, qui soient évalués périodiquement. Préservation de la qualité de l'eau, de l'air, lutte contre les diverses pollutions, qu'elles soient olfactives, sonores, plastiques, chimiques, thermiques, etc., avec l'ambition, à tous les niveaux, de préserver les ressources de notre planète. Tout cela doit constituer un objectif commun, et non seulement pour une année mais pour les décennies à venir. Nous devons commencer à poser les premières pierres, même si elles ont commencé à être posées, mais selon nous un peu timidement. Tout cela ne pourra être rendu possible que par l'adhésion du plus grand nombre à ces projets, au premier rang desquels se trouvent les agents de la ville, premiers producteurs de service public à Orly. La réussite de ces projets s'appuie aussi, pour beaucoup, sur le tissu associatif local. Elle s'appuie aussi sur le recueil de la parole des Orlysiens, comme sur celle de leurs représentants au sein de cette assemblée. Rassembler, ne pas se replier sur soi, interroger nos pratiques, les faire évoluer, mesurer nos résultats et continuer dans cette voie est pour nous la seule manière de porter le résultat, les fruits du moins, que nous souhaitons tous.

Donc, il y a un certain nombre de choses dites dans votre rapport qui croisent cela. Ce qui va nous manquer vraiment, ce sont des objectifs qui soient quantitatifs, pour que nous puissions nous dire : « On se donne rendez-vous dans deux ans », et nous verrons où on en est de la question de l'accompagnement social, notamment, mais aussi d'autres indicateurs.

### **Imène SOUID**

Merci, Monsieur MESSACI. Monsieur BOURIACHI.

### **Philippe BOURIACHI**

Merci. C'est un Dont Acte. Nous allons parler de politique plutôt générale, même si – nous allons nous le dire entre nous – les déclarations des uns, des autres, ne feront malheureusement pas changer la situation. Mais je pense que les choses qui ont été dites sont intéressantes à écouter, analyser, et pourquoi pas à piocher, comme vous savez le faire sur certaines idées qui ont été énoncées par les uns et les autres dans la campagne électorale de 2014 et de 2020.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants, selon l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales ; raison pour laquelle vous nous donnez la parole, sinon il n'y aurait pas eu de débat. En cas d'absence du DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. C'est pour cela que nous sommes là. Donc, vous nous dites qu'en 2024, afin de renforcer le financement de la ville, nous solliciterons les fonds qui sont inscrits dans la loi de finances pour 2024 : le fonds vert pour les collectivités, la dotation pour les titres sécurisés, la dotation de soutien de l'investissement local (la DSIL), la dotation de politique de la ville (DPV), le FCTVA. Les dépenses d'aménagement des terrains vont devenir éligibles à ce fonds en 2024, et cela n'est pas négligeable. Avons-nous une idée du montant que nous pensons récolter ? Non. La loi de finances de 2024 prévoit aussi des diminutions sur certains versements de l'État aux collectivités territoriales, qui impacteront forcément le budget de la ville. Les variables d'ajustement sont encore

en baisse en 2024 de 67 millions d'euros pour l'ensemble de l'hexagone. La ville d'Orly devra – cela figure dans votre rapport – connaître une baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, la DCRTP, en 2024. Ce n'est pas une bonne nouvelle. Par ailleurs, en 2024, l'État baisse drastiquement le montant de ses aides pour aider les collectivités à faire face à la hausse des coûts de l'énergie. Encore une moins bonne nouvelle, mais nous y viendrons. Je vous enverrai de toute façon un message, car la Région met en place un accompagnement à hauteur de 450 000 euros pour les piscines municipales afin d'améliorer la réduction des gaz à effet de serre, et surtout de permettre des économies d'énergie non négligeables. Certains leviers sont départementaux, régionaux, et même européens. Je sais que vos services travaillent énormément là-dessus. Vous nous dites en page 4 : « Celui-ci est malgré tout fragilisé, ce qui nécessite une hausse de la fiscalité et un renforcement de la dette afin de dégager de nouvelles marges de manœuvre ». L'année 2022 est venue réduire ces marges de manœuvre avec la hausse des prix, l'augmentation de la masse salariale sous l'effet de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % — ce qui n'est pas rien — au 1<sup>er</sup> juillet. Les effets de l'inflation sont encore accrus, en 2023, avec des dépenses qui seront encore en hausse — nouvelle augmentation du point d'indice des fonctionnaires, coût des denrées alimentaires, énergie, papier, matériaux, etc. — par rapport à 2022, et vont réduire encore plus l'autofinancement de la ville. J'ai apprécié une phrase de votre part, et c'est très juste, merci de l'avoir dit Madame la Maire, en bonne gestionnaire de mère de famille, parce qu'on avait tendance, jusqu'à présent, à dire « en bon père de famille », mais effectivement, il faut que le patriarcat comprenne que les choses évoluent dans le bon sens, même si nous espérons pour Orly, dire en 2026 « en bon père de famille ».

### **Imène SOUID**

Je rends à César ce qui est à César, c'est une phrase de Madame JANODET.

### **Philippe BOURIACHI**

Et à Cléopâtre ce qui appartient à Cléopâtre. C'est une phrase de Philippe BOURIACHI. Vous nous parlez du taux d'endettement de manière subtile et habile. Le taux d'endettement de la ville est à 7,7 années, loin des 12 ans du seuil. Ce n'est pas un seuil critique ou un seuil d'alerte, mais un seuil de mort cérébrale, 12 ans. Donc, en vérité, c'est un peu comme une chaudière : quand vous mettez la pression, la zone est rouge. Et cette zone rouge, en vérité, est à 8 ans. Cela ne veut pas dire que la situation est catastrophique, nous n'allons pas nous crasher, mais la zone rouge est entre 8 et 12 ans. Donc, on est à 7,7, ce n'est pas formidable non plus. Il y a cette sacro-sainte loi des 3 % de déficit, alors que nous sommes à 4 et quelque. Nous pourrions même monter à 5, cela ne changerait pas la face du monde en vérité. Nous savons très bien comment cela s'est fait. Alain en parle très bien et j'approuve : cette fameuse règle des 3 % a été décidée au coin d'une table entre des hommes qui ont fait une règle, ils ont pensé : « 3, cela sonne très bien ». C'est un chiffre magique, mais qui est handicapant pour l'État, pour les collectivités territoriales, et donc pour nous. On nous parle de recettes pour pouvoir arriver à l'équilibre. Il existe un autre levier, Thierry, celui de la réduction et des économies. Je vous ai fait quelques propositions qui ont l'air « à la marge » mais qui, mises bout à bout, arrivent à anticiper une crise sanitaire que personne ne pouvait prévoir, l'inflation, de manière ultra violente et radicale, même s'il y avait des boucliers énergie – c'était la blague du jour –, la guerre en Ukraine et la hausse des taux d'intérêt. Et d'ailleurs, beaucoup nous disaient : « C'est bon, c'est bon, ça va se calmer, ça va repartir ». Là, il n'y a plus un

constructeur qui déroule quoi que ce soit. Je suis en contact avec beaucoup de promoteurs, ils sont en train de pleurer ; d'ailleurs les promoteurs seront obligés de licencier du personnel pour pouvoir se maintenir à flot. Vous avez vu que 50 entreprises ~~qui~~ ont déposé le bilan. La situation devient très compliquée. Nous allons revenir sur quelques éléments qui relèvent de la politique générale que vous avez établie dans votre document.

Vous nous dites en page 4, dans le deuxième chapitre : « Dans ce contexte difficile, la Ville d'Orly s'est engagée à maintenir un niveau de service public élevé en maintenant les contrats de vacataires malgré la fermeture des services en période de crise sanitaire. » La crise sanitaire était en 2020, nous sommes en 2024. Je sais : pour 2020 jusqu'à 2022, mais le recul est suffisant pour, à un moment donné, faire quelques corrections. C'est important, nous n'allons pas, chaque année, nous rappeler la crise sanitaire. À un moment, soit nous anticipons et nous prenons les bonnes décisions, soit nous ne le faisons pas et nous subissons. Je ne vous jette pas la pierre. À ce moment-là, il faut juste le dire. Dans le quatrième paragraphe, figure l'analyse rétrospective synthétique du budget communal. Vous dites : « L'analyse rétrospective des exercices précédents permet de tenir compte des résultats obtenus pour fixer les budgets 2024. » Très bien. Cela reste une projection, car nous avons vu que les aléas pouvaient survenir. Nous sommes tout de même obligés de nous projeter par rapport à ce que nous avons dans le passé. À ce jour, le dernier compte administratif clos est celui de l'exercice 2022. N'est-ce pas juin 2023 ?

### **Imène SOUID**

Vous allez avoir la clôture du compte administratif validée, définitive de l'exercice 2023 au prochain conseil municipal.

### **Philippe BOURIACHI**

Nous ne l'avons pas votée ?

### **Imène SOUID**

Non, vous l'aurez. C'est pour cela que nous sommes en attente de ces éléments, pour avoir un budget un peu plus éclairci, avec toutes les réformes et tout ce qu'il y aura en plus comme impacts, qui seront annoncés, qui vont arriver dans les prochains jours.

### **Philippe BOURIACHI**

Très bien, merci pour ces informations. Je passe sur les dépenses d'équipements, je passe sur le financement mobilisé, qui mériterait un approfondissement, mais globalement les chiffres sont assez cohérents et suivent une certaine courbe, une certaine logique. Nous allons arriver sur quelque chose de plus politique, et, là d'un seul coup je me gauchise. Je cite Lénine en ce moment, je ne le savais pas, et d'ailleurs je remercie Denis Özturun, le maire de Bonneuil, qui me l'a rappelé en me taclant, quand je disais que la confiance n'excluait pas le contrôle, il m'a dit : « Ah, tu te léninises ». J'avais oublié mes cours de la jeunesse communiste, effectivement. L'effectif de la Ville 2022 : 927 personnes. 2023 : 937. Donc, dix de plus, une variation de 1,08. Les postes sont augmentés, mais combien y a-t-il de postes encore ouverts ? Combien reste-t-il de postes à pourvoir ? Ce n'est pas négligeable sur le calcul à la projection. Mais, quand on calcule l'effectif par statut, on devient plus politique, et je suis heureux d'avoir une majorité dite de gauche en face de moi, parce qu'il y a quelque chose que je ne comprends pas. En 2022,

nous avons 568 titulaires. En 2023, nous n'en avons plus que 548, soit une baisse de 20 titulaires. En 2022, nous avons 185 contractuels. En 2023, 202. Donc une augmentation de 17 contractuels. Dans la catégorie « autres », je suppose que figurent les chargés de mission et les vacataires. Uniquement les vacataires ?

**Imène SOUID**

Les vacataires, les enseignants qui travaillent sur l'étude et la restauration, différents autres contrats.

**Philippe BOURIACHI**

D'accord. Des gens qui peuvent s'arrêter du jour au lendemain, que nous pouvons qualifier, si nous sommes vraiment de gauche, des gens en situation de précarité.

**Imène SOUID**

Des enseignants, en précarité ? Je ne crois pas, non. Ils ont un statut d'enseignant, ils « arrondissent » — et nous cela nous arrange aussi —, puisqu'ils font de la restauration scolaire sur la pause déjeuner. C'est la ville qui les paye sur ce temps. Ils font de l'étude, et c'est aussi la ville qui les paie. Mais il s'agit de compléments de salaire, donc ils ne sont pas précarisés.

**Philippe BOURIACHI**

Si, sur le temps municipal, ils sont précarisés, puisqu'ils ne sont pas en CDI.

**Imène SOUID**

Mais ils sont en CDI. Ils ne peuvent pas avoir deux CDI, ce n'est pas possible. Si, mais pas avec la collectivité, nous n'avons pas le droit.

**Philippe BOURIACHI**

Donc, nous sommes bien d'accord, je vous parle du temps payé par la municipalité, nous ne parlons pas de l'Éducation nationale.

**Imène SOUID**

Oui, mais les autres, cela en fait partie. Il y en a beaucoup.

**Philippe BOURIACHI**

Demain vous pourriez dire aux professeurs : « Nous n'avons plus besoin de vous ». D'accord. Donc, une augmentation : 174 en 2022, 187 en 2023, donc 13 de plus. Et c'est là où le débat devient politique entre vous et nous. Parce que nous assistons, s'agissant des titulaires, à une diminution, à des situations de contractuels ; ce qui constitue une précarité puisqu'ils ne sont pas en CDI. Un CDD est une situation précaire ! Pourquoi vous ne le titularisez pas ?

**Imène SOUID**

Parce qu'il faut passer des concours.

**Philippe BOURIACHI**

Pas toujours.

**Imène SOUID**

Sauf pour la catégorie C, mais pour les catégories B et A, vous avez obligation de passer des concours. Sinon cela s'appelle des CDI.

**Philippe BOURIACHI**

Êtes-vous sûre de ce que vous venez de dire ?

**Imène SOUID**

Oui, à 99 %.

**Philippe BOURIACHI**

Alors, je vais me permettre de parler du 1 %. Votre secrétaire ne va pas passer en catégorie B sans concours ?

**Imène SOUID**

Cela relève de l'évolution de carrière. Cette dame est déjà titulaire. C'est pour cela que je vous dis que ce n'est pas la même chose. La titularisation, c'est autre chose que de la promotion interne ou du changement de catégorie.

**Philippe BOURIACHI**

Vous n'êtes pas obligé de passer un concours pour une titularisation.

**Imène SOUID**

Catégorie A et catégorie B, vous devez passer un concours pour faire partie de la fonction publique, vous le savez. Monsieur BOURIACHI, pour répondre à votre question, la titularisation se fait, pour les catégories B ou A, par passage de concours ; pour la catégorie C, il peut y avoir une titularisation sans passage de concours, mais il faut remplir certaines conditions et des critères.

**Philippe BOURIACHI**

Nous sommes entièrement d'accord. Tout va bien. Mais je constate qu'il y a une diminution des titulaires, c'est un choix politique.

**Imène SOUID**

C'est en fonction des postes ouverts et des candidatures. Quand vous n'avez pas de titulaires qui postulent, vous recrutez des contractuels qui eux postulent et répondent aux postes vacants.

**Philippe BOURIACHI**

Mettez-nous dans votre rapport le nombre de postes ouverts. Ce n'est pas compliqué. Vous l'avez, Monsieur RADJHOUH, les postes ouverts. Merci au moins de nous les indiquer.

**Farid RADJOUH**

S'agissant des contractuels, vous avez une vision complètement doctrinaire pour argumenter votre argumentaire politique qui à mon avis ne tient pas la route. Nous avons constamment expliqué que, quand il était possible de recruter des titulaires, nous recrutons des titulaires dès lors où cela correspondait au profil de poste recherché, lequel correspond à un besoin. Nous ne recrutons pas pour recruter, cela n'a aucun sens, et effectivement, nous offrons, pour étendre le champ des recrutements, le statut de contractuel, qui n'est absolument pas un statut précaire. Ce sont des CDD de trois ans, souvent renouvelables deux fois, mais qui ouvrent un CDI. Il n'y a pas de précarisation. Je pense que votre vision n'est absolument pas objective, et je vous invite à vous rapprocher de la DRH qui vous expliquera avec précision et détail la façon dont nous fonctionnons en matière de ressources humaines.

**Imène SOUID**

Le statut de la fonction publique est assez complexe, et avec beaucoup de règles et de contraintes. Et tout n'est pas possible, heureusement et malheureusement.

**Farid RADJOUH**

Et je voulais aussi préciser...

*[Propos hors micro]*

**Philippe BOURIACHI**

Pourquoi me menaces-tu ? C'est une menace !

**Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, Monsieur BAGÉ. Avançons, s'il vous plaît. Monsieur RADJOUH. Monsieur BOURIACHI, finissez votre prise de parole.

**Philippe BOURIACHI**

J'essaie, ne me criez pas dessus s'il vous plaît, Madame la Maire.

**Imène SOUID**

Quand vous montez le son, ce n'est pas crier, en revanche, quand nous le faisons, c'est crier, c'est assez effrayant, quand même.

**Philippe BOURIACHI**

Les agents de catégorie A sont 70 sur 937, ce qui représente 7,47 % de la masse salariale. Les agents de catégorie B sont 116, soit 12,38 %. Les agents de catégorie C sont 643, soit 68,62 %. Puis nous arrivons à la catégorie « autres » : 108 personnes, soit 11,53 % de la masse salariale. Qui sont ces autres ?

**Imène SOUID**

C'est ce que je vous ai expliqué tout à l'heure : les vacataires, les enseignants, tous ceux qui ne sont ni catégorie A, ni catégorie B, ni catégorie C aujourd'hui.

**Philippe BOURIACHI**

D'accord. Excusez mon inculture. Si je remonte plus haut aux effectifs du statut, en 2022, nous avons 174 personnes, en 2023, 184. Pouvez-vous m'expliquer la différence entre 108 et 187 ?

**Imène SOUID**

Une partie des vacataires sont intégrés aux catégories C, B ou A ; ce qui n'est pas le cas dans l'intitulé « titulaires contractuels et autres » où figurent tous les vacataires qui sont dans « autres ». En revanche, dans le tableau par catégories, puisque certains vacataires ont une catégorie définie, ils sont intégrés dans la catégorie définie et non dans la case « autres ». Voilà la différence.

**Philippe BOURIACHI**

Merci infiniment.

**Imène SOUID**

Je vous en prie.

### **Philippe BOURIACHI**

Vous avez vu que nous regardons attentivement, et que nous posons des questions, Monsieur RADJOUH, même si cela relève du niveau maternel. Merci Madame la Maire de m'avoir donné cette réponse. Toujours page 9. La part d'agents de catégorie A diminue par rapport à 2022. Cette diminution s'explique d'une part par le nombre de postes actuellement à pourvoir, ou en cours de recrutement, et d'autre part par l'augmentation du nombre de personnels autres qui modifie les proportions. La part des catégories B reste relativement stable. Nous avons vu qu'il y avait une diminution. La part des catégories C diminue légèrement, bien que le nombre d'agents soit plus important : - 0,51 point, mais + 7 agents. La part des femmes au sein des effectifs augmente de 1,67 point entre 2022 et 2023, tout comme l'âge moyen, en hausse de 2 ans pour s'établir à 46 ans en 2023. Il aurait été intéressant de préciser dans le rapport dans quelles catégories la part des femmes augmente. Dans la catégorie A, la catégorie B ou la catégorie C ? Et de donner, dans chaque catégorie, le pourcentage de cette augmentation.

### **Imène SOUID**

Vous avez quelques éléments dans le rapport égalité hommes-femmes qui suit. Nous n'avons pas tout mis dans le rapport, sinon il serait encore plus lourd et plus compliqué, mais entre ce rapport et celui qui va suivre sur l'égalité femmes-hommes, vous avez toutes ces informations, Monsieur BOURIACHI.

### **Philippe BOURIACHI**

Il s'agissait juste d'une ligne. Malgré ces nombreuses mesures — nous sommes page 10 —, l'augmentation de la masse salariale reste faible et a pu être absorbée en raison des mouvements de personnel. C'est une diminution de personnel, forcément. Je crois que c'est à vous de vous questionner, ou en tout cas de questionner les services. Dans certains services, les postes sont régulièrement vacants et le taux de maladie est supérieur à la moyenne nationale. Comment l'expliquer ? Est-ce que la fonction elle-même est très difficile ? Je peux l'entendre s'agissant de métiers occasionnant des troubles musculosquelettiques. Le taux de maladie peut s'expliquer par des ports de charges. Faut-il mettre un exosquelette ou des chariots pour permettre aux agents d'avoir un minimum de port de charge et éviter d'abîmer leur ossature ? Dans d'autres services — par exemple, je pense à celui de l'enfance — peu de lumières sont allumées parce que peu d'agents sont présents. Que se passe-t-il ? Pourquoi ? Qu'est-ce qui ne va pas ? Est-ce un problème managérial ? Est-ce un problème lié à un effectif réduit qui génère une surcharge de travail, des *burn out*, etc. ? Je ne sais pas, je ne suis pas là pour vous incriminer, je pose juste la question. Cela doit tous nous interpeler. J'en finis, page 13 : le temps de travail au sein de la commune d'Orly a fait l'objet d'une refonte avec l'instauration d'un règlement intérieur sur le temps de travail en 2018, avant d'être modifié en février 2022 afin, notamment, de supprimer les congés extra-légaux, comme demandé par le service de contrôle de la légalité de la Préfecture. Je rappelle à mes camarades ici présents que je n'ai pas vu au tribunal de Melun, avec les autres maires et les autres élus de gauche et communistes...

*[Propos hors micro]*

Si, nous sommes des camarades, nous ne sommes pas des ennemis.

**Imène SOUID**

Monsieur GIRARD, prenez le micro si vous souhaitez intervenir. Non ? Monsieur BOURIACHI, allez-y.

**Philippe BOURIACHI**

Je rappellerai aux camarades communistes, pas à mes camarades qui n'étaient pas présents avec leurs camarades communistes. Non mais j'y étais, moi j'étais présent.

**Imène SOUID**

C'est bien, allons-y.

**Philippe BOURIACHI**

Ils ont brillé par leur absence. Je rappellerai à toutes fins utiles que vous n'avez pas participé au mouvement des maires du 94 opposés à cette loi.

**Imène SOUID**

Avancez !

**Philippe BOURIACHI**

Le mot « résistance », le mot « désobéissance civile », cela doit vous parler, camarade Nathalie. Oui. En tout cas, ils ont gagné quatre ans.

**Imène SOUID**

Oui, ils ont dû le faire au pas de charge, cela a été très compliqué pour eux et pour les agents. Je peux vous assurer qu'il y a eu pas mal de soucis avant.

**Philippe BOURIACHI**

Il y a des gens ici qui travaillent dans d'autres collectivités.

**Imène SOUID**

Nous avons préféré travailler avec nos agents, le moment venu, et prendre le temps de faire les choses correctement et de respecter la loi.

**Philippe BOURIACHI**

Si vous dites à quelqu'un : « On va remettre tes quatorze jours », et qu'en fin de compte il travaille pour les épargner, vous ne les lui offrez pas, il les a travaillés. On ne peut pas dire n'importe quoi et faire passer des vessies pour des lanternes.

**Imène SOUID**

Je ne vous permets pas de me dire que je fais n'importe quoi. Avançons.

**Philippe BOURIACHI**

Non, mais ce n'est pas vous qui étiez aux manettes à ce moment. Je rappellerai qu'en 2017, Madame Nathalie BESNIET, vous étiez candidate et vous étiez pour la semaine à 32 heures. Je remarque que vous étiez en contradiction avec vos aspirations politiques. Mais, dont acte. Je n'ai pas de problème.

**Nathalie BESNIET**

Orly n'est pas une collectivité seule, ce n'est pas un village de gaulois au milieu de camps romains. Je suis toujours pour les 32 heures, quand ce sera inscrit dans la loi. Il s'agit de batailles que nous devons mener, y compris pour le savoir-vivre. Je

n'ai aucun problème. Cela fait deux ou trois fois que vous revenez là-dessus. Je militerai encore pour les 32 heures. Ce n'est pas un problème. Là, vous êtes sur les 1 607 heures imposées par la loi, donc vous voyez quand même un peu la différence. C'est peut-être une subtilité, mais il faut essayer de la comprendre. Nous l'avons appliquée. Pourquoi ? Avant qu'on nous l'impose. Y compris, comme l'a dit Madame la Maire, pour avoir une discussion avec les salariés et pouvoir intégrer au mieux cette loi qui nous était imposée. D'autres communes ont fait le choix d'aller effectivement jusqu'au bout de ce qu'elles pouvaient faire, mais finalement elles ont dû l'appliquer ; et je pense, en tout cas pour certaines collectivités, que cela n'a pas été appliqué comme à Orly. C'est même certain.

**Philippe BOURIACHI**

Vous voyez, j'abonde dans votre sens. Et vous aurez ma voix si vous vous présentez pour les 32 heures. Mais, ce qui est très intéressant, c'est que vous me dites — et c'est très drôle, d'ailleurs, parce que j'ai vu certains de vos communiqués — : « C'est la loi donc nous le faisons ». Vous n'avez pas soutenu les présidents de Conseils départementaux dits de gauche qui refusent d'appliquer la loi immigration ?

**Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, pas de dérive s'il vous plaît. C'est vous qui avez le micro, c'est vous que nous entendons, donc pas de dérive.

**Philippe BOURIACHI**

Vous me dites : « Nous avons appliqué la loi, c'est la loi », pas de souci. S'agissant de la loi immigration, vous êtes d'accord pour qu'on refuse de l'appliquer ? Vous respectez la loi ou pas ?

**Imène SOUID**

Nous respectons la loi. Allez, avançons.

**Philippe BOURIACHI**

L'assouplissement des quotas pour la promotion interne. Il serait intéressant de connaître les modalités de promotion interne. Nous ne les avons pas.

**Imène SOUID**

Elles sont connues par les agents, mais il est vrai que nous pourrions vous les transmettre.

**Philippe BOURIACHI**

Merci.

**Imène SOUID**

Attendez, vous avez une réponse de Monsieur RADJOUH.

**Farid RADJOUH**

Monsieur BOURIACHI, je pense que vous seriez vraiment inspiré d'aller voir notre DRH pour qu'il vous fasse une formation dans le détail de la façon dont fonctionne la gestion. Il est vrai qu'il a beaucoup d'autres choses à faire, mais je pense que si vous vous comportez à peu près convenablement, il serait prêt à vous faire une formation rapide qui vous permettra de mieux appréhender la façon dont les choses sont gérées, de manière objective, au niveau de la commune. Cela vous

éviterait de partir dans des délires. Parce que pour moi, ce que vous me dites aujourd'hui, sur la manière dont vous ressentez les choses, relève du délire. Ce n'est que du ressenti qui manque d'objectivité, ce qui est absolument incroyable. Vraiment incroyable ! Je le dis pour éviter que vous n'apparaissiez en permanence à côté de la plaque, cela me gêne pour vous, parce que vous adoptez des attitudes qui semblent démontrer une forme d'intelligence, mais parfois il vous arrive de sombrer dans des abysses d'imbécilité qui mériteraient que vous réagissiez.

**Imène SOUID**

Monsieur RADJOUH, ça suffit.

**Philippe BOURIACHI**

Très bien, c'est objectif, c'est son avis, j'en prends acte. Le dernier mot n'était pas nécessaire, je pense qu'il faudrait que vous refassiez un safari photo pour vous régénérer, Monsieur RADJOUH. C'est important, c'est un très bon photographe animalier ! J'y étais, à ton exposition !

**Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, revenons-en au rapport. Merci.

**Philippe BOURIACHI**

Ne criez pas, Madame la Maire.

**Imène SOUID**

S'agissant de questions RH, le DRH vous répondra. Pour vous accompagner, en revanche, je vous invite à demander une formation dans le cadre du DIFE et du droit à la formation des élus, sur les questions RH. Là, vous aurez vraiment toutes les réponses, tout le fonctionnement et toutes les contraintes. Vous avez les deux aspects et les deux possibilités, c'est une proposition que je vous fais.

**Philippe BOURIACHI**

Je vous remercie.

**Imène SOUID**

Avançons sur le ROB.

**Philippe BOURIACHI**

Il serait intéressant de connaître les modalités de promotion interne.

**Imène SOUID**

Je vous ai répondu. Il y a un cadre réglementaire.

**Philippe BOURIACHI**

Mais je ne dis pas le contraire, je dis juste que je ne l'ai pas et que j'aimerais l'avoir pour pouvoir m'appuyer et m'éclairer. J'étais dans les ténèbres, dans les abysses, je voudrais voir la lumière !

**Imène SOUID**

Nous allons vous éclairer, ne vous inquiétez pas.

**Farid RADJOUH**

C'est la raison de ma proposition d'aller voir le DRH. Vous lui demandez effectivement qu'il vous fasse une formation rapide, cela vous permettra d'avoir une connaissance plus parfaite des critères, notamment en ce qui concerne les promotions. Je vous ai vu intervenir dans un post : vous félicitez les agents et en même temps j'espère que vous rappellerez, à ce moment-là, dans le cadre de la promotion, qu'ils ont été effectivement très bons. Je vous dis, la promotion ne s'opère pas ainsi. Ce n'est pas du clientélisme. Il y a des critères très précis qui déterminent ceux qui sont éligibles à la promotion et ceux qui ne le sont pas. C'est une règle et c'est aussi le statut. Et moi, je suis pour le respect du statut.

**Imène SOUID**

Merci. Allez, avançons.

**Philippe BOURIACHI**

Merci infiniment de cet éclairage.

**Imène SOUID**

Vous avez fini ?

**Philippe BOURIACHI**

Presque. Dans votre tableau, page 14, les estimations 2023 du nouvel emprunt sont nulles.

**Imène SOUID**

2023.

**Philippe BOURIACHI**

Nous n'avons fait aucun emprunt en 2023 ?

**Imène SOUID**

Aucun nouvel emprunt.

**Philippe BOURIACHI**

Aucun nouvel emprunt. D'accord. Page 16 : le niveau des dépenses d'équipement va diminuer pour l'année 2024 par rapport au BP 2023. Il est estimé à ce jour à 16,1 millions d'euros (- 9,2 millions) dont 4,8 millions pour les investissements courants, travaux d'énergie (250 000 euros), maison des projets (250 000 euros), nouveau groupe scolaire, IME et centre social (2,97 millions d'euros). Je ne retrouve pas le fameux million d'euros dont vous m'avez parlé tout à l'heure. Non, c'est moi, pardon, je vais essayer de me former. PPI scolaire : 6 717 000 euros. Le PPI renvoie bien au plan pluriannuel en investissement ?

**Imène SOUID**

Tout à fait.

**Philippe BOURIACHI**

Pôle associatif : 780 000 euros. Équipement des Quinze arpents : 100 000 euros.

**Imène SOUID**

Il s'agit des études pour le nouveau groupe scolaire à la Sénia.

## **Philippe BOURIACHI**

Merci. Et participation à la ZAC Aurore : 947 000 euros. Cela donne une fourchette assez large du spectre qui nous attend. Et vous nous parlez d'« offrir un cadre de vie durable porteur d'une citoyenneté active et d'une volonté politique forte accentuée par un accès de tous à la culture et à l'accompagnement à l'emploi ». À nouveau, je me permets de dire qu'en bonne mère de famille, vous avez certains leviers que je n'ai pas, et que nous n'avons pas ici dans les différents groupes minoritaires ou opposants : celui d'avoir une discussion étroite avec les responsables et les fameux dirigeants de la Sénia et de la DP, qui ont une vision — comme vous, d'ailleurs — à court ou moyen terme sur les départs en retraite. Par conséquent, soit par glissement technique, vieillesse, etc., soit sur la promotion interne, ils seront remplacés. Mais c'est un effet de cascade, domino ou pyramidal. Si vous avez le  $n - 1$  qui remplace le  $n$ , le  $n - 2$  qui remplace le  $n - 1$ , et ainsi de suite, cela descend en cascade ; et nous arrivons sur une vision des besoins dans les différentes structures de la pyramide, à deux ans, trois ans. Ce qui nous permettrait, dans une volonté politique favorisant l'accès à la culture et à un accompagnement à l'emploi, d'aiguiller celles et ceux qui sont en recherche d'emploi ou dans la précarité vers des métiers « sous tension » ou des métiers à fort recrutement. Si nous avons cette information aujourd'hui, si nous savons que dans deux ans, nous aurons besoin de technico-commerciaux, de secrétaires, d'agents de sécurité ou autres, nous pouvons orienter. Brahim l'a assez bien dit : 25 % de la population de notre ville est dans une situation très difficile. Nous avons un taux de chômage des jeunes de 40 %. À travers les missions locales, vos différentes structures, l'orientation est possible. Je continue à plaider en ce sens, et j'espère qu'à un moment donné, cela fera écho.

## **Imène SOUID**

Pour ce qui est de la formation, le forum d'hier est un exemple concret de notre volonté d'accompagner notre jeunesse, puisque nous avons sollicité toutes les entreprises du secteur et tous les centres de formation pour présenter à notre jeunesse, dès le collège, les métiers de demain et les besoins des entreprises. Ces organismes de formation forment aux métiers d'avenir notre jeunesse d'aujourd'hui et répondent donc à la volonté d'avoir des jeunes qui soient formés aux métiers de demain. Tout ce travail est mené depuis maintenant un certain temps, et le forum d'hier en a été l'une des actions phares. Je rappelle que la compétence emploi n'est pas une compétence ville, mais que la ville d'Orly est totalement impliquée, en lien avec le territoire, sur ce dispositif pour accompagner notre jeunesse, l'aider à découvrir les métiers de demain, l'orienter, et trouver des chemins qu'elle pourrait prendre sans les connaître aujourd'hui. Même nous, je pense que nous ne connaissons pas tous les métiers à venir dans les prochaines années. Certains métiers sont aujourd'hui d'actualité, que je n'avais pas du tout en tête lorsque j'étais étudiante. La société évolue et nous menons ce travail aujourd'hui. Mais soyez rassuré sur le fait que la ville est engagée et travaille avec sa jeunesse. Nous avons aussi beaucoup de personnes en reconversion, beaucoup de personnes sans emploi, et qui cherchent des formations. Nous ne nous intéressons pas uniquement à la jeunesse, mais vraiment à l'ensemble de notre population. Je remercie les équipes qui ont œuvré au forum d'hier. Il s'est très bien déroulé, nous avons eu une très bonne participation, avec un retour plutôt intéressant pour cette première journée. Nous espérons obtenir le même résultat, ou encore mieux, pour le forum emploi à venir au mois de mars. Nous œuvrons, et nous entendons et nous partageons vos inquiétudes. Nous ne faisons pas que

le dire, nous concrétisons aussi nos actions en mettant des choses en place pour pouvoir y remédier, et en ayant une politique qui réponde à tout cela.

**Philippe BOURIACHI**

Merci Madame la Maire pour l'information et cet échange cordial. J'en ai fini.

**Imène SOUID**

Merci. Madame AÏT SALAH.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je vais reprendre un peu mes esprits, c'est un peu compliqué. Je trouve qu'il ne faut pas prendre à la légère ce qui se passe actuellement dans l'économie française et les conséquences de la politique d'Emmanuel Macron depuis 7 ans. Il s'agit d'une politique ultra-libérale. Nous avons dit au départ que c'était le président des riches, nous l'avons vu. Il a premièrement baissé tout ce qui était possible de baisser pour lui en termes de pensions et d'aides sociales, il continue, et il démantèle les services publics. Je pense que la société craque et qu'on fait craquer les services publics de proximité tels que les collectivités territoriales. C'est-à-dire que, même si nous avons des projets en 2020, il serait bon, en 2023 ou 2024, de les reconsidérer. Pourquoi ? Parce qu'il n'y aura peut-être que la construction de l'école Rosa Parks. Mais il faut, en attendant, rentrer dans une sobriété économique. Nous ne nous sommes pas concertés avec Brahim, mais il est vrai que cet argument revient à chaque fois. D'ailleurs, nous devrions encore avoir un autre épisode sur le travail. Si nous ne restons pas là-dessus, nous nous racontons des histoires. Quand j'ai lu le rapport, je me suis dit : « Mais nous ne voyons pas la même chose, nous ne sommes pas dans la même réalité ». Par exemple, s'agissant de l'investissement sur de prochains quartiers, je pense qu'il faut raisonnablement le revoir à la baisse. Il faut peut-être se dire, en 2024, que nous ne ferons plus cela. Je ne parle pas des équipements scolaires, je ne parle pas des services à la population, il y a des priorités qu'il faut garder. Je pense qu'il faut en plus renforcer la question de la pauvreté.

**Imène SOUID**

Je suis entièrement d'accord avec vous, sur les équipements, c'est ce que nous avons fait, justement.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Il faut renforcer la question de la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la discrimination, parce que la pauvreté frappe des personnes racisées. Nous le verrons sur la question du flux des contingents d'accès au logement. Nous n'examinons que des délibérations qui nous amènent à être dans une espèce de non-choix, dans une obligation d'administrer la ville et d'offrir des services publics qui n'en sont plus. Je le dis solennellement : je pense qu'il faudrait vraiment que ce budget, cette orientation budgétaire reconsidère ces investissements, et notamment ces projets.

**Imène SOUID**

Lesquels ?

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je pense au projet du quartier du côté de la Seine, des Saules ou je ne sais quoi.

**Imène SOUID**

Le projet de rénovation urbaine du quartier des Saules n'existe plus.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Vous l'avez enlevé ?

**Imène SOUID**

Cela fait quelques années, maintenant.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Attendez, à la Sablière ? Les 400 logements ?

**Imène SOUID**

Oui, cela fait un moment, Madame AÏT SALAH.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Attendez, nous ne parlons pas de la même chose parce que vous ne l'avez pas retiré : vous en avez parlé, nous avons voté des délibérations à ce sujet il n'y a pas longtemps.

**Imène SOUID**

Vous confondez avec le quartier Sénia ou la ZAC Carrière. Il n'y a pas de projet aux Vœux, je vous assure, parce que nous voulons faire un parc métropolitain en lien avec les communes voisines, et nous voulons travailler à une ferme urbaine sur cet espace.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Et la construction des 400 logements ?

**Imène SOUID**

Il n'y en a plus. C'est terminé.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Au temps pour moi. Il y a longtemps ?

**Imène SOUID**

Oui, cela fait un moment.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je prends acte.

**Imène SOUID**

De la bonne nouvelle.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Mais il y en a d'autres.

**Imène SOUID**

Donnez-moi des exemples.

## **Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Vous voyez, quand nous sommes en train de délibérer sur des analyses urbaines, techniques, d'avant-projets. Je pense que, malheureusement, le fait qu'il n'y ait pas de commission des finances, cela veut dire que nous n'avons pas une discussion de travail sur les dossiers. Le présenter en Conseil municipal, c'est quand même très court en termes démocratiques. Mais la municipalité a fait le choix de procéder ainsi : il n'y a pas de commission des finances, donc nous déballons tout ici et nous n'avons pas forcément les éléments du budget dans son ensemble. Je le redis : nous n'avons pas les éléments. En l'occurrence, il s'agit des orientations budgétaires, donc je vais aller jusqu'au bout de mon propos. Je pense que, de manière générale, il faut revoir tous les investissements, tous les projets qui étaient prévus dans votre mandat. Pourquoi ? Parce que nous allons faire face à tant de besoins sociaux, nous allons faire face à des crises qui vont s'enchaîner. Forcément, les orientations budgétaires et finalement le budget qui sera voté en avril devront les prendre en compte. Si nous ne les prenons pas en compte, cela veut dire que nous sommes hors sol. Nous voyons bien que vous avez la possibilité d'avoir des recettes que sur la taxe foncière. À un moment donné, cela devient une variable d'ajustement et ce sont les habitants. Mais les habitants sont pris dans la crise, donc à un moment donné, il faut que la ville ait quand même un budget d'urgence, des orientations budgétaires d'urgence sociale. Là, vous parlez de « bouclier social ». Comme disait le rapporteur de la Fondation l'Abbé Pierre sur le logement social : « la bombe a explosé », la bombe sociale a explosé. C'est en ces termes que je voulais commenter le rapport d'orientation budgétaire.

J'ai quelques questions pour finir. Concernant les dépenses énergétiques de la ville, vous allez changer les LEDs de l'éclairage public, mais vous ne pensez pas à faire en sorte que l'éclairage s'éteigne quand il n'y a plus personne dans la ville. Il y a beaucoup de villes qui sont passées à ce système et cela permet de réaliser des économies sur les factures énergétiques des villes. Il y a donc des choses à faire en urgence pour faire baisser ces factures. La sobriété, au niveau de l'adaptation au climat, est quelque chose qui doit aussi être une urgence. Mais dans tous les domaines, nous ne sentons pas, cette urgence. Même si c'est maquillé, habillé par des propos d'urbanistes (les écoquartiers), au final, les constructions qui sont faites ne sont pas si sobres que cela. Il vaut peut-être mieux ne pas en faire, mais en revanche revaloriser l'existant et ne pas démolir. Je pense notamment à ce qui va se passer sur la dernière phase de l'ANRU, où nous allons démolir des logements ; je pense qu'il ne faudrait pas le faire. Ce n'est pas le moment, tout est au rouge. De plus en plus de gens, même des architectes, disent qu'il ne faut plus faire cela. Cela coûte trop cher. Cela coûte trop cher au climat et cela coûte trop cher aux collectivités comme à l'État.

J'avais quelques questions à vous poser. Je voulais savoir pourquoi, dans le document, vous ne prenez pas en compte l'état des indemnités brutes et nettes fiscales des élus ? Vous prenez en compte le personnel, mais vous n'indiquez pas les dépenses liées aux revenus fiscaux des élus. Ce n'est pas une obligation de les faire figurer dans le rapport ?

## **Imène SOUID**

Si, elles sont dans le chapitre 65, pas dans le chapitre 12. Elles sont indiquées dans les charges.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

D'accord. Ensuite, par rapport au personnel, j'avais une question relative à la déficience et à la gestion du personnel. J'avais remarqué la même chose que Monsieur BOURIACHI à propos des effectifs. À chaque fois, entendre que la masse salariale est un coût pour le service public me fait mal au cœur. Ce n'est pas un coût, c'est un patrimoine, un atout pour les gens. Il est vrai que le jargon officiel est ainsi fait mais nous ne sommes pas obligés de tout le temps le rappeler en ces termes. Nous pourrions ajouter ce genre de phrases. Je pense que les fonctionnaires qui sont en poste à la mairie d'Orly sont en fait des opportunités pour répondre aux transformations de services dont nous avons besoin. Si, évidemment, il y a par exemple des plans de gestion prévisionnelle d'emplois et de compétences. En existe-t-il un au niveau des ressources humaines ?

**Imène SOUID**

Il est en cours d'élaboration. Un travail est en cours pour le remettre à jour. Il a été créé, mais n'a pas été vraiment mis en œuvre, et un nouveau DRH vient d'arriver.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Quand a-t-il été créé ? J'aimerais bien avoir l'historique de ce plan, GPEC.

**Imène SOUID**

C'est l'ancienne DRH qui l'avait lancé, de mémoire, mais je n'ai pas la date et je ne suis pas sûre que nous puissions vous retrouver l'historique, parce que les DRH ont changé, les directions aussi. Je ne suis pas sûre de l'avoir.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Cela doit se retrouver dans les bilans RH, quand même. J'en ai fini, mais je pense que nous sommes plutôt dans une phase de remise en cause de vos projets. Je pense qu'il serait nécessaire de remettre en cause les projets.

**Imène SOUID**

Je vous ai entendue. Ma question était simple : quels projets souhaitez-vous remettre en cause ? Vous les avez tous dans le rapport, ils sont énumérés, et tous sont dans le cadre des investissements pour la population : les écoles, le pôle associatif, etc. Ce sont des services publics que nous créons. Donc remettre en cause ces investissements, je pense que ce n'est pas, dans le contexte actuel, la solution.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Par exemple, le projet de l'ANRU où vous allez recevoir de l'argent pour démolir.

**Imène SOUID**

Le cadre de vie des Orlysiens est un projet que nous portons.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Mais ce projet pourrait être revu.

**Imène SOUID**

Revu comment ? Nous remettons les gens dans les bâtiments que nous avons désaffectés ? Cela va être compliqué, je pense. Donc il faut continuer à travailler ce projet, à sa mise en place, et à créer un cadre de vie pour les Orlysiens.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Mais vous n'allez avoir que de l'argent pour démolir.

**Imène SOUID**

Et après pour reconstruire, pour accueillir, pour permettre d'avoir de la rénovation urbaine, faire des économies d'énergie à terme.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je pense que ce n'est pas le moment de faire cela au regard de la situation économique.

**Imène SOUID**

Il faudrait savoir, il faut que nous répondions aux besoins des populations par rapport à l'énergie, par rapport à la planète, par rapport à tout cela, mais si nous ne devons rien faire, c'est compliqué ! Il faut quand même faire des choses.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Nous verrons dans un an, Madame.

**Imène SOUID**

Mais nous avançons comme tout le monde, vous savez.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Ne plus avoir de commerçants tue la ville. Il y aura du chômage. Quand vous votez l'ouverture des dimanches au niveau de Leclerc, vous n'aidez pas l'économie locale. Vous l'avez tous votée. Je pense que vous l'avez votée parce que vous étiez sur un logiciel ancien. Aujourd'hui, nous sommes vraiment en crise !

**Imène SOUID**

Tous les commerçants bénéficient de cette ouverture du dimanche. C'est cela qu'il faut entendre. Et c'est la réglementation. Il y en a cinq obligatoires. Tous les commerces peuvent ouvrir le dimanche grâce à cela. Ne dites pas non !

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Mais non Madame, je parle de Leclerc.

**Imène SOUID**

Mais nous n'autorisons pas uniquement l'ouverture de Leclerc.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je parle de Leclerc qui ouvre le dimanche et des marchés qui sont désertés parce que tout le monde est au Leclerc le dimanche sur des week-ends fériés.

**Imène SOUID**

Nous n'allons pas refaire le débat de la dernière fois.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je vous donnais cet exemple.

**Imène SOUID**

Je n'ai pas compris le lien avec l'investissement que nous faisons.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Tant que nous sommes sur les orientations de fond et politiques, je vais en rester là. Mais je me réserve la possibilité de reprendre et de vous redire à quels projets il faut selon moi renoncer pour ne pas engager encore des dettes et encore des dépenses.

**Imène SOUID**

Des services publics pour la ville d'Orly. Entendu.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Non, je parle de l'aménagement du territoire.

**Imène SOUID**

Très bien, merci. Alors, qui souhaitait prendre la parole ? Il y a Monsieur GIRARD, Madame BESNIET.

**Alain GIRARD**

C'est un trop beau bilan au niveau de la culture pour que tu ne puisses pas prendre la parole. Nous démarrons cette saison culturelle à plein régime. Félicitations. Je voulais quand même vous inviter à venir constater la participation, la qualité des spectacles et la façon dont les choses sont démocratiquement menées. Mais ce n'était pas l'objet de mon intervention. Je veux dire que nous recevons une participation de l'ANRU, de l'État, pour construire des équipements publics, y compris des écoles, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Il faut quand même prendre cela en compte, c'est quand même très important. Le problème est que ce gouvernement nous conduit à réduire les potentialités, les politiques publiques. Nous pouvons effectivement faire ce choix — d'ailleurs nous y sommes un peu contraints — mais nous ne pouvons pas nous lancer volontairement dans cette dégringolade. Je ne suis pas d'accord, nous ne le pouvons pas. Je le dis au passage, quand même : nous avons besoin de tout le monde pour tenir la barre. Par exemple, nous avons obtenu avec des locataires, leur amicale, la ville, les conseils de quartier, une nouvelle géographie du territoire de la politique de la ville. Ce qui va permettre, par exemple, à des quartiers d'Orly d'être intégrés dans la politique de la ville, et par conséquent de recevoir des subventions non négligeables et des avantages sociaux qui n'étaient pas donnés. L'application du surloyer va être étendue aux territoires où jusque-là, personne n'en profitait. Par exemple Chandigarh, nous allons avoir Eurorex, on va en avoir d'autres. Cela n'est pas arrivé par hasard : cela fait une quinzaine d'années que ce projet avait commencé, avec Gaston VIENS. La Sablière n'y appartient pas encore malheureusement, mais nous le voulons, de même que pour Chandigarh. Nous avons toujours des refus. Or, maintenant, on a ce projet. Cela veut dire que se battre peut rapporter, et subir, ce n'est pas forcément cette voie qu'il faut prendre. Certaines écoles n'en peuvent plus. Après, on dira : « Vous auriez dû... » D'accord, mais une école ne se construit pas en un an ou deux. Intégrer les écoles dans le cadre d'une rénovation de quartier demande plusieurs années. Nous sommes d'accord sur ce point. Nous partageons certaines positions quant à la lutte contre la pauvreté. Il ne s'agit pas d'une mince affaire dans une ville comme Orly, et d'autres. La France vit difficilement la politique actuellement menée. Pourtant l'argent existe, l'argent est là. Au niveau du CAC 40, en 2023, 100 milliards d'euros de profit ont été réalisés. Par conséquent, il y a de quoi financer les politiques publiques. Nous pouvons nous appuyer là-dessus. Il est important de pouvoir

partager ce genre de réflexions, d'analyses, parce que si nous continuons comme cela, nous allons rendre les villes ou les villages ruraux responsables des difficultés des paysans. La ville serait responsable de toute la pauvreté, et les villages de la ruralité de tous les problèmes. Or, les problèmes sont ailleurs, ils sont nationaux, européens, mondiaux, et par conséquent ils sont évidemment très en relation avec la politique nationale. La politique nationale a été un peu abordée, ce qui est déjà un progrès. Mais il faut en dire un peu plus. Nous ne pouvons pas simplement en dire deux mots, parce que l'analyse de la situation sociale et économique du pays fait partie des orientations budgétaires. Nous ne parlons pas que de la comptabilité municipale.

**Imène SOUID**

Merci. Madame BESNIET.

**Nathalie BESNIET**

Merci. Alain a dit l'essentiel. Il y a quand même des contradictions : revoir à la baisse les investissements de la ville et défendre le service public en est une énorme. C'est-à-dire que l'investissement public de la ville est destiné aux services publics. Dans tous les quartiers de la ville. Si demain, nous réduisons la voilure sur nos investissements et que nous cédon aux injonctions de l'État visant à réduire les dépenses publiques, nous réduisons les services publics dans nos quartiers. Ou alors il y a quelque chose que je ne comprends pas. Par rapport à ce qui a été dit, nous n'attendons pas tout de l'État. Cela étant, Thierry l'a dit, nos recettes ne dépendent aujourd'hui même plus de la politique que nous pourrions développer au niveau de la ville (comme on le faisait avant pour faire venir des entreprises, pour avoir une taxe professionnelle, comme on l'a fait avec l'ANRU pour rechercher une mixité sociale et avoir une taxe d'habitation). Maintenant, nous en sommes aux dotations. Si nous baissons les bras, nous disons : « Oh, ça va mal », nous ne faisons plus d'investissements publics. Nous serons riches, mais pauvres en services publics dans des quartiers qui en ont le plus besoin.

**Imène SOUID**

Madame DURU BERREBI.

**Nicole DURU BERREBI**

Monsieur GIRARD, quand vous avez dit : « On ne construit pas des écoles comme cela », nous avons pensé à l'école des Saules, avec les tôles. C'est pour cela que nous avons souri. Nous ne nous moquions pas de ce que vous disiez, mais vos propos nous ont rappelé l'école de Bois-des-Saules, avec son toit de tôles qui s'envolait en cas de mauvais temps, ce qui suspendait la classe pendant trois mois.

**Imène SOUID**

Heureusement, ce temps est révolu. Nous allons avancer. Madame AÏT SALAH.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je me suis certainement mal exprimée. Loin de moi l'idée de dire qu'il faut arrêter les investissements pour les écoles et pour les services de proximité à la population. Tout au contraire, j'ai dit qu'il fallait arrêter d'engager des budgets, des constructions, des logements...

**Imène SOUID**

Vous êtes contre la construction de logements, Madame AÏT SALAH ?

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Oui, bien sûr, cela ne correspond pas aux besoins des Orlysiens.

**Imène SOUID**

Ah ? Dans le cadre de l'ANRU, vous ne pensez pas que nous devons reconstruire ?

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Vous démolissez, mais vous ne construisez pas à la hauteur de ce qui est démoli, Madame.

**Imène SOUID**

Et vous ne pensez pas qu'il y ait un besoin en termes de logements sociaux et de parcours résidentiels pour les Orlysiens ?

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Non seulement il y a un besoin, mais...

**Imène SOUID**

Donc il est nécessaire de construire **des** logements. La ville d'Orly compte 3 000 demandeurs de logement social.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Vous allez les loger grâce à l'ANRU ?

**Imène SOUID**

Non. J'aimerais beaucoup, mais malheureusement vous savez que ce n'est pas possible, mais nous apporterons notre pierre à l'édifice, comme la ville d'Orly l'a toujours fait.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je pense que la situation économique de la population et du pays, à cause de MACRON et de l'ultra-libéralisme, est telle que — et nous l'avons vu avec les agriculteurs — ce sont les multinationales qui gagnent. Je pense que cette ville, au lieu d'engager des projets de construction urbaine, devrait contenir son endettement, parce que c'est cela qui l'endette. Elle ne s'endette pas sur le fonctionnement, elle s'endette sur des constructions. Et je ne parle pas de la construction des écoles, je parle de la construction des quartiers.

**Imène SOUID**

Mais ce n'est pas nous qui construisons les logements. Vous avez compris cela ? Nous ne construisons que les équipements publics. La ville d'Orly ne subventionne et n'investit que sur les équipements.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

J'ai bien compris, mais malgré cela, ce sont quand même des investissements, de l'endettement qui ne seront pas tenables dans l'avenir. C'est tout ce que je veux vous dire. Vous verrez, au moment où tout craquera, cela ne sera pas tenable. Il faut de la sobriété. Les gens ont des besoins sociaux énormes, c'est tout ce que je dis.

**Imène SOUID**

Je pense que nous ne sommes pas d'accord sur ce sujet. Avançons. Monsieur CHAZOTTES.

**Jean-François CHAZOTTES**

Je propose que nous passions au rapport 5-2.

**Imène SOUID**

Madame BARRÉ.

**Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Je vais essayer d'être plus terre à terre, tout en restant politique. Je me félicite que nos collègues de l'opposition aient rappelé que nous sommes toujours dans un contexte économique et social très dur pour les Orlysiens, qui génère beaucoup de précarité. Vous l'avez rappelé, Madame DURU BERREBI, nous avons toujours une incertitude, y compris au plan sanitaire, et une fragilisation des populations avec la politique d'Emmanuel MACRON. Nous avons eu une baisse des remboursements de soins dentaires à l'automne dernier. Avec notre CMS, nous avons renforcé le pôle dentaire : il a ouvert des prises en charge sans rendez-vous, nous avons augmenté le nombre de patients pris en charge dans notre centre, et c'est important sur le plan sanitaire, mais c'est aussi important dans le cadre d'une recherche d'emploi, de l'estime de soi pour nos jeunes. Tout cela participe au bien-être des Orlysiens. Nous avons été invités à sans cesse innover, à se requestionner, à s'évaluer, à mettre en place de nouvelles actions. C'est ce que nous faisons dans le secteur de la santé. Nous avons mis en place l'année dernière un partenariat avec le centre hospitalier de Paris-Saclay pour développer les consultations de dermatologie et de cardiologie. Nous avons eu – et c'est rappelé dans le rapport – plus de 300 consultations supplémentaires en cardiologie qui ont pu être effectuées, et près de 200 consultations en dermatologie, avec aussi de la télémédecine et des consultations à distance. Les élèves de nos écoles bénéficient du suivi bucco-dentaire. La santé dentaire est extrêmement importante, même si cela peut paraître pour certains anecdotique. Nous avons, j'en parlerai en fin de séance, réussi à négocier des moyens supplémentaires pour notre CMPP, et un engagement à long terme avec le contrat d'objectifs et de moyens. Nous avons un partenariat très fort avec l'ARS et nous intégrons dans le cadre de ce partenariat la dimension du développement durable et des nouvelles mobilités qui concourent au bien-être et à la santé des Orlysiens. Tout cela, c'est ce que nous avons fait en 2023. Je ne vais pas vous le détailler. Nous continuerons à le faire. C'est ce que nous nous attacherons à faire pour que tous ces investissements, qui sont des investissements que la ville fait pour que ce qui ne relève pas d'une compétence communale puisse participer au bouclier sanitaire et social pour nos populations, dans ce contexte budgétaire. Ce n'est pas un vain mot, cela a été extrêmement détaillé, j'espère que vous y aurez été attentifs : ce contexte budgétaire est extrêmement tendu, extrêmement compliqué pour la ville. Mais nous cherchons à travers le questionnement que nous menons dans tous les secteurs, à innover et à pouvoir maintenir un haut niveau de qualité des services publics à Orly, grâce à l'implication des agents. Bien que le CMS ait été remis en question sur l'investissement, nous allons continuer à nous attacher à le renforcer. Nous sommes aussi victimes du manque de visibilité et d'anticipation sur la formation des médecins, nous peinons à recruter mais nous ne baissons pas les bras et nous continuerons dans cette voie. L'assurance maladie et Emmanuel MACRON vont s'attaquer aux personnes

atteintes de maladies chroniques — toutes les personnes en ALD à partir de l'année prochaine. Il faut absolument que nous soyons aux côtés des Orlysiens par rapport à ces services publics. Je partage tout à fait l'analyse qu'a donnée tout à l'heure Nathalie. Sur quels investissements en direction de la population faut-il rogner ? Nous n'en sommes pas là. Et justement, nous continuons à y croire et à nous battre pour pouvoir maintenir cette qualité de service en direction des Orlysiens, qui sont de plus en plus précarisés.

**Imène SQUID**

Merci. Je pense qu'il n'y a plus de demandes de prise de parole. Je vais écouter les bonnes paroles de Monsieur CHAZOTTES et nous allons passer au rapport 5-2.

*Dont acte*

**5-2. Présentation du rapport 2022 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la ville d'Orly.**

**Imène SQUID**

Le présent rapport vise d'une part la politique de ressources humaines de la collectivité d'Orly, donc l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes agents de la collectivité, et d'autre part les politiques publiques en faveur du droit des femmes et de l'égalité femmes-hommes auprès des habitants et agents de la ville d'Orly. Le Conseil municipal est appelé à prendre connaissance du rapport en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de la ville d'Orly qui est joint en annexe et d'en prendre acte. Le débat est ouvert, et si vous avez des demandes de prise de parole. Oui ? Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Merci Madame la Maire. « Dont acte » ? Madame la Maire, chers collègues, dans le rapport précédent, le ROB, page 9, il nous est dit que la moyenne, pour les femmes, est de 46 ans en 2023. Pourtant, dans ce rapport, vous nous dites, page 7, que la moyenne est de 45 ans.

**Imène SQUID**

Il s'agit du rapport 2022. L'autre portait sur 2023. Il y a un an de décalage.

**Philippe BOURIACHI**

Au temps pour moi. Je vous ai fait confiance tout à l'heure quand on a parlé des 1,67 %. Nous avons regardé. Il n'y est pas.

**Imène SQUID**

Rappelez-moi de quoi il s'agit.

**Philippe BOURIACHI**

1,67 % d'augmentation, de femmes supplémentaires. Quand je vous ai demandé dans quelle catégorie cette augmentation intervenait.

**Imène SQUID**

C'était les éléments, pas l'année.

**Philippe BOURIACHI**

Je vais reprendre ce que nous avons préparé. Nous voyons – nous allons extraire la DGS, puisqu'en 2022, nous avons un DGS – dans le tableau page 8 la répartition femmes-hommes dans la direction générale : trois femmes, trois hommes, directeurs et directrices, onze femmes, sept hommes. Total CODIR : 14 femmes, 10 hommes. Soit, en pourcentage, 58,33 % et 41,67 %. Page 11, sont indiquées les dix plus hautes rémunérations mensuelles : 6 sont des femmes, 4 sont des hommes. Mais page 10, dans le premier tableau concernant le salaire moyen brut par catégorie, nous pouvons nous apercevoir que le salaire moyen chez les hommes est nettement supérieur à celui des femmes.

**Imène SOUID**

Parce que vous avez des agents de catégorie A. Ai-je mal compris ? Tout à l'heure, vous parliez des chiffres de la direction générale.

**Philippe BOURIACHI**

Des chiffres par catégorie.

**Imène SOUID**

Vous avez des agents de catégorie A qui n'appartiennent pas au comité de direction.

**Philippe BOURIACHI**

Sûrement. Page 6, nous n'avons pas le chiffre mais un graphique, et nous nous apercevons qu'il y a une bonne moitié de femmes supplémentaire dans la catégorie A ; dans la catégorie B, nous avons un tiers de femmes de plus que d'hommes, ou 25 % peut-être, et en catégorie C, c'est quasiment du simple au double. Quand je reviens au tableau page 10, je m'aperçois que le revenu moyen brut par catégorie, chez les hommes, est supérieur aux femmes. Est-ce que parce qu'elles sont plus nombreuses, et que lorsqu'on lisse les résultats, qu'on parvient à ce chiffre ?

**Imène SOUID**

L'avantage de la fonction publique est que le salaire de base est le même pour un homme ou une femme. C'est encadré. Ensuite, vous avez des évolutions de carrière, l'ancienneté, des primes pour les postes techniques, etc. Cela fait qu'il y a parfois une différence de salaire entre femme et homme. Parce que la carrière n'est pas la même, le parcours dans la filière n'est pas le même entre l'administratif et le technique. C'est ce qui explique cette augmentation. Mais oui, le tableau est clair sur ce point : les hommes en catégorie A gagnent plus que les femmes.

**Philippe BOURIACHI**

Donc, rien à voir sur le montant.

**Imène SOUID**

Non, c'est l'avantage de la fonction publique par rapport au privé. Nous sommes obligés de partir sur la même base — j'ai envie de dire tant mieux, cela devrait être appliqué partout —, mais après, il y a des différences entre les filières — entre la filière technique, la filière administrative et la filière médico-sociale — et les primes ne sont pas du tout les mêmes. Mais c'est du fait du statut et non du fait du sexe de l'agent.

**Philippe BOURIACHI**

Il nous faudrait plus de femmes dans la filière technique alors.

**Imène SOUID**

C'est quelque chose que nous travaillons.

**Philippe BOURIACHI**

Bien. Page 13, nous voyons que les femmes sont les plus touchées par l'absentéisme, mais le deuxième encart nous intéresse : elles sont 20 femmes pour deux hommes en maladie professionnelle. Quelles sont les maladies concernées ? Un accompagnement ou un réaménagement des postes est envisagé ?

**Imène SOUID**

Nous vérifierons et nous vous redonnerons éventuellement le détail des métiers les plus impactés par cet absentéisme et les maladies professionnelles. À ma connaissance, les agents les plus touchés sont les agents de restauration, les agents d'entretien, les ATSEM. Ce sont des métiers qui sont assez difficiles où il n'est pas rare d'avoir des cas de maladies professionnelles, des TMS. Concernant la politique menée, la responsable de la qualité de vie au travail est arrivée depuis peu. Elle est en train de réaliser un travail remarquable de mise à jour de toutes ces situations et de travailler sur les perspectives pour ces agents. Nous avons lancé une vraie démarche pour accompagner toutes ces personnes aujourd'hui. Malheureusement, cela prend du temps et peut impliquer un travail avec le médecin au niveau du CIG, la commission médicale, laquelle a plus d'un an et demi de retard sur le traitement des dossiers, non pas au niveau de la ville, mais du CIG de la petite couronne. Cela nous met en difficulté par rapport à ces agents parce que nous ne pouvons pas avancer tant que nous n'avons pas l'avis de cette commission pour trancher sur les solutions alternatives à trouver en fonction des maladies professionnelles développées par ces agents. Il y en a qui peuvent retrouver leur travail ou un certain poste, et il y en a qui ne peuvent plus. Nous ne le savons pas, nous sommes obligés d'attendre l'avis de cette commission. Tout cela est un travail de longue haleine, sur lequel nous nous sommes engagés depuis un moment et qui se concrétise avec l'arrivée de cette responsable.

**Philippe BOURIACHI**

Merci pour ces informations, mais avons-nous une médecine du travail dédiée ?

**Imène SOUID**

Nous sommes en lien avec le CIG. Il y a les médecins agréés si nécessaire mais sinon, nous avons un partenariat que nous développons et que nous essayons de mettre en place avec le CIG. C'est ce que nous mettons en place aujourd'hui, et qui nous met parfois en difficulté. Mais il existe une pénurie de médecins professionnels et nous sommes face à cette difficulté, comme toutes les collectivités. Je peux vous le garantir pour avoir travaillé au Département du Val-de-Marne, où la situation est encore plus dure, du fait de la masse et du nombre, c'est encore plus important.

**Philippe BOURIACHI**

J'entends. Merci pour ce rapport. En revanche, c'est l'écologiste qui vous parle, vous nous l'avez donné au format numérique, et vous nous le redonnez en format papier.

**Imène SOUID**

Parce que certains d'entre vous l'ont réclamé. Par égalité de traitement, nous avons souhaité que chacun d'entre vous puisse l'avoir. Pour ne pas qu'on nous dise : « Mais pourquoi lui il l'a eu et pas nous ? » L'objectif est de dématérialiser au maximum, mais quand nous le faisons, cela nous est reproché. Pour certains rapports, suite à des demandes entre autres de vos collègues, nous essayons de mettre à disposition certains des documents. Nous ne le ferons pas systématiquement, mais nous essaierons de le faire autant que nécessaire.

**Philippe BOURIACHI**

En tout cas, je rappellerai à mes collègues que nous avons une imprimante là-haut, si besoin. Dernier point : nous saluons les initiatives du 8 mars et du 25 novembre. Nous espérons que ces initiatives et celles qui viendront permettront le recueil de la parole des femmes agents de la ville, la fin de l'omerta, et que chacun prendra les dispositions pour protéger nos collègues féminins. Merci.

**Imène SOUID**

Merci. Monsieur MESSACI, vous avez demandé la parole.

**Brahim MESSACI**

Merci pour le document, pour les éléments, et pour le travail qui a été fait. Nous sommes plutôt bien placés, comme cela a été dit en introduction, par rapport au traitement fait aux femmes par rapport à celui des hommes. Je découvre — mais je ne suis pas à jour — au niveau de la direction générale que nous avons six personnes au niveau de l'organigramme, parce que je vois trois hommes, trois femmes. C'est juste pour comprendre.

**Imène SOUID**

Il y a peut-être eu un décalage à un moment donné, en 2022, mais sinon, là, ils ne sont pas six.

**Brahim MESSACI**

Il est vrai que sur ce sujet, on a vite tendance à prendre parti, la plupart du temps légitimement, et quelquefois un petit plus grossièrement. Par exemple, page 11, à propos des dix plus hautes rémunérations mensuelles, nous voyons que six femmes sont plus rémunérées par rapport aux hommes. Il y en a six, contre quatre chez les hommes. En revanche, à côté, nous voyons aussi que, parmi les dix plus hautes rémunérations, les femmes titulaires gagnent plus que les hommes titulaires (368 euros de plus), et que s'agissant des contractuels, c'est l'inverse : les hommes contractuels gagnent en moyenne plus que les femmes (500 euros de plus). Je veux dire qu'il est important de préciser le niveau de qualification et l'âge. Cela n'a pas été fait. Fournir des données brutes peut parler, mais peut aussi induire en erreur. La fonction publique protège beaucoup les femmes et les hommes en termes d'égalité, d'avancement, etc. Théoriquement, parce que l'avancement est quand même une décision qui appartient à la municipalité, aux services de la DRH. J'avais une dernière petite question : page 13, en ce qui concerne les maladies professionnelles, nous avons 20 femmes pour 2 hommes sur Orly en 2022. Et nous lisons en explication : « le nombre de femmes et d'hommes bénéficiant d'un congé de longue maladie ou de longue durée reste proportionnel ». Les femmes qui sont en maladie professionnelle ne sont pas

forcément en congé longue maladie ? Parce que le ratio, 20 femmes pour 2 hommes, interroge. C'est tout ce que je voulais dire sur le rapport.

**Imène SOUID**

Merci. Madame AÏT SALAH.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Ce rapport est intéressant et je me demande, par rapport à sa production en papier, comment ensuite le rendre aussi disponible dans les services. Vous l'avez imprimé chez un imprimeur ?

**Imène SOUID**

Non, en interne, chez nous, à l'imprimerie.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

En combien d'exemplaires ?

**Imène SOUID**

Je ne peux pas vous le dire, c'est juste pour les membres du Conseil. Les agents y ont accès après par voie dématérialisée.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

D'accord. Donc, nous aurions pu l'avoir en même temps que l'ordre du jour.

**Imène SOUID**

Mais vous l'avez eu.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Oui, mais dématérialisé.

**Imène SOUID**

Oui. Mais il était dans votre casier, Madame AÏT SALAH, c'est moi-même qui ai demandé à ce qu'il y soit déposé.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Il faut prévenir avec un petit mail, parce que je ne vais pas tous les jours voir mon casier.

**Imène SOUID**

Si en plus nous devons vous prévenir à chaque fois que nous mettons quelque chose dans la boîte. Il est de votre devoir de passer en mairie vérifier si vous avez du courrier.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Attendez, moi je ne peux pas le savoir.

**Imène SOUID**

En tant qu'élue, vous venez voir si vous avez du courrier.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Non, pas du tout, je n'ai jamais eu de courrier à la mairie d'Orly, Madame.

**Imène SOUID**

Pourtant si, vous en avez. Après, il faut venir l'ouvrir.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je ne dois pas être la seule.

**Imène SOUID**

Mais en tout cas, vous avez un casier, il était dans votre casier.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Si vous le faites, autant que nous en profitons au moment où nous examinons les dossiers. Mais c'était fait, donc très bien. Mais cela n'empêche pas un petit mail, franchement.

**Imène SOUID**

Vous savez, nous avons un peu de boulot.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

C'est vrai, nous ne sommes pas trop considérés.

**Imène SOUID**

Ce n'est pas de la considération. Il y a un devoir de venir chercher, de voir ce qu'il y a dans son casier, en tant qu'élu, c'est un minimum.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Vous pensez que c'est cela, le devoir. Je pense que nous pouvons avoir d'autres rapports en termes de services, quelle que soit la position de l'élu. J'ai noté, effectivement, l'écart de salaire qui existe dans la collectivité et dans toutes les catégories. Je pense que, même si nous sommes dans la fonction publique et que, soi-disant, nous avons les mêmes grades et les mêmes salaires, malheureusement, il se passe des choses dans la carrière des femmes qui fait que souvent, à égalité de grade, elles se retrouvent avec des collègues hommes qui sont mieux payés, y compris dans la filière administrative. Effectivement, les filières techniques font qu'il y a des primes qui n'existent pas dans la filière administrative. Mais par rapport à l'attribution de primes pour le service rendu, souvent, il y a aussi des comportements face auxquels les femmes ne vont pas se défendre ; alors que des cadres ou même des agents de catégorie C vont davantage discuter avec leur hiérarchie. C'est cela qui fait la différence entre hommes et femmes : il y a quelque chose d'intériorisé, chez les fonctionnaires comme chez les salariés, du fait que nous ne sommes pas tous égaux dans la culture et dans la façon d'avoir été éduqués pour aller réclamer un dû de la même manière que le font les hommes. C'est cela dont il est question. C'est pour cela que quand les femmes sont absentes, c'est aussi une absence culturelle. La situation est en train de changer, mais c'est une absence culturelle : quand l'enfant est malade, c'est la mère qui s'arrête et moins le père, parce qu'il y a un intérêt pour la carrière de l'homme qu'il y a moins pour la carrière de la femme. Tout cela encourage à continuer à poser des diagnostics pour voir comment nous en arrivons là, alors que justement, c'est cela qui est intéressant, avec la fonction publique, il y a un statut égalitaire. Pourtant, les inégalités hommes-femmes perdurent, les chiffres le montrent. Je ne sais pas si cela peut être vu avec le document unique où sont évalués les risques professionnels. Il serait intéressant quand même d'appeler tout le management à porter attention au traitement hommes-femmes

à l'égalité. Certaines communes le font. Ma question est la suivante : y-a-t-il un service dédié au travail sur l'égalité hommes-femmes dans la ville ? Qui s'occupe de cela ?

**Imène SOUID**

La RH prend cette question en compte. Nous avons aussi la directrice Politique de la ville et développement économique, si je ne me trompe pas, qui est en charge de ces questions dans la collectivité.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Elle ne fait que cela ?

**Imène SOUID**

Non, elle ne fait pas que cela, elle fait d'autres choses.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Lesquelles ?

**Imène SOUID**

Elle s'occupe du développement économique et de la politique de la ville.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

D'accord. Elle est donc sur l'animation.

**Imène SOUID**

L'égalité femmes-hommes dans le cadre du contrat de ville.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Un groupe de travail interservices a-t-il été mis en place ? Est-ce elle qui l'anime ? Cela veut dire que vous allez pouvoir avoir des diagnostics et des évaluations.

**Imène SOUID**

C'est grâce à cela que nous avons aussi tous ces éléments dans le rapport.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Vous allez continuer, donc il y a des marges de progression qui peuvent être gagnées.

**Imène SOUID**

Toujours.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Par rapport à Orly, nous voyons la même chose sur les emplois, sur les salaires. Mais comme nous l'avons vu dans le rapport social de la ville, tous les taux, toutes les caractéristiques sociales sont souvent plus importantes à Orly qu'au niveau national. Les mêmes taux sont plus importants chez nous, et donc l'écart de salaire est important par rapport au taux national d'écart des salaires. Donc, il y a quelque chose à faire là aussi. Par rapport au logement, je n'ai pas vu ce sujet traité dans le rapport, notamment la question de l'accès au logement pour les familles monoparentales, qui représentent 17 % des familles. Elles ne sont pas entièrement monoparentales (maman seule avec les enfants), puisqu'il peut y avoir des hommes, mais en tout cas, si nous nous référons à l'analyse des besoins

sociaux de juin 2023, ces femmes isolées avec enfant peuvent cumuler beaucoup de discriminations. Il serait bon de prêter une attention particulière à cette analyse, et même à des actions faites par rapport à ces femmes. Évidemment, nous pouvons organiser des événements autour des droits des femmes. Ces sujets sont maintenant passés dans tous les programmes, gauche, droite, municipaux, à l'image de la célébration de la journée des droits des femmes, le 8 mars. Mais il est vrai que si nous pensons vraiment des plans d'action à l'échelle de la ville, cela demande une équipe, parce que c'est un vrai travail. Un travail transversal qui requiert une équipe. Je pense qu'il faut avoir des indicateurs, par exemple sur le harcèlement de rue. Comment est-il caractérisé ? En parle-t-on ? Excuse-moi, Nathalie, mais donner un calendrier d'action nécessite un travail de fond préalable. Il y a effectivement une semaine d'actions, une exposition, c'est déjà très bien et je vous félicite. Mais le travail de fond passe forcément par un service ou un pôle dédié, pour impliquer tous les acteurs de la ville et les femmes. Je pense qu'il y a quelque chose à faire. Je vais finir. J'ai trois choses à dire. Je pense qu'il y a vraiment quelque chose à faire au sujet du harcèlement de rue, notamment avec les jeunes. Nous savons que la pornographie est complètement accessible sur les réseaux sociaux, malheureusement. Alors qu'il y a un grand mouvement *me too*, avec l'accès à la pornographie des enfants et des jeunes, ce n'est pas évident, ce n'est pas du tout acquis. Il faut une compétence et des moyens humains qui travaillent là-dessus. Ensuite, il y a les femmes isolées avec enfants, bien sûr. Et, je l'ai dit, mais l'accès au logement des femmes avec ou sans enfants, c'est aussi quelque chose qu'il faut vraiment travailler. J'ai fini.

**Imène SOUID**

C'est noté.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Et je pense qu'il aurait été intéressant de penser aussi comment nous faisons vivre l'égalité hommes-femmes dans l'enceinte municipale.

**Imène SOUID**

La parité.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

La parité et la possibilité d'être supportée, en tant que femme, quand nous prenons la parole. Et souvent, en fait, je le vois depuis 2020, j'en suis...

**Imène SOUID**

Vous vous sentez persécutée ?

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Oui.

**Imène SOUID**

Je vous rassure, vous ne l'êtes absolument pas.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Vous le prenez comme cela.

**Imène SOUID**

Vous ne l'êtes absolument pas.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Ce n'est pas parce que les femmes sont au pouvoir à la direction générale ou en capacité d'être élues et d'être maires ou d'être adjointes, que dans une enceinte comme la nôtre, il n'y a pas encore des inégalités de prise de parole.

**Imène SOUID**

Là, je ne pense pas que vous puissiez dire cela. Vous avez parlé autant que vous avez souhaité. Madame DURU BERREBI.

**Nicole DURU BERREBI**

Merci pour le rapport papier, moi je suis contente. Il faut quand même voir que le sort des femmes s'est beaucoup amélioré. Par exemple, les femmes de services n'avaient pas trop de statut, maintenant elles sont ATSEM. Je trouve qu'il y a quand même des évolutions. Il faut voir le côté positif des choses. Et puis cela fait quand même deux fois que nous avons une femme maire !

**Imène SOUID**

Merci Madame DURU BERREBI. Madame BESNIET.

**Nathalie BESNIET**

Juste un petit mot pour rassurer. Il y a eu une équipe englobant divers services de la ville qui travaillent tout au long de l'année autour du 8 mars et de la semaine qui l'accompagne. D'ailleurs, dans le rapport, nous l'avons vu, il y a eu la jeunesse, il y a eu l'enfance, il y a eu la culture. Tout le monde s'y met. Nous pouvons effectivement l'améliorer, mais ce travail existe déjà. D'ailleurs, c'est ce qui fait aussi la qualité du document qui vous est présenté : même s'il n'y a pas tout, il est quand même relativement complet quant à la photographie de ce qui se fait dans les services de la ville. Je ne suis pas d'accord pour dire : « Je suis une femme, je suis plus écoutée, ou je suis moins écoutée qu'un homme ». Je pense que les propos tenus tiennent aussi compte de ce que les autres ressentent, et donc expriment. Qu'on soit femme ou homme.

**Imène SOUID**

Merci. Madame GUERCHE.

**Kathy GUERCHE**

Il est vrai que ne parle pas souvent. Je voulais juste dire ceci : c'est bien qu'il y ait un travail fait sur l'égalité hommes-femmes, etc. Sauf qu'effectivement, le harcèlement de rue existe vraiment, à Orly aussi.

*[Propos hors micro]*

Mais je pense que c'est aussi lié à la sécurité. Le harcèlement de rue, aujourd'hui, c'est l'éducation des jeunes, mais c'est aussi lié à la sécurité. Ce n'est pas juste l'égalité hommes-femmes, selon moi.

**Imène SOUID**

S'agissant de sécurité, la question de l'éclairage public en fait partie et c'est pour cela aussi qu'aujourd'hui, nous n'éteignons pas. C'est une inquiétude que beaucoup de maires ont et c'est un sujet sur lequel nous débattons, mais éteindre totalement la nuit est un problème également pour les gens chez qui cela crée des

inquiétudes. D'autres villes reviennent en arrière, donc il y a tout un travail qui est mené actuellement dans le cadre de l'EPT pour essayer de trouver des solutions, et que nous ayons une adéquation entre les collectivités sur ce sujet. Mais je partage totalement. D'où le besoin en caméras, d'où le besoin d'éclairage, d'où le besoin de police municipale, d'où le besoin de renforcer tout cela et de réaménager des quartiers ouverts, pour que tout le monde puisse circuler, de faire les investissements, de faire les aménagements, et de construire la ville de demain, pour répondre à tous ces enjeux. Merci. Monsieur BOURIACHI, après Madame AÏT SALAH, et après nous passons au rapport suivant.

**Philippe BOURIACHI**

Merci, Madame la Maire. Juste pour l'année prochaine – parce que je suppose que cette année ce sera difficile, à moins que nous puissions l'avoir en détail –, sur le premier tableau, page 10, sur la rémunération des agents fonctionnaires et contractuels : pourrions-nous avoir l'année prochaine (si on peut l'avoir dès cette année, ce serait magnifique) les chiffres par filières ? Vous nous avez parlé de la filière technique. Nous aurons ainsi une vue plus globale et plus détaillée. Merci beaucoup.

**Imène SOUID**

C'est noté. Merci. Madame AÏT SALAH ?

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je dois parler chinois parfois, mais je n'ai jamais dit qu'il fallait éteindre les lumières totalement. Ce qui a été dit est que les lumières s'éteignent quand il n'y a personne, et cela dépend des quartiers. Il serait bon que nous arrivions à échanger sans penser que, quand on dit quelque chose, c'est une critique ou je ne pas quoi.

**Imène SOUID**

Ce n'est pas une critique, c'est juste que nous ne sommes pas d'accord.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Et si l'EPT est engagé sur la question de la maîtrise de l'éclairage public, ce serait bien, dans la mesure où vous êtes à l'EPT, de nous restituer les analyses qui sont faites à l'EPT sur ce sujet.

**Imène SOUID**

Nous y travaillons.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Mais rien n'est jamais entier dans ce que nous disons, puisque nous n'avons pas le temps de le dire.

**Imène SOUID**

Merci beaucoup. Je vous propose de passer au rapport suivant.

*Dont acte*

**5-3. Désignation du référent déontologue des élus de la ville d'Orly.**

### **Imène SOUID**

Le législateur a décidé d'imposer dans toutes les communes la désignation d'un référent déontologue spécifiquement dédié aux questions de déontologie et de conflit d'intérêts des membres des assemblées délibérantes concernées. À la manière du référent déontologue des agents, ce professionnel a vocation à faciliter l'exercice de leur mandat par les élus locaux, notamment en les aidant à analyser les situations auxquelles ils seraient confrontés et qui pourraient faire redouter un conflit d'intérêts. Il revient à chaque commune de choisir son référent déontologue, étant entendu que ce ne peut être un de ses agents. Elle doit délibérer pour procéder à cette désignation et choisir la durée pendant laquelle celui-ci exercera sa mission. C'est bien au conseiller municipal s'estimant confronté à des difficultés liées à la déontologie de décider de contacter le référent, sans que la ville n'ait à interférer en la matière. Mais c'est bien à la ville de prendre en charge les vacations dues audit référent dans ce cadre, celles-ci s'établissant à 80 euros par dossier pour une personne, auxquels peuvent être ajoutés d'éventuels frais de déplacement et d'hébergement. Il est proposé de choisir pour être référent déontologue des conseillers municipaux de la ville d'Orly Monsieur Jean-Pierre BÉGEL. Et donc d'approuver la désignation de ce monsieur en qualité de référent déontologue des élus de la ville pour la période courant à compter de la signature de son contrat et jusqu'à l'arrivée du terme de la mandature en cours, et de préciser les conditions dans lesquelles interviendra ledit référent déontologue. Des demandes d'intervention ? Monsieur MESSACI, et après Madame DURU BERREBI.

### **Brahim MESSACI**

Pourquoi a-t-on choisi Monsieur BÉGEL ?

### **Imène SOUID**

Nous avons eu beaucoup de difficultés à avoir une liste de personnes. C'est l'Association des Maires de France qui a transmis à l'ensemble des villes la liste des déontologues susceptibles de pouvoir être acceptés. Nous avons sollicité l'ensemble et c'est ce monsieur qui nous a répondu. Cela a quelque peu limité notre choix. Par ailleurs, nous avons regardé son parcours et il n'a aucun lien avec la ville d'Orly, donc il n'y a pas d'inquiétude. Le fait qu'il soit répertorié par l'AMF était une garantie supplémentaire de la qualité du travail de cette personne.

### **Brahim MESSACI**

En matière de déontologie, il n'y a que des principes, il n'y a pas de partis, pas de clivages.

### **Imène SOUID**

C'est cela. Il n'a pas de liens directs, c'est cela l'inquiétude : il ne faut surtout pas qu'il y ait de liens entre cette personne et la ville d'Orly, pour éviter tout conflit d'intérêts par ailleurs.

### **BRAHIM MESSACI**

Vous avez dit « conflit d'intérêts ».

### **Imène SOUID**

Après, je n'ai pas d'exemple concret qui me vienne à l'esprit. Si vous êtes membre d'un exécutif et qu'il y a une délibération au Conseil, etc.

**Brahim MESSACI**

Sur le conflit d'intérêts, il n'y a pas de souci. Mais si nous devons saisir le référent, quelle est la différence entre le saisir lui et saisir le procureur, par exemple ? Parce que si on considère qu'il y a un conflit d'intérêts, on peut très bien saisir la justice.

**Imène SOUID**

Non, si vous, vous avez un doute sur le fait de pouvoir délibérer ou pas. Vous ne saisissez pas contre quelqu'un d'autre. C'est pour vous, pour vous assurer que ce que vous allez faire est en adéquation et respecte la déontologie. Donc vous saisissez pour vérifier que ce que vous faites correspond et rentre dans les clous.

**Brahim MESSACI**

Et donc vous allez tous le demander.

**Imène SOUID**

Pourquoi ? Nous n'avons pas de doute. La saisie intervient en cas de doute.

**Brahim MESSACI**

Alors, cela ne sert strictement à rien !

**Imène SOUID**

C'est la loi, nous la respectons, nous la mettons en application. Et si vous avez besoin du référent, vous savez qu'il existe et vous pourrez le solliciter éventuellement.

**Brahim MESSACI**

Je trouve important, dans ces périodes où tout ce qui concerne l'éthique, la déontologie fout le camp, parce que tout est question d'argent et de gros sous aujourd'hui, qu'il y ait un mot dans une de nos délibérations. Je trouvais cela intéressant de pouvoir délibérer là-dessus et de se dire : voilà ce qu'est une position éthique, une position déontologique. Il s'agit de quelque chose d'obligatoire, nous passons à autre chose.

**Imène SOUID**

C'est obligatoire, mais c'est intéressant quand nous en avons besoin, bien sûr. Madame DURU BERREBI.

**Nicole DURU BERREBI**

Le métier de déontologue existe ?

**Imène SOUID**

Eh oui !

**Nicole DURU BERREBI**

Vraiment ?

**Imène SOUID**

Oui, depuis un certain temps, Madame DURU BERREBI. Les agents en ont depuis un certain temps.

**Nicole DURU BERREBI**

Une autre question : peut être fixé à l'arrivée du terme du mandat en cours, il s'agit de votre mandat ?

**Imène SOUID**

C'est-à-dire qu'à la fin du mandat, à la prochaine élection, nous redéfinirons...

**Nicole DURU BERREBI**

Donc vous allez le garder jusqu'à la fin. Et s'il n'est pas bon ?

**Imène SOUID**

S'il n'est pas bon, nous ne le solliciterons pas. Nous verrons autrement.

**Nicole DURU BERREBI**

Comment saurez-vous s'il est bon ou pas ?

**Imène SOUID**

Les gens nous le diront, s'ils sont insatisfaits du travail réalisé. Mais de toute façon, là nous n'avons pas vraiment le choix.

**Nicole DURU BERREBI**

Je ne plaisante pas : le référent vérifie la déontologie. Mais est-ce que nous, nous vérifions sa propre déontologie ?

**Imène SOUID**

Nous ne nous en sortirons plus. Il y a quand même des références qui sont données, mais c'est un poste qu'il occupe.

**Nicole DURU BERREBI**

Ce n'est pas pour cela qu'ils sont bons. Merci.

**Imène SOUID**

Je vous en prie. D'autres demandes d'intervention ? Non ? Je vous propose de passer au vote.

*Adopté à l'unanimité*

**6-1. Mise en œuvre de la réforme de la gestion en flux des contingents de logements sociaux : convention type entre la ville et les bailleurs sociaux.**

**Imène SOUID**

La loi du 23 novembre 2018 — la loi ELAN — vient modifier les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux et généralise une gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux en flux annuels par les réservataires. La mise en œuvre de cette réforme était prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2024 mais celle-ci est toujours en cours du fait des discussions qui se prolongent entre l'État et les bailleurs sociaux. Désormais, toutes les réservations seront gérées en flux annuels, et non plus en stocks, ce qui signifie que la part de nos droits de réservation s'exprimera en pourcentage des logements disponibles à la relocation. Le pourcentage de logements libérés sera actualisé chaque année. Désormais, seules les premières réservations d'un programme neuf seront gérées en stock.

Par la suite, en cas de mutation et libération, ces logements reviendront dans la gestion en flux. Pour la mise en œuvre de la réforme, il est proposé la signature d'une convention bilatérale entre la ville et chaque bailleur social concerné. Celle-ci définira les modalités de transformation en flux des droits de réservation de la ville en tant que réservataire sur le patrimoine du bailleur, ainsi que les modalités pratiques de mise en œuvre de ces droits de réservation en flux. Il est proposé une délibération qui nous permet de valider et signer les conventions à venir avec les différents bailleurs. À titre d'information est joint un modèle de convention bilatérale, qui est support aux échanges et aux négociations entre la ville et les bailleurs. Le Conseil municipal est invité à m'autoriser ou mon représentant à mener toutes les négociations avec les bailleurs afin de rédiger les conventions et de préserver la position de la collectivité dans le rôle de réservataire de logements sociaux, et de m'autoriser ou mon représentant à signer les conventions négociées sur la base de la convention type annexée avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire communal, ainsi que leurs éventuels avenants, à l'exception de ceux ayant une incidence financière, qui passeront en Conseil. Les débats sont ouverts. Madame DURU BERREBI.

**Nicole DURU BERREBI**

Nous ne pouvons pas voter quelque chose qui n'est pas encore fait ? Parce que là, vous nous demandez de signer des conventions qui ne sont pas définitives. Cela veut dire qu'après, vous pouvez faire ce que vous voulez !

**Imène SOUID**

La base est là, nous ne pourrions pas remodifier par rapport à cette base.

**Nicole DURU BERREBI**

En plus, ce n'est toujours pas finalisé.

**Imène SOUID**

Ce sont les éléments en pointillés.

**Nicole DURU BERREBI**

Ils ne sont toujours pas d'accord. L'État n'est toujours pas d'accord avec les bailleurs sociaux, nous ne pouvons pas voter cela ? Enfin, pour ma part.

**Imène SOUID**

Si. Nous pouvons nous le permettre. Ce qui est négociable et qui sera modifié, ce sont les éléments qui sont en vert dans le document qui vous a été donné, ce sera ça qui sera négocié et revu, avec les identités de chaque bailleur. Ce sont des modifications. Tout le reste ne devrait pas être amené à changer, puisque c'est la convention type qui est proposée. Après, ce sont les éléments qui sont en vert qui seront à modifier en fonction de chaque bailleur et de la situation avec chaque bailleur. Madame AÏT SALAH.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je voulais savoir ce que cela apporte dans les faits, dans l'efficacité. Est-ce que cela permettra de raccourcir les délais ? Passerons-nous de 10 à 2 ans ?

**Imène SOUID**

Non. Il s'agit d'une obligation réglementaire, issue de la loi. Si nous ne le faisons pas, ce seront les bailleurs qui décideront cela avec l'État sans les collectivités

autour de la table, ce que nous ne pouvons pas nous permettre aujourd'hui. Il est pour nous primordial d'être autour de la table et de négocier en direct avec les bailleurs, avec qui nous avons de bonnes relations sur le territoire, et de garantir, pour les Orlysiens, de conserver ce que nous avons aujourd'hui. Mais, si nous ne faisons pas cela, ce serait entre les bailleurs et les services de l'État, et on viendrait nous voir en disant : « Vous avez le droit à ça et c'est terminé, circulez il n'y a plus rien à voir ». Donc, nous prenons les devants, avant que ce soit imposé parce que nous n'arriverons pas à trouver des solutions éventuelles. Nous négocions avec chaque bailleur, nous garantissons aux Orlysiens de maintenir la qualité de ce que nous avons aujourd'hui, et peut-être de l'augmenter aussi. C'est la discussion que nous allons avoir avec les bailleurs sociaux, mais cela ne changera pas, malheureusement, le nombre d'années d'ancienneté. Une personne qui est à dix ans continuera à avoir dix ans, cela ne baissera pas à deux ans, malheureusement.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

D'accord. J'avais deux autres questions : est-ce que vous pouvez me donner le nombre de commissions d'attribution de logement par année avec les bailleurs ? Est-ce que vous faites une commission avec plusieurs bailleurs ?

**Imène SOUID**

Oui. Il y a une commission, mais je n'ai pas le chiffre. Nous nous renseignerons et vous le donnerons.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Oui, j'aimerais bien. Et j'aimerais avoir un peu plus de renseignements sur l'attente des Orlysiens. Il y a 3 000 demandeurs de logement, mais est-ce que vous avez les délais d'attente en moyenne ? Avez-vous quantifié, analysé ?

**Imène SOUID**

Je n'ai pas l'analyse complète. Je l'ai demandée, mais je ne l'ai pas encore.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Par exemple, ce qui serait bien, c'est de connaître le nombre de Dalo en attente à Orly.

**Imène SOUID**

C'est un peu plus de 50 % environ.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Mais vous n'avez pas un document qui cartographie un petit peu ?

**Imène SOUID**

Non, je ne l'ai pas aujourd'hui.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Vous l'aurez ? Il est possible d'avoir ces chiffres ?

**Imène SOUID**

Nous verrons si je peux, parce que je les ai demandés.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je peux vous faire un petit mail avec tous les chiffres que je recherche là-dessus ?

**Imène SOUID**

Demandez, et si nous pouvons vous les donner, nous vous les donnerons.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

J'aurais bien voulu connaître le nombre de Dalo en attente.

**Imène SOUID**

C'est une analyse très complexe, vous l'imaginez, puisque chaque dossier est différent, il n'y a pas de système d'exportation où pouvons faire des requêtes. C'est-à-dire que vous allez avoir des numéros de dossiers.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Mais vous n'analysez pas les besoins des demandeurs de logement ?

**Imène SOUID**

C'est une demande qui est faite mais qui prend beaucoup de temps, parce que chaque dossier est individualisé et que, dans le système aujourd'hui de demande de logement, nous ne pouvons pas extraire l'ancienneté moyenne par rapport à tous les Orlysiens. En tout cas, c'est ce qu'on m'a évoqué, donc j'attends d'avoir tous les éléments, et quand j'aurai tous les éléments, je n'ai rien à cacher, nous vous les distribuerons, il n'y a pas de sujet.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je vous ferai un mail en ce sens. Peut-être la Préfecture, ou le Conseil départemental...

**Imène SOUID**

Peut-être, mais au niveau de la ville, nous n'avons pas forcément ces éléments détaillés aujourd'hui. Monsieur MESSACI, et ensuite Monsieur BOURIACHI.

**Brahim MESSACI**

Donc en fait, pour être concret, quand l'État va légiférer, vous allez reperdre la main, même si nous votons ce soir.

**Imène SOUID**

Non.

**Brahim MESSACI**

Si, parce que là, nous sommes obligés de voter, parce que la mise en œuvre était prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le texte nous obligeait à être dans ce cadre-là. Sauf qu'ils n'ont pas pris position.

**Imène SOUID**

Nous, nous prenons position, avec les bailleurs sociaux. Après, le bailleur social ira voir l'État en disant : « Avec la ville d'Orly, voilà ce qui a été négocié, cela passe en flux ».

**Brahim MESSACI**

J'ai bien compris, mais si je comprends, comme la mise en œuvre de la réforme qui était prévue au 1<sup>er</sup> janvier est toujours en cours, quand elle aura abouti, nous serons dans l'obligation initiale, nous sommes d'accord ? OK.

**Imène SOUID**

Mais en garantissant notre pourcentage, ce qui n'est pas le cas si nous n'engageons pas cette négociation.

**Brahim MESSACI**

D'accord, je ne savais pas. Alors, dites-moi, qu'est-ce que c'est ?

**Imène SOUID**

Nous allons négocier avec chaque bailleur, puisqu'en fonction du type de bailleur, nous n'avons pas le même pourcentage de logements sociaux actuellement qui nous soit dédié. Nous irons négocier avec chacun d'entre eux pour dire : aujourd'hui, par exemple, nous avons 100 logements qui nous sont dédiés, cela nous fait 10 %, donc il faut que nous maintenions dans le cadre de la réservation du flux au minimum 10 % qui nous soient toujours dédiés ; et que nous n'ayons pas moins parce que l'État et Valophis (l'État ayant des besoins considérables) reprennent la main et disent : « Non, la ville d'Orly n'aura que 5 % au lieu de 10 ».

**Brahim MESSACI**

Quelle est la durée de la convention avec les bailleurs ?

**Imène SOUID**

Trois ans, me semble-t-il. Ou six.

**Brahim MESSACI**

Et donc, la mise en œuvre du projet de loi, de la réforme plutôt, ne casse pas les conventions qui seraient signées ?

**Imène SOUID**

Non.

**Brahim MESSACI**

Vous êtes sûre de cela ?

**Imène SOUID**

C'est en tout cas ce que nous avons le droit de faire aujourd'hui, c'est ce que font aujourd'hui les collectivités.

**Brahim MESSACI**

Oui, nous pouvons le faire parce qu'il y a un vide en ce moment. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nous aurions dû, et comme nous n'avons pas les choses à vie, il faut prendre des décisions de délibérations. La question est la suivante : est-ce qu'une fois que la réforme sera applicable (je pense que ce ne sera pas dans les deux semaines), la convention que nous aurons signée sera cassée ?

**Imène SOUID**

Non, aucun intérêt, ni pour l'État ni pour les bailleurs sociaux de casser la démarche, bien au contraire.

**Brahim MESSACI**

Mais alors, la question que je me pose est la suivante : nous avons déjà des conventions avec les bailleurs avant le 1<sup>er</sup> janvier. Est-ce qu'elles étaient arrivées à terme au 31 décembre, ou continuaient-elles ?

**Imène SQUID**

Elles continuent.

**Brahim MESSACI**

Alors, pourquoi en refaire une nouvelle ? Pour prolonger la durée ?

**Imène SQUID**

Pour rentrer dans le cadre d'une gestion par flux et non par stocks. Dans le cadre des anciennes conventions, nous avons un T1 qui est à tel endroit, et un T4 à tel endroit, avec une identification des logements dans le parc social. Là, nous passons en gestion de flux. Il nous est dit que nous n'allons plus avoir tel logement et tel logement, mais tant de pourcentages, et dans ce pourcentage, tant de T4, tant de T3, tant de T2. Ce à quoi nous voulons veiller est que cet équilibre soit maintenu en fonction des besoins des Orlysiens. Si l'État en décide, il peut ne nous attribuer que les T1, ce qui n'est absolument pas ce qui correspond aux besoins des Orlysiens. Donc l'objectif est de garder la main, et de définir clairement avec le bailleur, en lui disant : « Aujourd'hui nous avons cela, donc dans le cadre de cette convention et pour la suite, en gestion de flux, nous aurons exactement la même chose ».

**Brahim MESSACI**

C'était juste pour dire qu'à la première lecture, celui qui n'y connaît rien ne comprend rien.

**Imène SQUID**

Oui, je sais, c'est un peu compliqué.

**Brahim MESSACI**

En stock, en flux.

**Imène SQUID**

Ce n'est pas simple.

**Brahim MESSACI**

Réforme qui change, qui prend la main, la durée des conventions. C'est juste de redire qu'avant nous étions sur une gestion de stock.

**Imène SQUID**

C'est ce qui est marqué.

**Brahim MESSACI**

Je sais. C'est juste pour vulgariser un peu, pour que ce soit accessible. Nous passons donc en gestion de flux, et vous négociez pour avoir la main sur du flux pour trois années.

**Imène SQUID**

C'est cela.

**Brahim MESSACI**

OK, le dire ainsi est un peu plus accessible.

**Imène SOUID**

C'est ce qui est marqué dans le rapport avec des mots un peu plus techniques.

**Brahim MESSACI**

Complètement techniques. Il est tout à fait possible qu'il y ait beaucoup de gens qui soient nettement supérieurs dans le niveau de compréhension par rapport à moi, mais franchement, j'ai mal au crâne.

**Imène SOUID**

Si vous aviez lu la convention, vous auriez tout compris. Là, il y avait tous les éléments.

**Brahim MESSACI**

Qu'allez-vous négocier, Madame la Maire, pendant votre mandat ? Qu'avez-vous en tête ? La délibération vise à « permettre à Madame la Maire de discuter, élaborer et signer des conventions futures avec tous les bailleurs (...) Et par là même de préserver la position de la collectivité de réservataire de logements sociaux ». Pour faire simple, en fait ?

**Imène SOUID**

Mon objectif est déjà de maintenir ce que nous avons actuellement dans nos stocks, dans notre gestion de stock, de garantir que, dans la législation de flux, nous ayons *a minima* la même chose. C'est mon objectif premier. Et l'idéal serait d'obtenir, peut-être, un peu plus sur certaines opérations, certaines évolutions et négociations sur certains quartiers. C'est cela qu'il faut regarder aujourd'hui, qu'il faut travailler. Mais l'objectif premier est de se dire : nous ne perdons aucun logement social aujourd'hui attribué à la ville d'Orly ; aucun ne passe directement en gestion, en tout cas en nombre, pas en termes d'identification de l'appartement.

**Brahim MESSACI**

Nous avons quand même de quoi être rassurés. Le principal bailleur social sur la ville d'Orly est Valophis, et vous siégez au Bureau.

**Imène SOUID**

Tout à fait.

**Brahim MESSACI**

C'est un OPH.

**Imène SOUID**

Un office public, oui.

**Brahim MESSACI**

Du Val-de-Marne.

**Imène SOUID**

Oui.

**Brahim MESSACI**

Dans tous les cas, nous avons relativement la main, quand même, sur les décisions.

**Imène SOUID**

Nous avons une bonne relation qui nous permet de nous dire que nous n'aurons pas de sujet sur ce point. Mais il est préférable d'écrire et d'acter les choses. Mais nous pensons qu'il n'y aura pas de problème là-dessus. Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Merci, Madame la Maire. Avant de lire la convention, il aurait été bien de lire la loi 3DS, la loi ELAN, qui rend obligatoire la gestion de flux des réservations, alors que les zones tendues, Île-de-France en tête, continuent de privilégier jusqu'à maintenant une gestion des stocks de réservations. La loi 3DS fixe l'obligation de la conversion de l'ensemble des conventions contractées en stock en flux, au plus tard le 24 novembre 2023. Alors, je vais vulgariser, parce que j'ai entendu des choses et j'ai été surpris de ne pas vous entendre réorienter le débat. Que sont les stocks ? Que sont les flux ? Aujourd'hui, nous avons des logements en stock bien définis, bien précis, bien ciblés. Et parfois, nous avons des réservataires, c'est-à-dire des gens à qui nous devrions les attribuer.

**Imène SOUID**

C'est ce que j'ai dit, ~~oui~~ mais vous ne m'avez pas écouté.

**Philippe BOURIACHI**

Mais qui ne correspondent pas au profil. Par conséquent, nous n'avons pas d'autre alternative, alors qu'en flux, nous pourrions les orienter sur des logements plus adéquats à leurs finances, à la situation géographique. Le flux est nettement meilleur que le stock, en termes de souplesse. Cela ne change pas le nombre que nous avons en prééminence : 30 % des réservations sont pour la Préfecture, 20 % pour la ville. Je rappelle que nous avons 20 % parce que nous sommes caution des garanties d'emprunt. Pour bien différencier, le stock nous fige sur quelque chose de carré, dont nous ne pouvons pas sortir, alors que le flux nous permet d'orienter vers des destinations qui sont plus adéquates.

**Imène SOUID**

Comme nous sommes minoritaires, la priorité sera sûrement donnée aux services de l'État si nous ne sommes pas vigilants. Nous pourrions avoir des familles qui viennent d'ailleurs — ce qui est aussi une obligation, et nous l'entendons — qui pourraient bénéficier d'appartements en priorité parce qu'elles ont une ancienneté plus importante, sur des logements qui correspondent aujourd'hui à notre patrimoine, qui sont réservés pour les familles orlysiennes. C'est aussi la double difficulté de cette loi. Elle crée aussi une problématique, et les services du logement sont très inquiets quant à la mise en place de cette loi et de cette gestion en flux.

**Philippe BOURIACHI**

Mais c'est le cas actuellement. Cela ne va rien changer là-dessus.

**Imène SOUID**

Aujourd'hui, dans la gestion en stock — puisque l'appartement est fléché ville —, si nous mettons quelqu'un dessus, les services de l'État ne pourront pas mettre

quelqu'un d'autre dessus. Dans la gestion en flux, les services de l'État, pourront mettre quelqu'un avec une ancienneté plus importante, au détriment d'un Orlysiens. Et nous perdons la main sur ce logement-là, qui correspond à la typologie dont nous avons besoin.

**Philippe BOURIACHI**

Je vous rappelle que, de toute façon, nous avons 20 % de l'existant.

**Imène SOUID**

Oui. Ce n'est pas la même chose d'avoir du T4, du T3, du T2 ou du T1.

**Philippe BOURIACHI**

Nous avons 20 % sur toutes les catégories.

**Imène SOUID**

C'est 20 % global.

**Philippe BOURIACHI**

Non, sur toutes les catégories. Évidemment, 20 % global, mais 20 % sur du T1, 20 % sur du T2, 20 % sur du T3 et ainsi de suite. Donc nous avons 20 % sur toutes les catégories.

**Imène SOUID**

Non. Regardez les garanties d'emprunt que nous avons. Vous n'avez pas du tout la même typologie à chaque fois. Parfois, nous allons avoir trois T5 qui vont nous être alloués et un T1. Ce ne sont pas du tout les mêmes proportions.

**Philippe BOURIACHI**

Je veux bien, mais je vous assure que j'ai lu la loi, et je vous invite à la lire.

**Imène SOUID**

Je l'ai lue. Je n'ai peut-être pas compris certaines choses. Cela peut arriver à tout le monde, je vous l'accorde.

**Philippe BOURIACHI**

Ce n'est pas un problème. S'il n'y a que des constructions de T1, effectivement, nous n'avons que 20 % des T1. En termes de construction globale, sur le schéma total de la ville, nous aurons 20 %, quelle que soit la catégorie. Mais par exemple (je vais dire une bêtise), si nous n'avons que trois F3 disponibles en stock, qui nous appartiennent, et que nous avons des familles qui ont besoin de T4, nous ne pouvons pas leur attribuer. En revanche, en flux, nous pouvons permuter et leur attribuer. C'est cela qu'il faut vraiment comprendre. Alors, effectivement, vous avez raison, nous sommes minoritaires parce que nous n'avons que 20 %. À ce moment-là, je vous invite à devenir députée et à changer la loi. Mais c'est le cas, depuis la nuit des temps, depuis que les bailleurs sociaux existent et que le Département a la main dessus. Aucune crainte à avoir sur le flux, mais je rappellerai que normalement, cette disposition était applicable au plus tard le 24 novembre 2023.

**Imène SOUID**

Tout à fait. J'ai des craintes sur la gestion en flux, tout comme mes services et ceux de l'EPT, et donc un certain nombre de villes, 24. Cette question de la gestion

en flux pose beaucoup de problématiques aux collectivités. La loi est ce qu'elle est, mais en tout cas, beaucoup de villes sont en difficulté sur cette transformation de la gestion des stocks en flux. La ville d'Orly veillera à ne pas se démunir, ou en tout cas à ce que cette loi soit la moins impactante ou la moins préjudiciable possible pour les Orlysiens. Elle peut l'être, je vous l'assure. Madame AÏT-SALAH.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

J'ai oublié une petite question concernant la résidence ANOTERA : est-ce que les appartements acquis dans le cadre de la convention de portage du plan de sauvegarde seront dans la gestion du flux ?

**Imène SOUID**

Ils y seront automatiquement.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Il faut dire, quand même, que cela intervient en pleine crise du logement, et ne répond pas, en fait...

**Imène SOUID**

Non, nous sommes d'accord : il y avait d'autres priorités.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Cela ne va répondre à rien, en fait. La priorité à donner était la construction.

**Imène SOUID**

Exactement. Merci. Je propose de passer au vote.

*Adopté à la majorité absolue*

*1 vote contre : Nicole DURU BERREBI*

**6-2 Avis du Conseil municipal sur la modification n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune d'Orly.**

**Imène SOUID**

Monsieur CHAZOTTES.

**Jean-François CHAZOTTES**

Le rapport 6-2 porte sur la modification du Plan local d'urbanisme. Après avoir obtenu l'avis favorable de la ville d'Orly, le Conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre, dont c'est la compétence, a approuvé le 25 février 2020 la révision du Plan local d'urbanisme d'Orly. Au terme de deux années d'application, il est apparu nécessaire de le faire évoluer pour préciser, corriger ou ajuster certains éléments, notamment dans les secteurs d'aménagement. À l'initiative de l'EPT, l'autorité environnementale et les personnes publiques associées ont été saisies et le tribunal administratif a nommé une commissaire enquêtrice. Cette dernière a tenu, du 24 octobre au 21 novembre 2023, quatre permanences en mairie. À l'issue de cette phase de concertation au cours de laquelle une dizaine d'observations ont été recueillies, la commissaire-enquêtrice a considéré les modifications judicieuses au motif qu'elles favorisaient le développement urbain, qu'elles répondaient aux attentes de l'État, ainsi qu'aux besoins des Orlysiens. Elle a en conséquence émis un avis favorable, tout en nous invitant à prendre en compte les diverses

recommandations formulées par les personnes publiques associées tel qu'indiqué dans la note ci-annexée. Il convient donc de faire délibérer le Conseil pour émettre un avis favorable aux modifications apportées au PLU actuel et de demander à l'EPT de les approuver.

**Madame Imène SOUID**

Merci. Des demandes de prise de parole ? Non ? Je vous propose de passer au vote.

*Adopté à la majorité absolue*

*7 votes contre : 3 du Groupe Ensemble Construisons Notre Avenir, 3 du groupe Agir Pour Orly et Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER*

*1 abstention : Nicole DURU BERREBI*

**6-3 Projet Pasteur - Approbation de la cession du site au profit de RATP Habitat et autorisation donnée à RATP Habitat pour déposer un permis de construire de manière anticipée.**

**Imène SOUID**

Monsieur CHAZOTTES.

**Jean-François CHAZOTTES**

Le rapport porte sur le projet Pasteur. Le 14 octobre 2021, le Conseil municipal a délibéré pour confier à la SADEV — société d'aménagement et de développement du Département du Val de Marne —, sur les terrains communaux de la rue Pasteur, la réalisation d'un ensemble immobilier comprenant une résidence seniors de 79 logements, une résidence étudiante de 95 logements, et une crèche de 30 berceaux. Le prix du foncier avait été fixé à 2 640 000 euros et la gestion du site avait été confiée, hors la crèche, à RATP Habitat. Au terme de la consultation des riverains voulue par Madame la Maire, le programme a été revu à la baisse et l'offre de stationnement sensiblement augmentée. Le projet se limite aujourd'hui à 75 logements seniors, 95 logements étudiants. Ces modifications ont conduit la SADEV à réévaluer ses conditions d'intervention. La nouvelle proposition de SADEV a été jugée inacceptable par la ville, laquelle avait estimé parallèlement le nouvel équilibre économique du projet à deux millions d'euros, somme confirmée par France Domaines. La ville s'est alors rapprochée du bailleur pressenti, RATP Habitat, pour savoir s'il était à même de réaliser ce projet, ce qu'il a confirmé. Le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour annuler la cession du site Pasteur à la SADEV, approuver la cession à RATP Habitat pour un montant de deux millions d'euros, et l'autoriser à déposer le permis de construire, et autoriser Madame la Maire à signer tout document y afférent.

**Imène SOUID**

Merci Monsieur CHAZOTTES. Madame DURU BERREBI.

**Nicole DURU BERREBI**

Juste une constatation. La crèche est abandonnée, du coup ?

**Imène SOUID**

Oui. Tout à fait. C'était une difficulté, et nous en avons une autre, je ne vais pas vous la cacher : en matière de crèches, nous devons aussi devenir réservataires,

en tout cas, le projet prévoyait que nous soyons aussi réservataires d'un certain nombre de places, avec donc un budget de fonctionnement important pour la ville, sur lequel nous ne pouvons pas aujourd'hui nous engager, au vu de la demande. Il fallait que nous achetions 50 % des places de crèche pour pouvoir ensuite faire « vivre », ou avoir un gestionnaire qui soit intéressé par le projet. Ces deux difficultés ont fait que nous avons dû abandonner ce projet.

**Nicole DURU BERREBI**

Je n'ai pas une bonne connaissance, mais n'est-ce pas le Département qui s'occupe des crèches ?

**Imène SOUID**

Non, il s'agissait d'une crèche municipale, en tout cas à vocation municipale, mais pas avec nous, nos agents, puisque nous n'étions pas en capacité de la gérer en interne. Un gestionnaire extérieur, donc une association, devait la gérer. Nous avons sollicité plusieurs associations. RATP Habitat avait aussi des gestionnaires. À chaque fois, pour pouvoir s'engager sur de tels projets, ils demandaient une réservation par la ville de 50 % des places. Cela représente un coût pour la collectivité qui n'est pas absorbable dans le contexte actuel, en plus de toutes les difficultés du projet en termes d'urbanisme par rapport à la création de cette crèche. Ces deux difficultés cumulées se sont conjuguées à un vrai refus de la rue sur la question de la crèche, qui a été assez impressionnant. Il y a eu une levée de boucliers contre l'apparition de cette crèche. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Sur celui-ci, notre groupe votera pour, sauf moi. Je ne peux pas participer au vote parce que j'ai un lien direct avec la RATP.

**Imène SOUID**

C'est noté. Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

Est-ce que l'annulation de la session avec le site Pasteur ne nous expose pas à une procédure ?

**Imène SOUID**

Un contentieux ?

**Brahim MESSACI**

Oui, c'est ce que je voulais dire.

**Imène SOUID**

Avec qui ?

**Brahim MESSACI**

Avec la SADEV.

**Imène SOUID**

Monsieur CHAZOTTES.

### **Jean-François CHAZOTTES**

Préalablement à la décision, nous avons pris soin de contacter le directeur général de la SADEV et nous lui avons exposé notre situation. Il l'a acceptée de bon gré, et nous ne devrions pas, sauf réaction tout à fait improbable, faire face à de conséquences particulières.

### **Imène SOUID**

Je revérifiais la garantie et le fait que les délais sont épuisés pour un éventuel recours de leur part. Là-dessus, nous sommes bien au fait. Nous passons aux voix.

*Adopté à la majorité absolue*

*1 vote contre : Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER*

*4 abstentions : 3 du groupe Agir Pour Orly et Nicole DURU BERREBI.*

*Philippe BOURIACHI ne prend pas part au vote.*

### **7-1. Approbation de la convention d'indemnisation pour imprévision en vue d'assurer la continuité d'exécution du marché 21-MORL-0010-MN passé entre la ville d'Orly et la société CRUARD CHARPENTE.**

### **Imène SOUID**

Toujours Monsieur CHAZOTTES.

### **Jean-François CHAZOTTES**

Ce rapport porte sur une convention d'indemnisation entre la ville et l'entreprise CRUARD, qui intervient aujourd'hui sur notre projet de Rosa Parks. Dans le cadre du projet, la ville a confié en cotraitance le marché gros œuvre-charpentes au groupement ETPO et CRUARD. Par courrier en date du 30 novembre 2023, l'entreprise CRUARD, qui fait la charpente, a informé le maître d'ouvrage qu'ils n'étaient plus en mesure de supporter seuls la totalité des charges extracontractuelles résultant de la hausse des matières premières. Le Code de la commande publique stipule que lorsque les circonstances exceptionnelles extérieures aux parties déséquilibrent le contrat, le titulaire du marché a droit, sous certaines réserves et sous strictes conditions et justifications, à une indemnité d'imprévision à hauteur de 75 % des charges extracontractuelles. Au terme de l'analyse par le maître d'œuvre des justificatifs fournis par le titulaire, le montant de l'indemnisation a été arrêté à 238 807,36 euros. Le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour approuver le projet de convention d'indemnisation.

### **Imène SOUID**

Merci Monsieur CHAZOTTES. Monsieur MESSACI.

### **Brahim MESSACI**

Plusieurs questions. Si nous comprenons bien, le contrat a été signé en septembre 2021 avec une exécution au 8 novembre 2021, donc avec un délai très court. Il s'agit de la période COVID. La question, pour aller droit au but, est la suivante : est-ce à nous d'assumer la responsabilité ou la défaillance de l'entreprise ? Une autre question aussi : quel est le montant du marché global, s'il vous plaît ? Pour que nous puissions faire un petit ratio. C'est quand même 238 000 euros TTC. Nous ne parlons pas en HT puisque nous sommes une collectivité. Nous avons quand même 200 000 euros à payer pour l'entreprise, pour lui permettre d'exécuter un contrat qui avait déjà été négocié.

**Jean-François CHAZOTTES**

Oui, Brahim, nous ne pouvons pas parler de défaillance, il ne s'agit pas d'une défaillance de l'entreprise comme nous allons en vivre. Il s'agit simplement de la dédommager partiellement, puisque c'est limité à 75 % du montant total du surcoût supporté par l'entreprise, donc de l'aider à supporter les augmentations subies entre le moment où elle a établi son offre et aujourd'hui, où elle doit réaliser les travaux.

**Brahim MESSACI**

Merci, Monsieur CHAZOTTES. Cela, je l'avais bien en tête. Demeure la question du pourquoi. Quand je dis défaillance, il s'agit de la défaillance dans l'exécution, ce n'est pas une défaillance au sens juridique.

**Imène SOUID**

Là, c'est le coût des matières premières.

**Brahim MESSACI**

Oui, mais il y a un délai de deux mois entre la signature et le démarrage, donc il n'y a pas de coût d'augmentation des travaux. Pouvez-vous indiquer le montant total du marché et la durée prévisionnelle des travaux. Parce que si nous avons des travaux qui s'échelonnent sur trois ans, on peut se dire, effectivement, qu'il y a eu l'Ukraine, l'inflation, l'augmentation des matières premières, etc. Mais sans ces deux réponses, il est difficile de se positionner. Je ne voudrais pas que la ville paye pour une mauvaise organisation de l'entreprise, pour une défaillance liée à l'organisation de l'entreprise. Si maintenant, des faits avérés vont dans le sens du fait qu'elle est totalement de bonne foi et que les choses sont ainsi, la ville avisera. Mais il me paraît important de répondre à ces deux questions avant de se positionner.

**Jean-François CHAZOTTES**

Je peux simplement préciser qu'il y a eu une analyse extrêmement approfondie du maître d'œuvre sur ce dossier, et que nous-mêmes avons été extrêmement vigilants sur les justifications qui nous ont été présentées, donc c'est vraiment des augmentations qui ont été subies par l'entreprise dans le cadre de ce marché.

**Imène SOUID**

S'agissant des montants, pour CRUARD, c'était en lien avec ETPO. Je n'ai donc pas la ligne spécifique CRUARD. Il s'agissait d'un montant global initial de près de 9 588 000 euros. Et pour PRO ÉTANCHÉITÉ, 1 174 409 euros. Il s'agit des montants initiaux.

**Brahim MESSACI**

D'accord. Là, ce que nous ajoutons concerne les deux marchés ?

**Imène SOUID**

Il y a 238 000 euros en plus. C'est juste pour CRUARD. 238 000 euros pour CRUARD, pour le marché qui était à la base de 9 588 000 euros.

**Brahim MESSACI**

Et la durée initiale des travaux ?

**Imène SOUID**

30 mois. Deux ans et demi. Je vous rappelle que nous avons eu la mauvaise surprise, après la crise COVID, d'un décret de l'État qui a signifié à l'ensemble des entreprises qu'elles pouvaient répercuter les surcoûts dus aux augmentations des matières premières à près de 30 %. Donc, quand une entreprise venait avec des justificatifs et nous disait : « Moi ça me coûte jusqu'à 27, 28 % d'augmentation, 30 % d'augmentation », nous avons l'obligation, de par ce décret, de les payer si les justificatifs étaient transmis ; ce qui a été le cas pour cette entreprise. Tous les justificatifs ont été revérifiés, recontrôlés. Je peux vous assurer que nous avons des gens qui ne font que cela. Mais la loi étant ce qu'elle est et l'obligation étant ce qu'elle est, nous sommes contraints de respecter ces décisions qui ont été prises au niveau de l'État.

**Brahim MESSACI**

S'agissant des conditions à réunir pour que nous soyons contraints, elles renvoient à la question de la théorie de l'imprévision. Là, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous Madame la Maire : je ne pense pas que l'entreprise aurait pu nous contraindre. Après, que cela dégrade les relations et puisse avoir un impact sur la qualité de l'ouvrage, c'est autre chose. Il y a donc l'imprévisibilité : nous sommes déjà dans la période COVID quand nous signons le contrat. Quand nous signons l'appel d'offres, nous le sommes déjà, ce n'est pas imprévisible. Nous parlons maintenant d'augmentation...

**Imène SOUID**

Si, c'est considéré comme tel.

**Brahim MESSACI**

Non, je pense que la question de l'imprévisibilité est plutôt liée à l'augmentation des matières premières.

**Imène SOUID**

Mais c'est lié à la guerre en Ukraine. Vous vous rappelez aussi ?

**Brahim MESSACI**

Le caractère imprévisible, c'est cela : l'extériorité de l'événement aux parties du contrat. Nous sommes d'accord, l'argument n'est pas le COVID mais l'augmentation des matériaux. Et l'extériorité de l'événement aux parties du contrat, donc le bouleversement de l'économie du contrat ? Il faudrait quand même clarifier la position qui est la nôtre, nous sommes plutôt dans de la négociation et nous ne souhaitons pas obliger l'entreprise à supporter le coût.

**Imène SOUID**

Ce n'est pas que nous ne le souhaitons pas, c'est que nous ne pouvons pas l'obliger à supporter le coût.

**Brahim MESSACI**

Il n'y a que le juge qui peut en décider.

**Imène SOUID**

C'est une procédure, et ce serait un chantier qui serait de nouveau arrêté, une procédure judiciaire derrière, et donc tout ce qui n'avancerait pas, et nous

perdrions au final puisque nous avons le décret et la loi qui nous y obligent si les justificatifs sont donnés.

**Brahim MESSACI**

Il s'agit juste de poser les termes de la discussion : nous avons deux options, soit nous les contraignons, soit nous les accompagnons. Nous faisons le choix, en l'occurrence, de les...

**Imène SOUID**

Mais nous ne pouvons pas les contraindre, parce qu'ils gagneraient devant le juge.

**Brahim MESSACI**

Mais cela, vous ne pouvez pas...

**Imène SOUID**

Mais si, parce que la loi, le décret existent. Là, nous sommes dans une négociation. L'entreprise pourrait faire état d'une augmentation de 30 %, si elle nous donne les justificatifs, nous allons au tribunal et le tribunal nous dit : « Vous devez payer ».

**Brahim MESSACI**

Je vais m'arrêter là.

**Imène SOUID**

Mais c'est une réalité, nous avons quand même l'accompagnement juridique qui nous permet justement d'avoir tout l'éclairage pour se dire : « On y va, on n'y va pas, dans quel contexte on y va ».

**Brahim MESSACI**

J'ai une autre question, sans aucune méchanceté : est-ce que vous perdez des actions en justice, Madame la Maire ? Est-ce que la mairie perd des actions devant le juge ?

**Imène SOUID**

Pour l'instant non.

**Brahim MESSACI**

Ah si. Il faut quand même que nous soyons un minimum de bonne foi, sinon nous n'avancerons pas. Donc, cela veut dire que nous ne pouvons pas préjuger de la décision d'un juge, parce que le juge est souverain sur la décision.

**Imène SOUID**

Mais nous avons des conseils juridiques.

**Brahim MESSACI**

Nous avons compris. Il n'y a pas de souci. Ma position est juste de se dire que nous avons cette possibilité de refuser. Le coût est quand même conséquent. Pourquoi je vous en parle ? J'ai regardé l'avant-dernier rapport, et les coupes sur le tissu associatif.

**Imène SOUID**

Nous ne faisons pas de coupes sur le tissu associatif. Nous en reparlerons tout à l'heure.

### **Brahim MESSACI**

Si, sur les subventions, je vais vous le démontrer. Je me souviens d'autres dossiers, Monsieur CHAZOTTES : notamment à Dorval, la construction qui nous a coûté 150 000 euros parce que l'entreprise avait mal géré son chantier ; ou sur les fondations du centre Méliès où nous avons eu une augmentation parce qu'il y avait une erreur d'estimation. La ville est prompte à mettre au bout, mais sur des sujets qui sont quand même d'un autre ordre, la question de la gestion associative, etc., les moyens dont nous pouvons disposer... Si vous voulez, le parallèle, c'est un peu comme l'État : quand nous n'avons pas d'argent mais qu'il faut en sortir, nous en trouvons — pour certains sujets, nous en trouvons et nous faisons tourner la planche à billets, sans problème — et sur d'autres sujets, on demande à tout le monde de se serrer la ceinture. C'est ce parallèle-là que j'ai envie de faire et qui me déplaît un petit peu, mais je comprends la démarche.

### **Imène SOUID**

La démarche est qu'il faut que ce chantier sorte, il faut que cet investissement, à un moment donné, soit réalisé. La ville n'a aucun intérêt à ce que ce chantier perdure plus que de raison, il a pris assez de retard avec toutes les conséquences du contexte économique international. Les entreprises ont aussi fait les frais de cela, puisque nous avons quand même des dépôts de bilan d'entreprises qui ont travaillé et qui travaillent sur ce chantier, ce qui nous met en difficulté, mais c'est la réalité. Et celles qui ont le droit à certaines choses par le biais de décrets officiels du gouvernement français – je peux vous assurer qu'elles ne se priveront pas – elles ne se sont pas privées, et nous obligent. Nous n'avons pas d'autre choix. Quand nous pouvons négocier, bien sûr que nous le faisons. Nous n'avons aucune raison de ne pas contraindre quand nous pouvons contraindre, mais là, nous avons une obligation et c'est pour cela que nous avons tout un accompagnement juridique, pour pouvoir prendre les bonnes décisions et ne pas se retrouver en grande difficulté, encore plus que nous ne le sommes déjà sur ce chantier. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

### **Philippe BOURIACHI**

Merci. Suite à une mise en concurrence, le groupement ETPO CRUARD CHARPENTE s'est vu attribuer le lot par une décision CP 2021-349 en date du 8 juillet 2021. Le 8 juillet 2021, nous ne parlons plus du COVID. Il restait encore un peu de COVID ? Il obtient le 8 juillet 2021 le lot n° 1, gros œuvre, charpente de bois, etc. pour les travaux de construction d'un groupe scolaire, institut médico-légal et centre social à Orly. Le contrat a été notifié à CRUARD CHARPENTE, entreprise cotraitante, le 16 septembre 2021 — juste après les vacances, à la rentrée —, pour un démarrage de la prestation le 8 novembre 2021, par un courrier en date du 30 novembre 2022. Après, douze mois, donc il en reste dix-huit, derrière. Mais, douze mois après, l'entreprise dit : la société titulaire du marché a informé le maître d'œuvre et ne peut être en mesure de supporter seule la totalité des charges extracontractuelles du marché qui a subi, du fait de la hausse de certaines matières premières constatées depuis la fin du premier trimestre 2021. Là, excusez-moi, je bugge. À la fin du premier trimestre 2021, nous allons dire, au maximum, le 1<sup>er</sup> avril 2021. Sauf que l'entreprise prend le contrat — acceptation de décision le 8 juillet — et notifie le 16 septembre. Pourquoi le 16 septembre, elle ne dit pas : « Attendez, j'ai un souci » ? Elle informe le maître d'ouvrage le 30 novembre 2022 pour lui dire qu'elle a constaté une augmentation de certaines matières premières depuis la fin du premier trimestre 2021. C'est ce qui est inscrit.

Je reprends juste la chronologie. Fin trimestre 2021, l'entreprise s'aperçoit de cette hausse. C'est ce qui est marqué.

*[Propos hors micro]*

Excusez-moi, Monsieur GIRARD, c'est factuel. Moi aussi, j'essaie de comprendre et je me suis cassé la tête, je ne me contente pas de voter ou de lever la main, je travaille les dossiers. Donc, si on travaille le dossier et les éléments que vous nous donnez, peut-être qu'il y a une coquille, une erreur de date : ce n'est pas 2021, mais 2022, et à ce moment-là, fin du débat. Mais s'il n'y a pas de coquille, l'entreprise constate une hausse à la fin du premier trimestre 2021. Dans la chronologie, elle obtient le contrat le 8 juillet 2021, soit cinq mois plus tard.

### **Imène SOUID**

Quand le marché a été notifié, l'entreprise a répondu avec une estimation qui était faite bien en amont, parce que le temps de la procédure entre le moment où elle répond et le moment de la notification, implique un certain délai. Donc, elle avait à ce moment-là des données estimatives où ne figuraient pas encore les nouveaux chiffres. Une fois qu'elle a été notifiée, elle n'avait pas le prix actualisé.

### **Philippe BOURIACHI**

Quand a-t-elle répondu à l'appel d'offres ?

### **Imène SOUID**

Au moment où elle a répondu à l'offre, elle avait des prix qui n'étaient pas ceux qu'elle a eus quand ensuite elle a été notifiée, et qu'elle a commencé à travailler concrètement sur la mise en place de ce projet. Elle est partie sur une estimation, elle a remporté le marché là-dessus, nous lui avons notifié. Mais entretemps, est intervenue cette procédure, c'est là où l'incidence sur l'inflation et les prix s'est produite. Quand elle a été notifiée, elle a retravaillé sa copie, et s'est aperçue que les prix avaient flambé et que les augmentations étaient conséquentes. C'est là qu'elle dit que cela provient du contexte : la guerre en Ukraine qui a fait exploser le tarif de tous les matériaux.

### **Philippe BOURIACHI**

Excusez-moi Madame la Maire. Vous nous dites que la hausse a été constatée, mais il y a une coquille. S'il y a une coquille et que vous me dites « C'est 2022 », et l'histoire est réglée. Mais là, il nous est dit que la hausse a été constatée à la fin du premier trimestre 2021.

### **Imène SOUID**

La formulation n'est pas bonne. Elle devrait indiquer certaines matières premières constatées depuis la fin du premier trimestre. Ce qui veut dire que cela avait commencé à augmenter, mais quand l'entreprise a répondu, elle n'avait pas les nouveaux chiffres. C'est la crise qui a déclenché la hausse des prix.

### **Philippe BOURIACHI**

D'accord mais excusez-moi : augmentation en mars 2021, décision en juillet 2021, notification en septembre 2021. En septembre 2021, quand la notification est faite, le contrat est attribué, mais l'entreprise est au courant que cela a augmenté ?

**Imène SOUID**

Elle est repartie regarder en disant : « Aujourd’hui, au vu du contexte, avec la crise, tout ce qui s’est passé, la hausse, les prix, la situation a changé. Ce que je vous avais dit avant pour être notifié ne correspond plus à la réalité. »

**Philippe BOURIACHI**

Je vous suis à 100 %. Sauf qu’elle nous le notifie en novembre 2022. Soit un an après.

**Imène SOUID**

Parce qu’il fallait qu’elle nous ramène les justificatifs.

**Philippe BOURIACHI**

Attendez, vous êtes sérieuse ? Excusez-moi, je ne veux pas être méprisant.

**Imène SOUID**

Je vais faire une interruption de séance, et Monsieur le DST va vous apporter une réponse.

[22h53 à 22h54 : interruption de séance]

**Philippe BOURIACHI**

D’accord, merci pour ces informations. Franchement, je vous jure, je ne veux pas faire preuve de mauvaise foi.

**Imène SOUID**

Je pense que vous n’arrivez pas à comprendre ce que nous essayons de vous expliquer aujourd’hui. Cela peut arriver. Nous ne sommes peut-être pas bons pédagogues.

**Philippe BOURIACHI**

Le sujet porte sur la temporalité. J’ai bien entendu. Je voudrais juste qu’on nous dise, s’il vous plaît, à quel moment il a répondu à l’appel d’offres. J’entends bien que, quand vous répondez à un appel d’offres, vous répondez sur des devis que vous établissez, sur un prévisionnel. Entretemps, le temps qu’on vous notifie que c’est bon, c’est vous qui avez eu l’appel d’offres, il y a eu...

**Imène SOUID**

Un délai s’est écoulé.

**Philippe BOURIACHI**

Madame SOUID, Monsieur le directeur des services techniques, j’entends tout à fait, et ce sont des choses que je comprends. J’entends qu’effectivement au démarrage, vous n’avez pas acheté toute la marchandise, parce qu’il faut la stocker, etc. Je n’ai aucun problème là-dessus. Je dis juste qu’au moment où ils démarrent, le 8 novembre 2021, la hausse a déjà débuté depuis huit mois. Donc nous aurions dû avoir une alerte, par exemple, début 2022. Sauf que nous l’avons eue quasiment fin 2022. C’est là où je vous dis que le delta est un petit peu inquiétant. Et j’entends que nous achetons par tranches, parce qu’ils fabriquent par tranches. C’est bien cela ?

[Propos hors micro]

**Imène SOUID**

Monsieur LERUDE, expliquez-lui.

**Renaud LERUDE**

Si nous avons bien compris la phase des travaux, nous parlons ici d'une charpente. La construction d'une maison commence par les fondations, et à la fin, finit par la charpente. Donc, en 2022, quand il s'est aperçu qu'il devait acheter des matériaux pour faire la charpente, il a constaté cette augmentation de prix, qui avait déjà commencé en 2021. Donc CRUARD ne l'a constaté qu'à ce moment-là. C'était peut-être un peu tard, il aurait dû s'y prendre plus tôt, je suis d'accord avec toi. Malheureusement, il n'a pas acheté ses matériaux deux ans avant.

**Imène SOUID**

Ce sont les délais.

**Renaud LERUDE**

C'est le côté phasage des travaux qui est compliqué.

**Imène SOUID**

Oui. Vous n'avez jamais géré de chantier, c'est pour cela. Nous passons au vote.

*Adopté à la majorité absolue*

*1 vote contre : Nicole DURU BERREBI*

*4 abstentions : 3 du groupe Agir Pour Orly et Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER.*

**7-2. Présentation du rapport d'activité du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) pour l'année 2022.**

**Imène SOUID**

Je vais présenter ce rapport en l'absence de Monsieur Frank-Éric BAUM.

La commune d'Orly, comme 119 autres collectivités, est adhérente au syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication, le SIPPEREC, et en particulier au groupement de commandes pour l'achat de l'électricité et de la téléphonie. Ce groupement de commandes rassemble à ce jour plus de 500 acheteurs. L'assemblée municipale est appelée à prendre connaissance du rapport d'activité du SIPPEREC 2022 et de la fiche adhérents concernant les chiffres clés de la commune d'Orly. Le débat est ouvert. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non ? Merci.

*Dont acte*

**8-1. Subventions pour les projets pédagogiques des écoles primaires/collèges pour l'année scolaire 2023-2024.**

**Imène SOUID**

Madame BESNIET.

**Nathalie BESNIET**

Il s'agit des demandes de subventions pour les projets pédagogiques des écoles primaires et collèges pour l'année 2023-2024. Chaque année, la ville octroie une aide financière pour des projets d'écoles ou des collèges : la mise en œuvre de leurs projets culturels, l'organisation de séjours pédagogiques à destination des élèves du second degré, l'aménagement des espaces d'activité, développement de pratiques sportives. Ces projets permettent de concourir à la réussite des enfants et contribuent à leur développement et à leur épanouissement. Par ailleurs, la ville alloue chaque année aux coopératives scolaires une subvention de 5 euros par élève dans le cadre de la réussite éducative pour les sorties à caractère culturel. Auparavant, la caisse des écoles votait ces subventions, là, c'était une commission municipale. Nous avons reçu pour cette année dix dossiers, dont vous avez la liste et les montants par rapport à ce qui était demandé et ce qui était alloué, sachant que les critères anciennement décidés par la caisse des écoles et qui sont restés valables pour la commission, ce n'était pas plus de 80 % du projet quand le montant était trop important, et pas plus de 1 000 euros par projet, sachant que certains projets ont des financements autres que ceux de la municipalité. Donc, vous avez les écoles qui sont concernées, toutes les écoles ont pu avoir une somme. Les collèges aussi. Vous avez la répartition sur les tableaux. Et puis pour revenir aux 5 euros donnés par élève, vous avez le nombre d'élèves par école, et donc le montant total qui leur est alloué.

[23h01 : Présidence de Jean-François CHAZOTTES]

**Jean-François CHAZOTTES**

Merci Madame BESNIET, est-ce que ce rapport suscite des interrogations ? Madame DURU BERREBI.

**Nicole DURU BERREBI**

Où est maintenant le budget de la caisse des écoles ? Dans le budget général ? Donc il n'y a plus de caisse des écoles ?

[Propos hors micro]

D'accord, merci.

**Jean-François CHAZOTTES**

Monsieur CAPLIER.

**Sylvain CAPLIER**

Je me suis juste permis de vérifier sur le tableau, un petit calcul de tête. Une ligne est fautive : elle n'est pas à 5 euros. Malheureusement, il s'agit de l'école où je vais, Jean Moulin, qui est à 4,82 euros. Mais il s'agit d'une erreur de calcul, parce que toutes les autres sont à 5 euros.

**Nathalie BESNIET**

Nous allons vérifier. La règle est de 5 euros, donc s'il y a eu une erreur, nous allons modifier, sans problème.

[Propos hors micro]

Il s'agit d'une inversion, apparemment, entre 50 et 0,5. Peut-être une faute de frappe.

[23h03 : Présidence de Imène SOUID]

**Imène SOUID**

Madame AÏT SALAH.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Est-il possible d'avoir les rapports, les bilans d'activité de la Cité éducative ? Parce que c'est dans le cadre de la Cité éducative ?

**Madame Imène SOUID**

Non.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

C'est juste le lien des écoles avec la ville, sans rentrer dans la Cité éducative ?

**Nathalie BESNIET**

Nous-mêmes, nous les demandons. D'ailleurs, nous allons rétablir la règle que nous avions un peu assouplie, parce qu'aujourd'hui, des écoles sont subventionnées par la ville et nous n'avons pas toujours un retour. Mais oui, nous en avons quand même les trois quarts. Si vous êtes intéressée, nous pouvons éventuellement vous les fournir. Oui, ce sont toutes les écoles de la ville qui peuvent faire une demande à la collectivité pour le financement d'un de leurs projets. C'est pour cela que je disais que certaines écoles étaient financées plusieurs fois par le Département et ainsi de suite, sur le même projet.

**Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI ?

**Philippe BOURIACHI**

Merci infiniment pour ces explications, Nathalie. Pour quelle raison nous plafonnons à 80 %, sans aller à 90 ou à 100 % pour tel ou tel projet ?

**Nathalie BESNIET**

Parce que certains montants seraient trop importants. C'est-à-dire que les séjours linguistiques ou littéraires des collèges s'élèvent à 30 000 euros pour plusieurs classes. Nous devons donc plafonner la somme demandée. Comme les écoles savent que ce plafond existe, leurs demandes restent raisonnables, dans la limite du plafond qui est autorisé, sachant qu'elles sont aussi subventionnées par d'autres. Ici, il s'agit vraiment d'un petit plus.

**Imène SOUID**

L'idée, à l'époque, était de se dire : certaines écoles jouaient le jeu d'aller chercher des subventions ailleurs, il s'agissait donc d'inciter toutes les écoles à aller chercher des subventions ailleurs, pour que ce ne soit pas que la ville qui soit à chaque fois financeur. D'où ce plafond de 80 % qui permettait une équité. Pourquoi certains jouaient le jeu d'aller « voir ailleurs », d'aller trouver ailleurs et d'autres pas ? L'idée était aussi d'avoir une équité de traitement par rapport à cela.

Madame DURU BERREBI puis Madame AÏT-SALAH.

**Nicole DURU BERREBI**

Je pensais que de demander dans le privé était autorisé ?

**Imène SOUID**

Certaines écoles le font. Il y a les coopératives scolaires, il y a l'OCCE, qui est un organisme qui permet de gérer les coopératives scolaires des écoles et qui permet aussi de subventionner certains projets. Les DDEN aussi peuvent financer certains projets, donc il y a d'autres co-financements Éducation nationale, qui peuvent aussi financer les projets. Pas forcément du privé, parce qu'il y a parfois quelques problématiques et quelques difficultés pour certains, même si d'autres le font sans aucun souci. Mais ce sont des choix individuels, relevant de chacun. Mais les écoles peuvent avoir des subventions en dehors des entreprises privées.

Madame AÏT-SALAH.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Une autre question par rapport aux collégiens : est-ce que, finalement, vous êtes sûre que le montage de leurs budgets est suffisant ? Est-ce qu'il y a des retours des enseignants disant : « Nous peinons à avoir des subventions » ?

**Imène SOUID**

En général, des subventions sont souvent trouvées par le biais des parents d'élèves FCPE. Le fonds social du collège contribue aussi. Quand nous identifions des situations, le PRE peut aussi accompagner certaines familles, donc il y a toujours des solutions qui sont trouvées pour d'éventuelles situations individuelles. Mais en général, quand le projet existe, il est concrétisé. Je n'ai pas eu d'annulation de projet pour des raisons budgétaires jusqu'à présent.

Monsieur CHAUDRON.

**Thierry CHAUDRON**

Merci. Bonsoir. En matière de budgets alloués aux coopératives scolaires, toutes les initiatives sont bonnes et je voudrais rappeler celle qui a été prise par le Conseil de quartier ouest à la fin de l'année 2023 : monter un vide-grenier, sur lequel les cotisations des exposants ont été intégralement reversées aux coopératives scolaires des écoles sur le quartier ouest. Donc, vous voyez qu'il n'y a pas de limites, et même s'il y a des projets qui parfois sont assez tendus en termes de financement, nous essayons de faire le maximum, au bénéfice, bien sûr, des élèves des écoles.

**Imène SOUID**

Merci. Nous avons deux votes, puisqu'il y a deux délibérations sur ce rapport. D'abord la demande de subventions pour les projets pédagogiques des écoles primaires et collèges pour l'année 2023-2024.

*Adopté à l'unanimité*

**8-1. Subvention aux coopératives scolaires des écoles d'Orly.**

## **Imène SOUID**

Deuxième délibération, subvention aux coopératives scolaires des écoles d'Orly.

*Adopté à l'unanimité*

### **9-1. Subventions municipales aux associations pour l'année 2024.**

#### **Imène SOUID**

La ville d'Orly est toujours soucieuse d'apporter un soutien aux associations qui, par leurs différentes actions, contribuent à la vie locale. Dans un contexte toujours difficile, il est primordial de conserver un lien social et de continuer d'apporter un regard attentif au tissu associatif. Comme chaque année, la ville continue d'apporter son soutien aux associations par le biais, entre autres, d'une subvention municipale annuelle. La campagne de demande de subvention municipale pour l'année 2024 s'est déroulée du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre 2023, pour la première année. Le dossier était disponible sur le site Internet de la ville, que les associations pouvaient remplir et déposer en ligne ainsi qu'en format papier. Ainsi, le 1<sup>er</sup> juin, les associations orlysiennes ont toutes reçu un mail les informant des dates de la campagne, du lien pour remplir et déposer le dossier en ligne, des coordonnées de la maison des associations et des citoyens, afin de récupérer le dossier format papier. La procédure a été la suivante. L'envoi d'un accusé de réception dès réception du dossier transmis par l'association ; transmission des dossiers aux directions concernées pour avis technique à la demande — suivant le bilan 2023 du lien partenarial, projet commun mené, etc. Le 5 octobre 2023, une commission technique d'attribution avec les différentes personnes s'est réunie afin d'analyser et de centraliser les demandes. Le 11 octobre, une deuxième commission composée de moi-même, de la directrice de cabinet, de la direction générale adjointe et de la directrice de la démocratie et vie locale, s'est réunie pour examiner les propositions de la commission technique et valider les montants qui vous sont proposés ce soir. Les différentes commissions se sont attachées à analyser les demandes en tenant compte du nombre d'adhérents orlysiens, de l'implication de l'association dans la vie locale, du développement de nouvelles activités ou de projets sur la ville d'Orly, du budget détaillé en termes de besoins de fonctionnement ou d'investissement et des fiches-projets 2024. Pour la campagne 2024, la ville a reçu 53 dossiers de demande de subvention, soit 14 de plus qu'en 2023. Pour rappel, en 2023, les dépenses réalisées en direction des associations se sont élevées à 728 880 euros. Pour 2024, le montant total des subventions proposées s'élève à 728 980 euros, soit un montant identique à 2023, auprès de 50 associations, et réparti comme suit : 708 000 de subventions aux associations, et 20 500 euros, subventions exceptionnelles. Les deux commissions réunies ont proposé de ne pas attribuer de subvention auprès de trois associations, compte tenu des éléments suivants : l'absence de siège à l'antenne de la ville — sur la ville d'Orly —, l'absence d'implication de l'association dans la vie locale ou le développement d'activités ou de projets sur la ville. Il est proposé un montant réservé aux demandes de subvention exceptionnelles de 20 500 euros, au plus près des dépenses réalisées en 2023, qui étaient de 13 500 euros. Cette réserve permettra ainsi d'accompagner financièrement les associations dans la réalisation d'un projet spécifique et de pouvoir répondre à des demandes d'aide urgentes et imprévisibles. Chaque demande de subvention exceptionnelle devra faire l'objet d'une délibération au Conseil municipal. En 2024, il sera proposé 15 500 euros, auxquels s'ajoutent 9 580 euros pour les aides aux projets pédagogiques. Il est

ainsi proposé au Conseil municipal de délibérer en vue de décider de subventionner 50 associations pour 2024 pour un montant total de 708 480 euros, et une réserve de 20 500 euros pour des subventions exceptionnelles, soit un montant total de 708 980 euros.

Madame DURU BERREBI.

**Nicole DURU BERREBI**

Serait-il possible d'avoir la liste de toutes ces associations ? De savoir quelles actions elles mènent et combien nous donnons à chacune de ces associations ?

**Imène SOUID**

Vous les avez dans la délibération pour ce qui est des montants.

**Nicole DURU BERREBI**

Alors je n'ai rien dit.

**Imène SOUID**

En revanche, pour ce que fait chaque association, je vous invite à les rencontrer ou aller voir leur site, et découvrir la richesse de ces associations.

Monsieur MESSACI.

**Brahim MESSACI**

Nous disions dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire l'importance des associations qui participent au maillage entre les gens, travaillent au maillage sur la ville dans les relations qu'entretiennent les gens. Nous n'allons pas revenir sur le sens que donnent les associations à la relation qu'ont les gens entre eux. Mais pour faire un lien avec la subvention que nous avons votée pour l'entreprise qui était en difficulté, je vous redonne des chiffres. Cette année, 728 980 euros ont été attribués aux associations, contre 853 600 euros en 2022, soit 15 % supplémentaires. En 2016, 1 069 048 euros. Je le dis depuis longtemps, nous voyons les subventions aux associations diminuer. Nous allons dire les choses comme elles sont, il y avait aussi, à l'époque, la mission locale.

**Imène SOUID**

Voilà, merci.

**Brahim MESSACI**

Mais cela ne correspond pas à 300 000 euros. Nous savons que cela représentait 100 ou 105 000 euros. Entre 2016 et 2024, nous sommes à moins d'un tiers. Nous ne rajouterons pas l'inflation, etc. En 8 ans, cela veut dire que nous avons perdu en plus de la valeur sur ce que nous donnons aux associations. La valeur de l'argent aujourd'hui n'est pas la même qu'il y a 8 ans. Donc nous avons augmenté de plus d'un tiers la baisse. Je ne sais pas comment le dire, mais le tissu associatif, je l'ai connu enfant, vous l'avez connu aussi enfant, sur la ville. Des moyens vraiment importants étaient donnés aux associations. Je ne pense pas que nous ayons intérêt à économiser sur les associations. Certes, nous savons qu'il y a des défaillances au niveau associatif, au sein des associations — notamment au sein de notre association multisport —, sur la gestion et sur le contrôle. Mais nous avons fait des propositions sur la question du contrôle, par exemple la participation d'un élu de la ville auprès de toutes les associations qui perçoivent un montant

défini aux assemblées générales. Se dire aussi qu'avant de financer une association, nous validons dans le cadre du ROB. Nous nous orientons dans cette direction, nous vous demandons de vous orienter aussi dans cette direction. Nous finançons soit en plus, soit nous décidons de ne pas financer parce que nous avons une association qui est dans une gestion totalement autonome. Parfois, certains conseils d'administration qui sont dans des bulles et pensent qu'ils sont *ex nihilo*, ils font comme ils l'entendent. Toutefois, percevoir des subsides de la collectivité implique de rendre des comptes. Nous connaissons les difficultés de gestion associative, nous connaissons aussi les potentielles réponses que nous pouvons y apporter collectivement. Je parle aussi des membres de cette assemblée. Mais il faut absolument que nous augmentions les montants qui sont alloués aux associations, parce que nous avons une culture de la vie associative au sein de la ville d'Orly très développée, comme dans beaucoup d'autres villes. Je donne un exemple : quand Villeneuve-le-Roi a basculé, il y avait la ligne Villeneuve-Orly-Choisy-Ivry, jusque Paris, qui était bien rouge, avec une culture d'accompagnement du monde associatif très développée. Nous voyons maintenant à Villeneuve-le-Roi très peu d'associations financées ou très peu de financements. Par exemple, à Villeneuve-le-Roi, il n'y a plus de service jeunesse. Le montant des prestations augmente. Cela veut dire que pour toutes les associations, les gens doivent avoir de l'argent pour avoir accès au sport. Nous connaissons l'utilité publique du sport ou de l'activité culturelle, artistique. C'est un devoir de l'action publique de financer et d'aider à faciliter l'accès à toutes ces associations. Et quand nous ne le faisons pas, nous faisons de l'élitisme : nous donnons tout le temps à certains le droit de se cultiver, de s'exprimer, etc., et nous retirons à ceux qui ont le moins la capacité, l'opportunité en tout cas, la possibilité de participer à un développement et un épanouissement potentiel. Je l'ai déjà dit plusieurs fois, mais concrètement, je vous ai dit que je vous le démontrerai, donc je vous le démontre. Il faut vraiment que nous changions de politique sur l'accompagnement, et cela ne veut pas dire uniquement de l'argent, mais cela passe par là aussi.

### **Imène SOUID**

Pour vous répondre sur la question de l'argent et de l'objectif, je pense que la ville d'Orly n'a absolument pas à rougir de son tissu associatif. Nous faisons énormément pour nos associations. Nous l'avons toujours fait. Quant aux chiffres que vous évoquez, je vous rappelle que nous avons plusieurs services qui étaient associatifs à l'époque, qui sont devenus municipaux entretemps. Vous avez le centre équestre, qui a été municipalisé depuis les chiffres que vous évoquez — qui donc n'a plus les subventions, étant pris en charge par la ville — ; le centre culturel, de mémoire, également ; la mission locale, comme vous l'avez évoqué. Donc, toutes ces additions, nous les avons reprises en gestion directe pour ce qui est du centre culturel et du centre équestre. Parce que nous savons que c'est important et que nous avons vraiment besoin d'avoir une gestion plutôt interne sur ces équipements. Nous avons fait ce choix politique, à l'époque, ce qui a fait que les subventions, de fait, baissent, puisque derrière, le fonctionnement a augmenté, et cette prise en charge a été faite. Donc, je parle de l'année 2023, l'année 2024 : nous avons exactement les mêmes montants, et nous subventionnons plus d'associations parce que certaines ont demandé moins cette année. C'est un choix de leur part, mais chaque association – et cela nous pouvons nous le dire – a obtenu soit un montant identique à sa demande de l'année dernière (donc 2023), soit, pour celles qui n'avaient pas eu l'année dernière, un montant qui vous est défini dans le tableau qui vous a été donné. Mais chaque association – sauf les trois que j'ai évoquées, non orlysiennes – a

été subventionnée à hauteur de *a minima* ce qu'elle avait eu l'année dernière, soit une nouvelle subvention. Nous nous gardons également une marge de manœuvre pour répondre à des besoins ponctuels qui pourraient apparaître. Je pense que très peu de collectivités aux alentours, comme vous l'avez évoqué, offrent une telle richesse associative et un tel accompagnement des associations. Je suis donc plutôt fière de pouvoir dire que nous continuons, dans la ville d'Orly, à travailler avec les associations, et nous allons continuer à développer tout cela, parce que je pense qu'il y a des axes, comme vous l'évoquez, qui ne sont pas financiers uniquement. Quand nous mettons à disposition des locaux, quand nous mettons à disposition des salles, quand nous mettons à disposition des équipements, quand nous leur permettons de se réunir et de faire des événements et de nous associer à ces événements, c'est là que nous apportons aussi une vraie plus-value à ce milieu associatif. Nous allons continuer à travailler en ce sens, et je sais que nous pourrons compter sur les associations pour travailler et continuer à répondre aux besoins des Orlysiens, comme nous l'avons toujours fait. Et cela, à tous les niveaux puisque nous développons l'axe culturel, et sportif, et autre.

**Brahim MESSACI**

Le sujet n'est pas tant de dire pourquoi nous avons moins. Nous avons moins, Madame la Maire.

**Imène SOUID**

Par rapport à quoi ? Par rapport à il y a vingt ans en arrière, sûrement ! Mais par rapport à l'année dernière. Là, je vous dis que non.

**Brahim MESSACI**

Moi je vous dis que si, par rapport à l'année dernière. Parce qu'il faut tenir compte de l'inflation.

**Imène SOUID**

Mais nous ne sommes pas compensés par l'inflation, vous voudriez que nous compensions les autres par l'inflation, c'est un peu compliqué, quand même.

**Brahim MESSACI**

Madame la Maire, nous n'allons pas nous perdre dans les détails. Je redis une chose simple : il faut infléchir la courbe. Je vous le dis, il y a deux ans, le centre équestre était déjà municipalisé.

**Imène SOUID**

Mais vous ne m'avez donné que les chiffres de 2016.

**Brahim MESSACI**

Non, je vous ai aussi donné les chiffres de 2022. 2022, la subvention est de - 15 %.

Cette année, nous avons 14 demandes supplémentaires. Vous l'avez dit. 14 demandes supplémentaires. Nous n'envoyons pas un signal d'accompagnement du mouvement associatif en disant : « Nous avons le même budget l'année dernière que cette année ».

**Imène SOUID**

Bien sûr que si, puisque d'autres ont demandé moins, Monsieur MESSACI, c'est ce que je vous ai expliqué.

**Brahim MESSACI**

Ce n'est pas grave, nous ne nous comprenons pas, vous êtes dans la petite justification, ce n'est pas très grave. Il faut, je pense, en tout cas, regarder dans la même direction, infléchir la courbe pour tous les arguments que j'ai déjà avancés. Si maintenant, en nous comparant avec les nuls, nous sommes meilleurs.

**Imène SOUID**

C'est vous qui avez fait la comparaison, ce n'est pas nous.

*[Propos hors micro]*

**Brahim MESSACI**

Madame BARRÉ, vous êtes d'une mauvaise foi extraordinaire. Je vais vous laisser prendre la parole. Mais si vous rebondissez au milieu de la phrase, à la virgule, pour faire dire ce que la phrase n'a pas encore dit, enfin c'est extraordinaire ! C'est donner à voir, en fait, qu'il y a un gentil et un méchant, celui qui a raison, celui qui a tort, c'est cela l'objectif ? Donc, je termine. Quand vous faites la comparaison : « Nous ne devons pas avoir honte quand on regarde autour », c'est là que je donne mon argument : nous ne devons pas regarder auprès des nuls, nous sommes juste auprès des nuls, nous devons nous satisfaire de cela. Non, je dis que nous devons avoir plus d'ambition et qu'il faut que nous ayons une ambition qui a été celle que nous avons connue il y a quelques années. La politique d'accompagnement sportif, culturel a été délaissée par l'État. Avec Rachida DATI à la Culture, il est certain que nous allons nous en sortir. Cette politique a été délaissée, elle n'atteint plus la cible qu'elle visait au départ ; n'accompagnons pas ce mouvement, cette voie.

**Imène SOUID**

Madame BARRÉ-PIERREL.

**Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Juste un mot : je ne suis pas de mauvaise foi, j'écoute simplement très attentivement ce que vous dites, et vous avez pris l'exemple de Villeneuve-le-Roi, ni Madame la Maire, ni Madame BESNIET.

**Imène SOUID**

Ce sont toujours les subventions, il s'agit du même sujet. Madame AÏT SALAH.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

S'agissant des associations, je pense qu'elles produisent du sens, des contenus et des valeurs. Mais elles ne sont pas au service de la ville et la ville n'est pas au service...

**Imène SOUID**

Elles sont au service des habitants.

### **Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Elles ne sont pas forcément au service des habitants non plus, vous voyez, c'est une vision utilitariste des associations qui n'est d'ailleurs peut-être pas consciente de votre part. Mais il faut faire attention. Je crois que la vie associative incarne vraiment des valeurs. Il s'agit de quelque chose qui ne peut pas être utilisé au service de, pour les habitants. Elles sont comme elles sont, selon ce qu'elles ont comme activité. Et c'est beaucoup plus riche que cela. Je crois que là, au moment où en est la ville, avec le basculement, où nous sommes sortis du centre culturel, quand il y avait un projet dans le centre culturel qui était à plusieurs entrées – c'est-à-dire que nous avons les salles, nous avons la possibilité d'être dans ce lieu culturel et d'être en interaction avec d'autres –, et puis le moment où le choix a été fait de faire cette maison des citoyens, des associations, qui n'en est pas une parce qu'elle ne correspond pas à un vrai accueil associatif, il n'y a personne à l'accueil. Ce n'est pas un lieu adéquat pour accueillir des associations. Je pense que nous avons ce problème. Vous êtes satisfaits des subventions que vous donnez aux associations, mais il y a, chez les associations de manière générale, de la déception ou en tout cas de la fatigue, parce que les conditions pour faire vivre une association sont parfois assez compliquées. Au moment où nous parlons, il serait bon de faire des assises des associations. Non pas pour dire : « Voilà comment nous voulons faire », mais pour voir comment nous pourrions davantage les associer, et ce qu'elles ont à dire. Et vous seriez étonnée.

### **Imène SOUID**

Cela est prévu, ne vous inquiétez pas.

### **Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Quand est-ce prévu ?

### **Imène SOUID**

Je n'ai pas la date exacte, mais, lors de mon discours de vœux aux associations, j'ai précisé que nous allons remettre en place le CVAO pour travailler avec elles et élaborer un plan d'action, en tout cas voir avec elles comment nous pouvons améliorer, les accompagner, les aider, entre elles – parce que moi aussi, j'ai cette difficulté où plusieurs associations font exactement la même chose, ou en tout cas une partie de leur activité est identique. Comment mutualiser, comment faire pour que ces associations se « retrouvent » et aient une force ? Parce que je n'aurai pas 50 000 salles à disposition. C'est une réalité, cela ne changera pas : nous n'aurons jamais assez de salles pour les associations. Comment travailler avec tous, mieux, ensemble, avec les moyens dont nous disposons, qui comme je vous l'ai expliqué lors du débat d'orientation budgétaire, ne vont pas aller en s'améliorant, comme vous le savez, comme vous l'avez bien compris je pense. Il faut donc que nous travaillions pour mieux rationaliser tout cela et mieux travailler ensemble, avec les moyens dont nous disposons aujourd'hui, et qui ne seront pas forcément meilleurs les années à venir. Nous devons donc nous retrousser les manches, travailler ensemble. Je pense qu'une association a vocation à avoir du monde auprès d'elle. On ne crée pas une association pour soi, mais aussi pour porter des valeurs auprès de la population orlysiennne. C'est l'intérêt premier d'une association. Sinon, si c'est pour rester tout seul, je ne vois pas l'intérêt de créer une association. Donc, avoir des valeurs, bien entendu, mais pour obtenir et avoir une adhésion des Orlysiens et faire que les Orlysiens se retrouvent dans cette offre pluridisciplinaire et riche que propose la ville d'Orly dans tous les aspects de la

vie : la culture, la jeunesse, l'accompagnement scolaire, les seniors, etc. C'est cela qu'il faut continuer à travailler.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je vais essayer de continuer.

**Imène SOUID**

Mais j'ai bien compris que nous n'étions pas d'accord.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je ne pense pas que nous ne soyons pas d'accord. C'est un échange.

**Imène SOUID**

Mais c'est ce que vous me dites depuis tout à l'heure.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Je vais finir. Par exemple, j'ai fait cette proposition sur le Festisol, qui est une façon de réunir toutes les associations dans chaque ville. Et c'est faire vivre la quinzaine de la solidarité. C'est une agence de l'État qui organise cela et donne des subventions aux associations, donne du contenu, fédère et valorise les associations. Il y a des moyens au niveau de l'État, il y a des moyens au niveau des collectivités, il y a beaucoup de moyens. Tout cela manque de partage des connaissances. Cela avait commencé à être fait mais, je le répète, le local, actuellement, n'est pas adéquat pour ce faire. Quant à la question de remettre les associations dans le centre culturel, je ne sais pas si cela est possible, mais je vous assure : la salle est propre par rapport aux autres salles, mais la maison des associations en tant que telle, elle n'est pas efficiente. C'est cela que je voulais vous dire.

**Imène SOUID**

C'est votre point de vue, Madame AÏT SALAH.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Oui, c'est mon point de vue, mais c'est aussi le point de vue de beaucoup d'associations, si vous les écoutez.

**Imène SOUID**

Nous l'entendons.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Et par ailleurs, je suis assez choquée, mais si vous faites des assises et si nous travaillons ensemble, ça va.

**Imène SOUID**

Je ne sais pas si ce sera des assises : il s'agit de relancer le CVAO.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Le CVAO, etc., que les subventions soient attribuées un peu sans l'apport, en petit groupe, en fait. Je découvre qui attribue les subventions et je trouve que cela manque de gens sur le terrain, de personnes qui sont dans la commission. Dans beaucoup de villes, il y a des commissions qui sont beaucoup plus élargies, avec la valorisation d'expériences, sur des critères établis, transparents pour tout le

monde. C'est plus efficace, plus interactif je trouve que d'être en petit comité restreint, et de décider par le haut. Mais je me félicite que vous ayez l'idée des assises.

**Imène SQUID**

Je n'ai pas dit les assises, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. J'ai dit que nous relançons le CVAO. C'est le CVAO qui va travailler à la démarche, justement pour ne pas imposer une démarche. C'est à eux aussi de créer leur démarche et de répondre à leurs besoins, et eux décideront de savoir ce qui est le mieux pour le type d'organisation : un forum, des assises, des rencontres, des réunions. Je ne sais pas, ce sera leur travail. Il s'agit de leur laisser la main là-dessus pour les fédérer, et nous serons là pour les accompagner. Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Chers amis, techniquement, Brahim a raison. Nous ne pouvons donner la même chose, mais avec l'inflation, les associations ont forcément moins. L'année dernière, elle était à 90 centimes, aujourd'hui elle est à 1,10 euro. Mais, Madame la Maire, j'ai un petit souci. Vous dites que nous avons refusé trois associations parce qu'elles n'étaient pas domiciliées à Orly. Cela peut s'entendre. Je vous fais remonter une information du club de gymnastique rythmique de Thiais, qui a essayé de contacter vos services. Il leur a été dit : « Vous n'êtes pas d'Orly ». J'entends bien. Mais ils absorbent pas mal d'Orlysiens parce qu'il n'y a pas de club, et peut-être que sur certaines activités sportives ou culturelles que nous ne faisons pas, comme le rugby. Nous ne faisons pas de rugby à Orly, et pourtant nous soutenons le club de Choisy-Créteil. Si, nous les soutenons sous une autre forme, puisqu'ils font des actions *via* les écoles. Et donc peut-être que nous pouvons accompagner ces différents clubs pour qu'ils fassent des actions, dans les écoles.

**Imène SQUID**

Le rugby a répondu à un appel à projets dans le cadre de la cité éducative. Si le club faisait la même chose, il serait étudié ; les demandes sont étudiées à chaque fois.

**Philippe BOURIACHI**

Oui, mais comme ils n'ont pas l'information...

*[Propos hors micro]*

Camarade Nathalie, le partage, la communion des autres villes, la générosité, je pensais que c'était dans les valeurs des communistes ! Là, les bras m'en tombent !

**Imène SQUID**

Là, elle vous a scotché, Monsieur BOURIACHI ! Accordez-lui cela !

*[Propos hors micro]*

**Philippe BOURIACHI**

Je suis en train de vous dire que c'est une activité que dans notre république populaire démocratique d'Orly, nous ne fournissons pas.

*[Propos hors micro]*

Nous n'allons pas y arriver. Mais ils n'ont pas le même tarif. Alors que là-bas, ils ont tous le même tarif, qu'ils soient de Thiais ou pas. C'est peut-être une ville de droite qui a une autre conception. Alors, nous sommes micro-nationalistes, et cela tombe très bien, donc nous pouvons changer le nom du parti communiste en disant parti nationaliste communiste français ?

*[Propos hors micro]*

**Imène SOUID**

S'il vous plaît, silence, Monsieur BOURIACHI, revenons sur les subventions.

**Philippe BOURIACHI**

J'essaie d'apporter des pistes.

**Imène SOUID**

D'accord. Nous vous avons répondu que non. Nous avons dit non. Avançons.

**Philippe BOURIACHI**

Je suis porteur d'un handicap, je vous rappelle qu'il ne se voit pas. C'est cela, votre réaction quand on vous dit être porteur d'un handicap ?

**Imène SOUID**

Allez-y. Le rapport des subventions.

**Monsieur Philippe BOURIACHI**

Je suis obligé de vous le rappeler parce que visiblement vous souffrez d'amnésie.

**Imène SOUID**

Quand vous lisez les questions, vous avancez très vite, en revanche ! Allez, on avance !

**Philippe BOURIACHI**

Je suis obligé, parce que nous avons un temps imparti. Et je me suis entraîné avant.

**Imène SOUID**

Allez, avançons, Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Je sais que ce club a fait une demande qui lui a été refusée. Cela peut s'entendre. Il n'a malheureusement pas été aiguillé sur différents appels à projets auxquels d'autres répondent. Et peut-être que si nous leur donnons l'information, ils pourront répondre. Certaines associations venues d'autres endroits ont pu en bénéficier parce qu'elles étaient initiées, elles avaient l'information. Donc le profane est en dehors du cercle, l'initié l'est. Il nous appartient à nous, détenteurs de la lumière, de la donner aux autres. Cela s'appelle le partage. C'est un premier point.

**Imène SOUID**

Il y a deux choses. Première chose. Cette association est dans une ville. Elle peut aller voir les services de cette ville. Deuxième chose, si elle a envie de travailler avec la ville d'Orly, c'est à elle tout de même de prendre contact auprès des

services de la ville d'Orly pour dire : « Je souhaite travailler avec vous », et pas seulement nous demander de l'argent parce qu'elle a cinq ou dix gamins. Mais nous dire : « Nous souhaitons travailler dans les écoles, nous souhaitons travailler avec la ville d'Orly, nous souhaitons apporter aux Orlysiens, donc que pouvons-nous faire ? » Je pense que dans ce sens-là, nos services répondront toujours et les orienteront au mieux. Mais nous ne pouvons pas toujours demander aux services de la ville d'aller voir tous ceux qui potentiellement accueillent des Orlysiens et leur dire : « Il y a ceci, cela qui est possible sur la ville d'Orly ». Ce que je dis – et je l'assume pleinement – est qu'il appartient aux associations de venir voir les services, de se renseigner, et les services leur apporteront les renseignements aussi. Cela ne peut pas toujours être une information descendante, il faut aussi aller chercher l'information, Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Madame SQUID, merci d'apporter cet élément qui aujourd'hui sera inscrit au PV, qui sera officialisé. Je vous le dis pour les avoir accompagnés et avoir assisté à l'audio : ils ont appelé, ils ont reçu une fin de non-recevoir sur tous les plans. Donc, je suis heureux d'apprendre aujourd'hui...

**Imène SQUID**

Ce n'est pas pour autant qu'ils n'auront rien. Ils peuvent faire la demande !

**Philippe BOURIACHI**

Je vais vous le dire clairement. Ils ont demandé à bénéficier d'un projet issu d'un appel à projets. Il leur a été dit : « Vous n'êtes pas d'Orly, donc vous ne pouvez pas y répondre ». Maintenant, je suis heureux d'apprendre qu'il y a une nouvelle direction politique dans ce sens-là et donc ils vont pouvoir y répondre, donc ils le feront. Ce n'est pas un problème. Je vous le dis parce que j'étais présent.

**Imène SQUID**

Après analyse des projets. Et nous verrons si les projets sont subventionnés ou pas. Je ne peux pas vous garantir qu'ils auront une subvention. Il y a plusieurs projets, et après, dans les appels à projets, comme vous savez, intervient la gestion des appels à projets.

**Philippe BOURIACHI**

Madame SQUID, avec le plus grand calme, je suis en train de vous dire que la porte n'a même pas été ouverte.

**Imène SQUID**

OK.

**Philippe BOURIACHI**

Arrête de dire non, j'étais là, Nathalie, arrête !

**Imène SQUID**

La fenêtre est ouverte. Allez !

**Philippe BOURIACHI**

Merci. Bon, c'est un premier point.

*[Propos hors micro]*

**Imène SOUID**

Il est vrai que c'est un peu contradictoire, je te l'accorde. Mais, moi, ce qui m'intéresse, c'est ce que nous pouvons apporter à notre population. L'intérêt premier reste l'intérêt général des Orlysiens. Une association qui apportera et qui veut travailler pour les Orlysiens, dans le cadre orlyzien, nous l'accompagnerons dans le cadre des appels à projets, dans le cadre de tout ce qui est mis en place, il n'y aura pas de sujet, nous regarderons chaque demande.

**Philippe BOURIACHI**

Deuxième point, je vois le centre d'information du droit des femmes : 18 000 euros, qui n'est pas domicilié à Orly.

**Imène SOUID**

Il est départemental. Madame BETTAYEB va vous apporter une réponse.

**Karine BETTAYEB**

Le centre assure une permanence au CCAS toutes les semaines, il accueille des femmes sur ce sujet. Nous l'accompagnons donc dans la prise en charge d'un travailleur social qui vient faire ces permanences.

**Imène SOUID**

Cela répond à votre question ?

**Philippe BOURIACHI**

Très bien. Si vous pouvez répondre à la prochaine, je vous écoute. Merci. Je sais qu'il y a de l'animosité entre certains d'entre nous, je n'ai pas de problème avec cela. Mais vous avez vu que quand vous parlez, même quand je parle à ma collègue, je parle le plus doucement possible pour écouter ce que vous avez à dire. Nous réglerons tout cela dans deux ans, ce n'est pas un problème, ne vous inquiétez pas ! Il y aura des élections, les Orlysiens vont trancher.

**Imène SOUID**

Le rapport, Monsieur BOURIACHI ! Les subventions pour les associations, je vous le rappelle au cas où vous l'auriez oublié.

**Philippe BOURIACHI**

Non, je n'ai pas oublié. Par contre, vous avez oublié que vous étiez la Présidente de cette assemblée.

**Imène SOUID**

C'est ce que je vous rappelle.

**Philippe BOURIACHI**

Non, je n'ai pas besoin de m'en souvenir puisque je vous le rappelle, vous l'avez oublié, vous devez veiller à la tenue des débats dans un climat serein.

**Imène SOUID**

Tout à fait. Et vous devez aussi y contribuer, Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

J'y contribue au maximum, mais quand je ne peux pas finir ma phrase, c'est juste à la limite de l'indécence, je suis persuadé que vous...

**Imène SOUID**

Mais vous faites des hors-sujet à chaque fois ! Rentrez dans le sujet !

**Philippe BOURIACHI**

Quand vous ne finissez pas votre phrase, Madame SOUID...

**Imène SOUID**

Vous voyez, vous montez le son, vous n'êtes pas plus calme.

**Philippe BOURIACHI**

Je suis obligé, parce que visiblement vous n'entendez pas. Quand je vous parlais tout à l'heure de la GRS...

**Imène SOUID**

Je ne suis pas d'accord avec vous, ce n'est pas parce que je ne vous entends pas.

**Philippe BOURIACHI**

Laissez-moi terminer, s'il vous plaît.

**Imène SOUID**

Allez-y !

**Philippe BOURIACHI**

Vraiment, parce que jusqu'à présent, j'ai été très courtois.

**Imène SOUID**

Mais je l'ai été aussi !

**Philippe BOURIACHI**

Et je me suis donné certaines limites à ne pas franchir. Nous allons essayer d'y rester.

**Imène SOUID**

Allons-y !

**Philippe BOURIACHI**

Je sais que c'est insupportable pour vous, mais souffrez...

**Imène SOUID**

Ah non, mais je ne souffre absolument pas, je vous rassure.

**Philippe BOURIACHI**

Laissez-moi finir mes propos. Vous ne me mettez pas hors de moi, Madame SOUID. En revanche, je suis persuadé que certains éléments qui sortiront pourraient mettre des gens hors d'eux. Je n'ai pas envie de rentrer là-dedans, s'il vous plaît. Restons courtois.

## **Imène SOUID**

Allez, avançons sur le rapport, Monsieur BOURIACHI, c'est ce que je vous demande. Le rapport.

*[Propos hors micro]*

S'il vous plaît ! On écoute ! Monsieur BOURIACHI.

## **Philippe BOURIACHI**

J'entends. Je suppose que Passerelle Orly sud a demandé 15 000 euros et c'est pour cela qu'elle a obtenu 15 000 euros. D'accord. Donc nous n'allons pas rentrer là-dedans. L'Union nationale des familles handicapées est bien située à Orly ? D'accord. Parce que c'est quelque chose que je n'avais pas entendu. Madame la Maire, chers collègues, les montants sont plus ou moins importants. Et je rejoins ce qu'a dit Brahim tout à l'heure sur certains points. Nous n'avons pas de rapport moral ou de rapport financier des associations. J'en vois certaines, 12 730 euros, d'autres 4 000 euros, d'autres 578 000 euros. Nous n'arrêtons pas de le demander depuis le début de cette mandature, à chaque fois on nous dit : « Nous allons vous les donner », mais nous ne les avons pas. Et c'est quand même important, quand on attribue 578 000 euros à une association, de savoir où ces sommes ont été ventilées. Deuxièmement, il serait bon de savoir sur l'Avenir sportif d'Orly, quelle est sa part de masse salariale. C'est-à-dire que sur 578 000 euros, si 178 000 euros sont pour le directeur, les assistants, les collaborateurs, etc., je me dis : « Cela pique un petit peu ». C'est peut-être justifié, ce n'est pas cela que je suis en train de remettre en question. Je suis en train de demander : n'est-il pas plus judicieux que les associations soient complètement autonomes et qu'elles ne soient pas regroupées dans une mégastructure qui prend une énorme partie du financement et de l'aide apportée ? Nous pourrions peut-être ventiler davantage sur d'autres. Si je vous dis cela, évidemment, ce n'est pas anodin. J'ai appris hier — et je pense que vous le saviez, peut-être avant moi, ou que d'autres ne le savaient pas — que le bureau de l'omnisports de l'ASO se réunissait hier pour décider — enfin surtout pour acter, en vérité —, que nos joueuses de Nationale 1 ne seraient plus l'année prochaine en Nationale 1, peut-être en N2 ou en N3, je n'en sais rien. Je veux dire par là que c'est très violent pour des filles qui n'ont pas fini la saison, ce n'est pas encourageant, c'est très violent pour tous les bénévoles de cette association, c'est très violent pour les coachs et les entraîneurs, et c'est très violent pour tous les licenciés. Je voudrais rappeler que l'ASO basket féminin est le sixième club en termes de licenciés féminins de France. Pour le rayonnement de notre ville, ce n'est pas rien. La culture basket est ancrée dans l'ADN sportif orlysiens. S'agissant de l'excellence, j'ai entendu les arguments qui avaient été énoncés par Nathalie les autres années, lesquels peuvent s'entendre. La culture du sport élite n'est pas antinomique avec le sport amateur. Au contraire, nous l'avons vu dans tous les clubs et dans les grands clubs — mais parce qu'ils le sont devenus, en termes de masse et de financements et d'aides et de contributions — à chaque fois qu'il y a eu du haut niveau ou des médaillées, dans différentes structures qu'elles soient européennes, mondiales ou olympiques, cela a eu un effet d'aspiration qui a fait que les finances de la ville n'ont pu qu'augmenter. D'autant plus que des sponsors supplémentaires sont intervenus. Vous savez, et je remercie Karine et Sana qui sont souvent là, elles peuvent remarquer les logos qui sont sur les t-shirts des autres équipes. Et à chaque fois que figure un logo Leclerc dans une autre ville, je peux vous assurer qu'il est partenaire. Nous avons l'ADP qui soutient le FC Paris, y compris le tournoi féminin, et qui ne soutient pas

notre équipe locale. Et puis, il y a d'autres structures qui existent, que j'ai vues, que j'ai constatées, et je vous invite à voir ce que Laurent JEANNE, le maire de Champigny, a fait. Ou à Clichy où il y a ce qu'on appelle les fonds de dotation municipale.

**Imène SOUID**

Je vais vous donner un scoop, je ne vous ai pas attendu.

**Philippe BOURIACHI**

En tout cas, merci de l'avoir entendu depuis ces trois dernières années.

**Imène SOUID**

Je ne l'ai pas entendu chez vous, je ne vais pas vous mentir. C'est en discutant avec des collègues maires et j'ai trouvé l'initiative très intéressante, nous y travaillons. Il y a eu une note et donc cela va sortir. Mais ce n'est pas que pour le milieu associatif. C'est autre chose. Mais pour ne pas que vous me disiez, quand je vais l'annoncer, que j'ai copié votre idée, je vous le dis.

**Philippe BOURIACHI**

Je vous invite à regarder mon programme de 2020 et de 2014.

**Imène SOUID**

Je ne vous cache pas que je ne l'ai pas regardé.

**Philippe BOURIACHI**

J'entends bien. Mais c'est factuel. Vous regardez mon programme de 2014, cela s'appelait le fonds social de dotation. Et depuis, cela s'appelle un fonds de dotation municipale, cela a été transformé. Je n'ai pas de copyright. Les bonnes idées sont en accès libre. Nous sommes pour les logiciels libres, les écologistes. Et donc, vous savez qu'il y a une déduction de 60 % et que cela incite les entreprises. Alors, il y a un côté négatif, un seul, et loin de moi l'idée de penser que vous êtes dans ce milieu-là. C'est sûr que quand j'ai parlé à un promoteur immobilier une fois, il m'a dit : « Si nous on adhère à un fonds comme celui-ci, c'est sûr que celui qui nous demande un bakchich, il ne peut pas l'avoir. » C'est soit l'un, soit l'autre.

**Imène SOUID**

Je ne sais pas si vous insinuez des choses, mais en tout cas, attention à ce que vous évoquez.

*[Propos hors micro]*

**Philippe BOURIACHI**

Comment cela, attention ? Parce que vous vous sentez visée ?

**Imène SOUID**

Non, mais parce que le préambule était quand même assez particulier.

**Philippe BOURIACHI**

Mais pas du tout !

**Imène SOUID**

La subvention aux associations, s'il vous plaît.

**Philippe BOURIACHI**

Je suis en train de dire que le promoteur m'a dit...

**Imène SOUID**

Mais je me fiche du promoteur, je vous parle des subventions aux associations d'Orly, s'il vous plaît.

**Philippe BOURIACHI**

Nous y arrivons. Dark Vador est mort.

**Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, finissez, sinon nous allons arrêter là.

**Philippe BOURIACHI**

Il n'est pas nécessaire de crier.

**Imène SOUID**

Non, mais parce que vous êtes agaçant à dire tout et n'importe quoi sauf au sujet du rapport. Rapport, rien que le rapport.

**Philippe BOURIACHI**

Le fonds de dotation municipale est en rapport direct.

**Imène SOUID**

Il n'existe pas, pour l'instant, donc il n'est pas en rapport. Il s'agit ici des subventions de la ville.

**Philippe BOURIACHI**

La preuve, parce que vous allez le faire.

**Imène SOUID**

Quand nous en reparlerons, vous pourrez évoquer votre entrepreneur et qui vous voulez. D'accord ?

**Philippe BOURIACHI**

Maintenant, pour rentrer dans le sujet, premièrement : je ne vais pas pouvoir voter, comme vous le savez, je suis membre d'une association, et je suis dans le bureau d'une association qui a subi une réduction de dotation de 15 %.

**Imène SOUID**

Entre l'année dernière et cette année ? Elle a demandé moins, alors.

**Philippe BOURIACHI**

Non, nous avons demandé la même somme, mais nous avons obtenu...

**Imène SOUID**

Tout le monde a eu la même somme que l'année dernière, en tout cas d'après les éléments chiffrés que l'on m'a donnés. Nous avons attribué la même subvention que l'année dernière, copié-collé.

**Philippe BOURIACHI**

Je vous assure que nous avons demandé la même subvention, nous avons demandé 700 euros, nous avons obtenu 600 euros.

**Imène SOUID**

L'année dernière, vous avez eu 600 euros. L'année dernière, vous avez demandé 700 euros, vous avez eu 600 euros. Et cette année, vous avez de nouveau demandé 700 euros, et vous avez eu 600 euros, le même montant que l'année dernière.

**Philippe BOURIACHI**

Nous avons eu 700 euros l'année dernière.

**Imène SOUID**

Dans mon tableau, figurent 600 euros.

**Philippe BOURIACHI**

Nous avons regardé le tableau de l'année dernière. Nous avons obtenu 700 euros l'année dernière, et 600 euros cette année. Ce n'est pas grave, une virgule qui a sauté.

**Imène SOUID**

Je vérifierai. Allez, allons-y, ensuite !

**Philippe BOURIACHI**

Pour revenir à notre rapport, il est vraiment important que nous ayons le rapport moral et le rapport comptable.

**Imène SOUID**

Chaque association le présente lors de ses assemblées générales, ils sont publics et je vous invite à aller les prendre chez eux. Ils nous les transmettent, mais nous, vous les transmettre, je ne crois pas qu'on soit en capacité.

**Philippe BOURIACHI**

Si.

**Imène SOUID**

Je ne suis pas certaine, il faut que nous vérifiions, mais en tout cas, si vous êtes vraiment intéressé, ce sont des documents publics que vous pouvez obtenir auprès des associations sans problème. N'hésitez pas à les solliciter, je pense qu'ils vous les transmettront avec plaisir.

**Philippe BOURIACHI**

S'ils vous l'ont transmis à vous, vous le transmettez à l'ensemble...

**Imène SOUID**

Je ne vais pas surcharger nos agents pour qu'ils aillent les chercher et vous les transmettre. Allez voir l'association qui vous intéresse, demandez-lui, elle vous les transmettra sans aucune difficulté.

**Philippe BOURIACHI**

Quand vous nous envoyez les rapports, les annexes, cela ne surcharge pas plus.

**Imène SUID**

Nous n'allons pas rajouter cela en plus.

**Philippe BOURIACHI**

Si, cela fait partie du *job*.

**Imène SUID**

Mais non, pas toujours, il n'y a pas d'obligation. Vous n'aimez pas ma réponse, mais elle est celle-là. Allez, avançons.

**Philippe BOURIACHI**

Vous n'avez pas besoin de donner d'injonctions.

**Imène SUID**

Mais nous avançons, Monsieur BOURIACHI, cela fait une heure que vous nous parlez de choses qui sont en dehors de cela. Donc nous avançons !

**Philippe BOURIACHI**

Cela ne fait pas une heure !

**Imène SUID**

C'est une façon de s'exprimer, mais cela fait long.

**Philippe BOURIACHI**

D'accord. Je prends acte de votre façon de l'exprimer, mais cela ne fait pas une heure. Donc, vous nous confirmez que les subventions exceptionnelles, chaque structure qui aura quelque chose d'assez exceptionnel pourra solliciter les services en question.

**Imène SUID**

Et il y aura une délibération en Conseil municipal. Ce n'est pas parce qu'ils sollicitent qu'ils obtiennent. Ensuite.

**Philippe BOURIACHI**

Très bien. Heureusement. Qui est l'association Approche ?

**Imène SUID**

Il s'agit de celle qui gère la ressourcerie.

**Philippe BOURIACHI**

Et la recyclerie de vélos n'a pas demandé ?

**Imène SUID**

Non. Il s'agit de la Recyclette.

*[Propos hors micro]*

**Philippe BOURIACHI**

D'accord, Fresnes services. Sur ce, merci d'avoir entendu mes doléances. Nous espérons que ce fonds de dotation arrivera assez rapidement, que nous pourrons

communiquer et diffuser l'information, et voter avec vous cette très belle idée que d'autres maires nous ont transmise.

**Imène SOUID**

Merci. Passons au vote.

*Adopté à la majorité absolue*

*3 contre : 3 du groupe Agir Pour Orly.*

*Hamide KERMANI, Alain GIRARD et Philippe BOURIACHI ne prennent pas part au vote.*

**9-2 Approbation de la convention de subventionnement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) 2024 - 2028 : pilotage du Contrat Local de Santé.**

**Imène SOUID**

Madame BARRÉ-PIERREL.

**Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Bonsoir. Il s'agit de la convention de subventionnement au titre du FIR 2024-2028 pour le pilotage du Contrat local de santé. Le Contrat local de santé a pour objectif de réduire les inégalités territoriales. Il s'appuie sur le projet régional de santé, qui fixe les grandes orientations stratégiques, sur les dispositifs existants de maillage territorial tels que le contrat local de santé mentale, le contrat de ville, l'atelier santé ville, et sur les partenaires éducation, social, logement, sport. Ce contrat est signé de façon multipartite. Nous avons signé le précédent contrat en 2015. Il comportait trois axes. Les axes du futur contrat local de santé – que nous vous présenterons à l'occasion du prochain Conseil municipal – et qui sera signé avec l'ARS et l'ensemble des partenaires dans le courant du mois d'avril, ont été validés le 20 octobre 2023, à l'issue du comité de pilotage qui était représenté par la délégation de l'ARS pour le Val-de-Marne. Son élaboration – que je détaillerai en avril – s'appuie sur un bilan qui a été fait du précédent CLS, un diagnostic local de santé, et des ateliers participatifs (ateliers avec les habitants, ateliers avec les partenaires de la ville, ateliers avec les représentants des conseils de quartier, et un dernier atelier avec les élus). Les principaux axes sont au nombre de quatre et ont été définis dans le cadre des ateliers : renforcer et promouvoir la santé des publics cibles ; améliorer l'offre de santé sur le territoire ; permettre un habitat et un environnement favorables à la santé ; favoriser le bien-être et la santé mentale. Dans le cadre du pilotage et de l'animation de ce contrat local de santé, qui se décline ensuite en fiches action, l'ARS nous octroie une subvention de 22 000 euros pour le poste de coordinateur. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur ce rapport et la convention annexée.

**Imène SOUID**

Merci. Des prises de parole ? Nous passons au vote.

*Adopté à l'unanimité*

### **9-3 Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2024-2028 entre la mairie d'Orly et l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France.**

#### **Imène SOUID**

Toujours Madame BARRÉ-PIERREL.

#### **Stéphanie BARRÉ-PIERREL**

Le CMPP Renaissance est spécialisé dans le traitement psychiatrique et l'accompagnement psychosocial des enfants de 0 à 20 ans et de leur famille, sous la responsabilité médicale d'un médecin psychiatre qui a rejoint l'équipe en fin d'année dernière. L'équipe est composée de deux orthophonistes, deux psychomotriciens, deux médecins psychiatres, une assistante sociale, six psychologues, qui accueillent en consultation des enfants âgés de 0 à 20 ans. La loi de modernisation de notre système de santé a généralisé l'obligation de conclure un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, ce qui se traduit concrètement par le fait que nous passons d'un dispositif de tarification au prix journée à une dotation globale de financement. Ce document, CPOM, est un document stratégique intégrateur de l'ensemble des engagements contractuels du CMPP, et un outil de déclinaison du projet régional de santé. Vous l'aurez sans doute vu, il est annexé au rapport. Il détaille l'ensemble de l'activité, le pilotage, les horaires, les indicateurs de suivi et d'évaluation. Il est prévu pour une durée de cinq ans et fera l'objet d'un suivi, d'un bilan annuel. Il y a des axes stratégiques que je ne vous les détaille pas, mais les objectifs, et plusieurs axes : un axe plutôt stratégique en direction du réseau partenarial sur la Ville, y compris le nouvel IME ; un axe de performance (nous sommes contraints d'optimiser l'activité, les horaires d'ouverture, etc., le nombre de rendez-vous) ; et un axe sur la qualité de l'accompagnement médico-social et sur la qualité de la prise en charge. Une dotation globale a été accordée à la ville d'Orly. Cette dotation est de 860 470 euros, qui est assortie – et c'est le fruit d'une discussion et d'un dialogue renforcés avec l'ARS – de 121 785 euros de mesures nouvelles, qui se déclinent en un renfort sur les effectifs à hauteur de 109 785 euros, une augmentation du budget de formation pour les équipes, et une dotation de 8 500 euros, dans le cadre de ces mesures nouvelles, pour implanter (dans le cadre du système d'information du CMPP) un nouveau logiciel qui nous permettra de suivre et de rappeler les familles pour ne pas qu'il y ait de rendez-vous non honorés, que la prise en charge se passe en continuité de la meilleure des façons. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport, la convention et ses annexes, et de délibérer en vue de son approbation. C'est quand même un acte fort pour le CMPP, et une grosse avancée pour le CMPP.

#### **Imène SOUID**

Merci. Des demandes d'intervention ? Non ? Je propose de passer au vote.

*Adopté à l'unanimité*

### **Questions diverses**

#### **Imène SOUID**

Nous allons passer aux questions diverses.

### **Madame AÏT-SALAH, votre première question**

*Alors que l'inflation pèse de plus en plus sur le pouvoir de vivre des locataires de Valophis, son conseil d'administration ne prévoit toujours pas de geler les loyers. En un an les loyers ont augmenté de 7%, soit en janvier 2023 3,5% d'augmentation et en janvier 2024 3,5% d'augmentation. Pourquoi en tant que représentante de la municipalité au conseil d'administration de Valophis, avez-vous madame la maire voté ces augmentations ? Entendez-vous la colère des locataires ?*

### **Réponse de Imène SOUID**

Madame AÏT-SALAH, j'ai effectivement voté l'augmentation des loyers pour l'année 2024 lors du Conseil d'administration du 17 octobre dernier. Cette augmentation de 3,5% est conforme à l'Indice de révision des loyers fixé par décret ministériel. Elle s'inscrit dans un contexte d'inflation encore forte, d'une augmentation du coût des matériaux et de la hausse des taux d'intérêt et du livret A. Je vous rappelle que ce sont les loyers qui permettent à Valophis de continuer à construire du logement social alors que sur le département nous avons 100 000 demandeurs de logement en attente et près de 3 000 sur notre ville. Je vous rappelle encore que ce sont les loyers qui permettent à Valophis de tenir les engagements pris dans le cadre de la rénovation urbaine notamment en termes de réhabilitation des logements (que vous appelez de vos vœux dans votre troisième question).

### **Monsieur CAPLIER votre première question**

*Si nos informations sont exactes, deux ramassages des poubelles sont organisés sur les secteurs des pavillons. Pensez-vous justifiés ces deux passages par semaine, compte tenu notamment des progrès réalisés au niveau du compostage ? N'y aurait-il pas ici une source d'économie qui pourrait être utilisée pour d'autres besoins ?*

### **Réponse de Imène SOUID**

Monsieur CAPLIER, la collecte des déchets est une des compétences de l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre. Depuis le 4 avril 2022, un nouveau marché a été mis en place par l'EPT sur la totalité du bassin 5 qui recouvre les villes de Thiais, de Choisy-le-Roi, Villeneuve-le-Roi, Ablon-sur-Seine et Orly. A l'époque, la ville de Thiais était collectée en ordures ménagères tous les jours de la semaine. Pour trouver un équilibre, l'EPT a choisi de proposer aux villes du bassin 5, deux collectes par semaine des ordures ménagères. Ce marché a été signé pour une durée de 7 ans. Comme je l'ai dit dans les communiqués, la mise en place du tri des biodéchets se fera progressivement.

### **Monsieur BOURIACHI, votre première question**

*Madame Souid, le 11 décembre 2024, j'ai interpellé votre attention sur le comportement d'un élu de votre majorité vis à vis d'agents féminin de la ville. Les agents d'un service précis ont été auditionnés. Pouvez-vous nous donner les conclusions de votre enquête ?*

### **Réponse de Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, je ne vais pas m'étendre sur cette question. Vous avez pour moi manqué à votre devoir d'élu sur ce point en pendant haut et court sur la place publique des réseaux sociaux un homme sur la base de propos qui relèvent du oui-dire. Pour autant, les faits que vous dénoncez étant suffisamment graves, j'ai demandé à la Directrice générale des services d'auditionner l'ensemble des agents

de la direction concernée. Les auditions ne sont pas à ce jour terminées en raison d'absences. Deux agents restent à recevoir. A ce stade, aucun élément ne permet de corroborer les faits que vous avez dénoncés.

### **Madame AÏT-SALAH, votre deuxième question**

*Les verbalisations à répétition, des voitures des locataires garées hors des parkings prévus par Valophis, sont injustes pour les locataires qui n'ont pas accès à des places de parking. Soit parce qu'elles sont trop chers, soit parce qu'il n'y en a pas assez compte tenu du nombre d'habitants. Madame la maire, pouvez-vous prendre en considération ce problème qui très injustement ne prends pas en considération la réalité des besoins de stationnement des voitures des locataires et ponctionne le budget familial des locataires ?*

### **Réponse de Imène SOUID**

Madame AÏT-SALAH, chaque verbalisation se fait dans le respect du Code de la route. Le Code de la route s'impose à tous et dans ce cadre, nous le ferons toujours respecter.

### **Monsieur MESSACI votre deuxième question**

*Il semblerait que les titularisations de salariés sous contrat d'animation aient été annulées en cette fin d'année 2023. Cela serait lié au besoin pour vous de faire un point complet à sujet compte tenu de plusieurs changements opérés en 2023 (départ du Directeur à l'enfance, arrivée d'un nouveau DRH et d'une nouvelle DGS). Pourriez-vous nous donner plus d'informations à ce propos ?*

*D'autre part, pourrions-nous savoir dans quelle perspective s'inscrivent les salariés sous contrat qui auraient pu prétendre à une mise en stage en vue d'une titularisation ainsi que des vacataires qui auraient pu prétendre à un contrat (moins précaire que la vacation) ?*

### **Réponse de Imène SOUID**

Monsieur MESSACI, je suis autant que vous sensible à la déprécarisation des emplois. En 2023, nous avons déprécarisé 19 agents de catégorie C qui sont devenus titulaires dans l'ensemble des secteurs d'activité de la ville. Nous adaptons nos titularisations à notre besoin et à notre budget qui, vous l'avez compris, est contraint. Nous avons proposé 5 emplois permanents à des animateurs et 3 agents ont aussi pu bénéficier d'un contrat de remplacement temporaire pour pallier à l'absence d'animateurs.

### **Monsieur BOURIACHI, votre deuxième question**

*Madame Souid, lors du week-end du passage à la nouvelle année plus d'une dizaine de véhicule sur les 3 jours ont été incendié sur le parking Romain Rolland, bien que nous l'avions demandé à 2 reprises à votre prédécesseur il n'y a toujours pas de caméra de vidéo surveillance à ce lieux. Pensez-vous en installer prochainement ?*

*L'installation du portail du parking en question avait coûté la bagatelle de 12.000€ bien que celui-ci n'ai fonctionné que 2 semaines, nous avons remarqué que le panneau solaire censé alimenté la Batterie de fonctionnement avait disparu bien que celle-ci fût finalement raccordé au lampadaire, avez-vous des informations sur ce sujet ?*

*Lorsque nous sommes sur la rue de la Victoire le grillage de gauche du portail avait été refait dans la même colorimétrie que le portail, mais le grillage de droite est resté celui d'origine, bien évidemment loin de moi l'idée de contester l'originalité de*

*cette transition, mais peut-on savoir si il s'agit d'une œuvre artistique ou un oubli de suivi des travaux payés mais non réalisés ?*

### **Réponse de Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, ce parking, vous avez raison, nous pose de vraies difficultés. Le portail que vous évoquez est régulièrement détérioré et ce, dès que nous le réparons. Lutter contre l'incivisme n'est pas une bataille qui se gagne en 1 jour. Quant aux caméras, nous les installons en concertation avec les forces de police et à ce jour, le commissariat de Choisy a préféré cibler d'autres sites. Mais cela ne veut pas dire que nous n'installerons pas la vidéoprotection. Pour ce qui est du grillage, il ne s'agit pas de travaux oubliés mais plutôt de travaux pas encore prévus.

### **Madame AÏT-SALAH, votre troisième question**

*La politique des bailleurs des logements sociaux est de contenir les dépenses en chauffage dans le contexte de fortes augmentations de l'énergie dues à l'inflation. Les chauffages sont donc baissés – mais cela entraîne de l'inconfort pour un certain nombre de foyers, particulièrement les locataires seniors, malades ou avec des jeunes enfants. Est-ce aux locataires de supporter les conséquences de l'inflation ainsi que la politique d'austérité et injuste de la Macronie ? Madame la maire, pouvez-vous en tant que représentante de la municipalité au conseil d'administration de Valophis, refuser toutes diminutions des températures des chauffages ?*

*Et, a contrario, défendre une réhabilitation globale de l'isolation thermique sur l'ensemble des logements de Valophis qui permettrait que les appartements ne soient plus des passoires thermiques ?*

### **Réponse de Imène SOUID**

Madame AÏT-SALAH, le Code de l'énergie prévoit depuis 1978 une température de 19 degrés en journée et 17 degrés la nuit dans les locaux d'habitation. Si les bailleurs sociaux contiennent les dépenses de chauffage, c'est avant tout pour éviter de grever le budget charges de leurs locataires. A Orly, la grande majorité des logements sociaux sont raccordés au réseau de géothermie, ce qui je le rappelle est un énorme avantage à la fois pour notre planète et pour le porte-monnaie des locataires. Les charges des locataires sont moins importantes que celles des villes voisines. Déplafonner les températures des logements, c'est exposer les locataires à des factures qu'ils auront du mal à honorer. L'inflation et l'explosion des dépenses d'énergie, nous le supportons tous, locataires, propriétaires, entreprises, collectivités. On a vu récemment l'impact de ces augmentations sur la vie des agriculteurs. Tout le monde subit Madame Aït-Salah, et à notre niveau, personne n'a de solution. Nous, ville, devons sacrifier des actions à destination de la population pour nous acquitter de nos factures de fluides (eau, gaz, électricité, essence). Pour en revenir aux logements et à leur isolation thermique, je vous rappelle que c'est exactement l'objet de la rénovation urbaine engagée sur les immeubles des Aviateurs et des Navigateurs : isoler, créer des balcons, résidentialiser parfois, installer des ascenseurs... apporter un cadre de vie amélioré. C'est notre ambition.

### **Monsieur MESSACI votre troisième question**

*Information nous est remontée concernant la possible diffusion sur les panneaux lumineux de notre ville, de mots d'amour. Si l'idée est effectivement à l'étude, ou plus avancée encore, pourriez-vous nous en dire plus s'il vous plaît ?*

### **Réponse de Imène SOUID**

Monsieur MESSACI, la ville a décidé cette année de permettre aux Orlysiens de diffuser leurs messages d'amour sur les panneaux lumineux et les réseaux sociaux pour la Saint Valentin. C'est une animation qui n'a pas d'ambition autre que de permettre aux Orlysiens de s'approprier les supports de communication de leur ville. Et un peu de douceur dans notre société d'aujourd'hui ne peut être que la bienvenue.

### **Monsieur BOURIACHI, votre troisième question**

*Madame Souid, pour quelle raison le cadre de permanence n'a pas déclenché l'équipe d'astreinte pour procéder au salage des rues lors de l'épisode de neige dans la nuit du 8 au 9 janvier 2024 ?*

### **Réponse de Imène SOUID**

Pour ce qui est de la nuit du 8 au 9 janvier, l'astreinte n'a pas eu l'alerte de la préfecture et n'a donc pas déclenché l'astreinte neige. Eh oui, nous ne sommes pas parfaits, Monsieur Bouriacchi. Par contre, à leur arrivée très tôt le matin, les agents ont été mobilisés pour saler et sabler. Je n'ai pas eu de plaintes de la population à ce sujet. Et malgré nos imperfections, je profite de l'opportunité que vous me donnez de nouveau pour les remercier.

### **Madame AÏT-SALAH, votre quatrième question**

*Il n'y a pas de toilettes publiques dans les parcs publics, excepté dans celui du parc Méliès. Dans un souci d'égalité de traitement, madame la maire pouvez-vous mettre à la disposition des enfants et de leurs parents des toilettes sèches municipales aux abords des trois autres parcs municipaux ?*

### **Réponse de Imène SOUID**

Madame AÏT-SALAH, les toilettes du parc Méliès, qui sont à proximité de l'Orangerie, sont présentes depuis de très longues années. Les autres parcs, celui de l'oiseau, celui des Saules ou du parc Mermoz sont des parcs plus récents sans toilettes. Financièrement, je vous le dis clairement, nous sommes dans l'incapacité de mettre des toilettes dans nos parcs, non pas pour le coût de l'installation mais pour celui de l'entretien. En effet, mettre des toilettes sans entretien régulier y compris le week-end, cela ne serait à coup sûr pas une bonne idée.

### **Monsieur BOURIACHI, votre quatrième question**

*Madame Souid, selon nos informations, en moins d'un an, à 2 reprises un camion s'est introduit dans le centre technique pour y dérober du matériel de jardinage, bien que la structure soit équipée de vidéo protection. Avez-vous porté plainte ? Avez-vous des éléments à nous communiquer ?*

### **Réponse de Imène SOUID**

Nous avons porté plainte et l'enquête de police est en cours.

### **Monsieur BOURIACHI, votre cinquième question**

*Madame Souid, selon nos informations, le véhicule de modèle DUSTER, marque DACIA initialement destiné à Arêches, aurait été rapatrié sur Orly pour être habillé en signalétique « POLICE MUNICIPALE ».*

*Nos informations sont-elles justes ?*

*Alors que nous nous engageons dans la lutte d'émission de particules fines, pensez-vous judicieux d'équiper la future PM d'un véhicule SUV ? Où a été déplacé le budget de 17 000.00€ prévu pour le véhicule de PM, selon nos informations il aurait été déplacé pour le nouveau véhicule du DST ?*

*Nous avons voté un budget de 500.000€/an pour notre PM inclut-il uniquement la masse salariale ?*

*Au 1er Mars la nouvelle cheffe PM va arriver avec son équipe, de combien d'effectif au total elle sera composée ? Quelles sont les grades prévus pour les agents ? Occupaient-ils les mêmes grades dans leurs anciens postes ?*

### **Réponse de Imène SOUID**

Le Duster que vous évoquez a été rapatrié pour être affecté à la police municipale. Le centre de vacances d'Arêches n'en avait plus besoin car, comme vous le savez, nous avons confié la gestion à VVL. Nous confierons aussi à la PM une Clio qui était autrefois utilisée comme véhicule de service par la Direction des services techniques. Celui-ci a été remplacé par un Captur.

Pour ce qui est du budget de 500 000 euros, il s'agit de la masse salariale pour un équipage de 10 agents. Aujourd'hui 5 agents sont recrutés. Ils sont tous mutés au même grade que celui qu'ils occupaient. La cheffe PM est au grade chef PM, le responsable adjoint de la PM est grade de brigadier chef principal de PM, un agent de PM est au grade de brigadier chef principal de PM, les 2 autres agents de PM sont brigadiers.

### **Monsieur BOURIACHI, votre sixième question**

*Madame Souid, pouvez-vous faire respecter par votre majorité votre règlement intérieur pour les tribunes qui nous oblige à 1000 caractères, ponctuations, espaces inclus.*

### **Réponse de Imène SOUID**

Monsieur BOURIACHI, je fais part de votre remarque aux présidents de groupe autour de cette table.

### **Monsieur BOURIACHI, votre septième question**

*Madame Souid, combien ont coûté les vœux aux seniors, poste par poste (repas, spectacle, animations, Chanteurs, Navettes de transport, etc...) ?*

### **Réponse de Imène SOUID**

Mon cabinet vous adressera le tableau des dépenses par mail dès demain. Mais je peux d'ores et déjà vous donner le coût total : 111 131 euros.

### **Monsieur BOURIACHI, votre huitième question**

*Madame Souid, les planches de bois posés sur les plots bétons dans le parc des Saules face au paddock du centre équestre ont été retiré selon nos informations par l'ancien gardien remplaçant, or aucune directives municipales n'a autorisé cette intervention, d'autre part ces planches faisaient office de banc permettant aux personnes âgées et isolées de pouvoir se régénérer en osmose avec les équidés, si je me permets de vous demander la remise en état des ces bancs c'est parce qu'en emmenant ma fille à l'équitation, une personne en phase avancée de cancer ma fait cette demande en me disant , je cite « cela me faisait beaucoup de bien de m'asseoir face aux chevaux pendant quelques heures par jour, moi qui suis isolé et qui ne sors que très peu ».*

**Réponse de Imène SQUID**

Jean-François CHAZOTTES et Alain GIRARD sont au fait de cette question des bancs du parc des Saules. Ces bancs avaient été retirés non pas par le gardien du centre équestre mais par les services techniques en raison des nuisances générées par les attroupements qu'ils facilitaient. Récemment, sur demande des habitants du quartier, deux bancs ont été remis toujours sous l'impulsion de Messieurs CHAZOTTES et GIRARD.

**Monsieur BOURIACHI, votre neuvième question**

*Madame Soud, pourquoi les usagers ne peuvent plus se garer au Parking dont l'entrée se trouve rue du verger ?*

**Réponse de Imène SQUID**

Le parking du Centre administratif n'est plus un parking public. C'est le parking destiné aux personnels de la ville d'Orly. Les usagers peuvent se stationner au parking mairie.

**Monsieur BOURIACHI, votre dixième question**

*Madame Soud, juste sous le pont de la sablière en direction de la voie des saules, il y a depuis plusieurs mois un nid de poule sur la chaussée, pouvons nous espérer qu'il soit enfin réparé ?*

**Réponse de Imène SQUID**

Ce nid de poules sera remblayé lors de la campagne programmée le 20 février.

**Monsieur BOURIACHI, votre onzième question**

*Madame Soud, selon nos informations l'ascenseur du centre administratif est en panne depuis plusieurs mois privant ainsi les usagés à mobilités réduites de pouvoir se déplacer avec facilité dans l'enceinte de notre établissement, mais on nous dit que les factures concernant l'ascensoriste seraient en souffrance depuis de nombreux mois, es ce que ceci explique cela ? Quand aurons-nous l'usage en situation normalisé de l'ascenseur ?*

**Réponse de Imène SQUID**

L'ascenseur est remis en service Monsieur Bouriachi.

**Monsieur BOURIACHI, votre douzième question**

*Madame Soud, selon nos informations les factures de Dalkia subiraient un retard de paiement anormal, comptez-vous faire que notre ville ne fasse plus souffrir ses fournisseurs.*

**Réponse de Imène SQUID**

Les factures Dalkia ne subissent pas de retard de paiement anormal. La société Dalkia envoie des factures trimestrielles prévisionnelles en début de trimestre. Les services techniques de la ville d'Orly s'assurent du service fait une fois le trimestre échu. Cette procédure est fixée avec l'accord de la société Dalkia qui ne s'est jamais plainte d'un quelconque retard de paiement auprès des services de la ville.

\*  
\* \*

**Vœu d'urgence présenté par Florence Aït-Salah et le groupe Agir pour Orly pour la reprise en 2024 du versement à l'UNWRA de la subvention de l'Etat Français.** [texte modifié après la séance]

Le 26/01/2024, le Commissaire-général de l'UNWRA, Philippe Lazzarini a demandé la résiliation des contrats de travail, de douze employés de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine à Gaza (l'UNRWA), soupçonnés d'avoir participé aux attaques du 7 octobre. Il a par ailleurs procédé à l'ouverture « d'une enquête pour établir la vérité sans délai ». Et, il a demandé, le cas échéant, que les accusés soient poursuivis pénalement\*.

Cependant, suite à ces accusations et aux vives critiques du gouvernement israélien, 18 états membres de l'ONU dont la France et l'Union Européenne ont décidé d'interrompre leurs contributions financières à l'UNRWA en février 2024. Pourtant, le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a exhorté dimanche 28 janvier 2024\*\*\*, les pays ayant suspendu leur financement à l'UNWRA à « au moins garantir » la poursuite des opérations en cours, dont deux millions de personnes dépendent « pour leur survie au quotidien » à Gaza. Pour rappel, le déclenchement du siège total et les bombardements de la Bande de Gaza par l'armée israélienne après les événements du 07/10/2023 touche 2,2 millions de palestinien.nes.

Considérant, au 01/02/2024 les conditions de survie au siège total des Gazaouis :

- plus d'accès à l'électricité, l'eau et l'assainissement depuis le 11 octobre 2023,
- démolitions de 80% des infrastructures et des habitations,
- mort de 27 365 Gazaouis, 66 139 blessé.es dont 70% d'enfants et de femmes,\*\*
- famine et propagation d'épidémies en cours,
- effondrement du système de santé,
- 1,7 million de Gazaoui déplacés du Nord au Sud de la Bande de Gaza.

Considérant, que l'Office des Nations unies pour les réfugiés palestiniens, l'United Nations Relief and Work Agency (UNRWA) créé le 8 décembre 1949 par l'Assemblée générale des Nations unies a pour mission la protection et le secours aux réfugié.es palestinien.nes ;

Considérant, que les réfugiés palestiniens bénéficiaires des services assurés par l'UNRWA (aide alimentaire, écoles, soins de santé primaire) sont directement impactés par la guerre d'Israël puisqu'ils et elles, en tant que civil.es sont pris pour cibles massivement et sans distinction ;

Considérant, que sur la Bande de Gaza, l'UNRWA est l'unique organisation de l'ONU, missionnée pour porter secours aux Gazaouis déplacé.es ou blessé.es et leur apporter des denrées. Des centaines de camions d'ONG internationales sont interdits d'entrée dans la Bande de Gaza ;

Considérant, que les contributions financières des 60 états membres de l'ONU dont celle de la France, sont essentielles au fonctionnement de l'UNWRA.

Considérant, le témoignage de la délégation de députés et sénateurs français à la frontière de Gaza au poste de Rafah, le dimanche 4 février, qui atteste de l'urgence de donner tous les moyens financiers à l'UNWRA pour que les Gazaouis soient secouru.es.

Nous demandons expressément au président de la République, Monsieur Emmanuel Macron de tout mettre en œuvre pour :

- Le versement de la subvention française à l'UNWRA en février 2024 pour que cette agence onusienne puisse porter secours aux populations de Gaza en extrême détresse sanitaire.

Référence :

\* Cf. O.N.U <https://unric.org/fr/onu-et-la-crise-au-proche-orient-gaza/>

\*\* chiffres de l'UNICEF 2/02/2024 <https://www.unicef.fr/article/israel-palestine-les-enfants-paient-le-prix-de-la-guerre/>

\*\*\* <https://www.youtube.com/watch?v=bP0D5OB18nI>

### **Imène SQUID**

Madame DURU BERREBI.

### **Nicole DURU BERREBI**

« Considérant le bilan du siège total et des bombardements sur Gaza depuis le 7 octobre », mais tu n'as pas honte de dire cela ? Le 7 octobre, sais-tu ce qui s'est passé ? Nous nous connaissons depuis plus de 50 ans, tu es une femme que je respecte. Mais là, c'est faux, c'est erroné. En fait, tu ne considères pas les faits, tu agis en fonction de ton idéologie. Le 7 octobre, il n'y a pas eu les bombardements sur les Palestiniens, mais une tuerie. Donc je ne voterai pas ce vœu tant que cela ne sera pas rectifié.

### **Imène SQUID**

D'autres demandes de prise de parole ? Monsieur MESSACI.

### **Brahim MESSACI**

Je pense que sur la sémantique, il peut y avoir un mot, « consécutif » aux événements du 7 octobre, pour que tout le monde puisse voter le vœu.

### **Imène SQUID**

Madame DURU BERREBI, est-ce que cette modification vous convient ? Vous ne la souhaitez pas ?

*[Propos hors micro]*

Je vous propose de procéder à la modification en disant : « c'est à partir de ». Nous modifierons, si tout le monde en est d'accord.

Monsieur BOURIACHI.

### **Philippe BOURIACHI**

Madame la Maire, chers collègues de cette honorable assemblée, je ne vais pas participer au vote. Non pas parce que je ne veux pas que nous aidions une ONG à soutenir des civils : je ne comprends pas qu'on puisse être contre. Mais il existe un sujet avec l'UNWRA. Malheureusement, une enquête est en cours et j'aimerais bien disposer des conclusions de l'enquête. Si c'est possible, j'aimerais que le vote soit ajourné et que nous attendions les conclusions de l'enquête. Je comprends qu'une association ou une ONG ne puisse être tenue responsable pour certains de ses membres qui agiraient en leur propre nom, mais je n'ai pas davantage

d'éléments. Certains sont troublants. S'il s'avère que l'UNWRA était au courant du fait que certains de ses membres s'entraînaient depuis des mois à une attaque terroriste d'ampleur, cela me poserait un problème de soutenir une association qui était au courant et qui a laissé faire. Je ne dis pas que tel est le cas, je dis juste que nous avons un sujet là-dessus et par conséquent, je demande s'il est possible d'ajourner le vote. Si tel n'est pas le cas, sans les éléments complémentaires de l'enquête internationale diligentée, je ne peux pas participer au vote.

**Imène SOUID**

Monsieur BAGÉ.

**Jinny BAGÉ**

Merci. Bonsoir tout le monde. Juste pour te répondre sur ce point : effectivement, il y a une accusation qui a été portée et c'est un peu surprenant de reprendre les arguments d'un gouvernement d'extrême-droite – mais venant de l'opposition, ce n'est pas surprenant – par rapport à des accusations portées contre l'UNWRA. L'organisme, effectivement, a licencié des salariés : douze, comme cela a été dit, sur plus de 30 000. Par ailleurs, il a été demandé au gouvernement israélien de présenter ses preuves, lequel, jusqu'à aujourd'hui, n'a rien présenté accusant ces personnes. Par ailleurs, je pense que tout le monde est attaché à ce qu'on appelle la présomption d'innocence. Dans ce cas, je trouve surprenant qu'elle ne soit pas appliquée. Chacun prendra ses responsabilités.

**Imène SOUID**

Madame AÏT SALAH.

**Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER**

Nous pouvons tout à fait modifier la phrase et évoquer comment cela s'est déroulé. Par rapport à l'UNWRA et par rapport à l'enquête, il s'agit des dires de médias israéliens, puis américains. L'ONU et l'agence – il s'agit d'une agence, non d'une ONG – n'ont pas pris le risque de laisser les gens sur les dires d'un article de presse. Antonio GUTERRES l'a dit, et le directeur de l'agence de l'UNWRA l'a dit. Ils les ont enlevés tout de suite, et ont ouvert une enquête. Je pense que la situation est suffisamment grave pour qu'au niveau de l'ONU – quand on entend GUTERRES, quand on entend LAZZARINI – tous les gens qui sont actuellement à l'ONU et qui traitent de ce sujet dramatique pèsent leurs mots. Je pense que, si on ne garantit pas que cette instance est légitime et hors de toute compromission avec le terrorisme, nous ne sommes plus garantis dans la société. À un moment donné, il en va du droit international, de l'ONU. Je pense qu'il est vrai, que nous pourrions attendre, mais nous voyons bien avec les médecins qui sont revenus cette semaine (mardi) que la situation est dramatique ; plus que dramatique, c'est de la détresse.

**Imène SOUID**

Dernière intervention, Monsieur BOURIACHI.

**Philippe BOURIACHI**

Sur un sujet tel que celui-ci, nous ne pouvons pas laisser dire tout et n'importe quoi, en tout cas merci de ces précisions, ce n'est pas de toi qu'il s'agissait. Monsieur BAGÉ, 18 nations, 18 démocraties, peut-être que ce n'est pas important pour vous. Mais pour moi, cela l'est. Je demande juste : peut-on attendre un petit peu plus longtemps ? Si tel n'est pas le cas, malheureusement, je ne peux pas me

prononcer, parce que je n'ai pas les éléments. Je n'ai pas dit qu'ils étaient complices. Tu parles de présomption d'innocence, visiblement tu n'as pas entendu ce que j'ai dit. Il faut laisser l'affect de côté.

**Imène SOUID**

Nous vous écoutons.

**Philippe BOURIACHI**

Je suis en train de parler de manière calme et sereine.

**Imène SOUID**

Oui, mais ce n'est pas la peine de cibler vos propos.

**Philippe BOURIACHI**

Non mais, je cible mes propos, Madame SOUID, s'il vous plaît.

**Imène SOUID**

Écoutez-moi quand je vous parle, je vous demande de ne pas cibler vos propos.

**Philippe BOURIACHI**

Je cible mes propos parce que...

**Imène SOUID**

Non. Nous sommes dans un débat public, donc vous n'avez pas à cibler vos propos.

**Philippe BOURIACHI**

J'ai été interpellé, donc je réponds. J'ai dit : « Je laisse l'affect de côté ». Quand j'ai dit quelque chose, je peux ensuite aller boire un coup avec la personne avec laquelle je me suis disputé.

**Imène SOUID**

Oui, allons-y !

**Philippe BOURIACHI**

Ce que je veux dire par là est que je demande juste, dans le cadre de la présomption d'innocence, que nous nous laissions un peu plus de temps, parce que si nous prenons une décision aujourd'hui et qu'il s'avère que dans quelque temps, il y a une complicité importante des responsables, nous aurons l'air un peu ridicules. Si tel n'est pas le cas, si nous ne pouvons pas l'ajourner — je peux le comprendre, et je le dis, il faut soutenir, et j'ai été un des premiers à crier et à hurler contre cette avocate franco-israélienne qui s'est mise devant le poste de Rafah pour empêcher des convois humanitaires, cela est scandaleux et inacceptable, et j'aimerais qu'elle soit condamnée — mais en l'occurrence, c'est tellement important, que je ne veux pas m'engager.

**Imène SOUID**

Très bien, nous avons compris votre position, Monsieur BOURIACHI. Je vous propose de passer au vote.

*Adopté à la majorité absolue*

1 vote contre : Nicole DURU BERREBI

2 abstentions : Gilbert LACOM et Thierry CHAUDRON

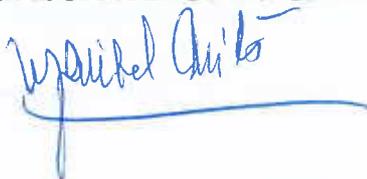
Philippe BOURIACHI, Kathy GUERCHE et Christophe DI CICCIO ne prennent pas part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 00h30.

Le secrétaire de séance

La Maire d'Orly

**Maribel AVILES CORONA**



**Imène SOUID**

